

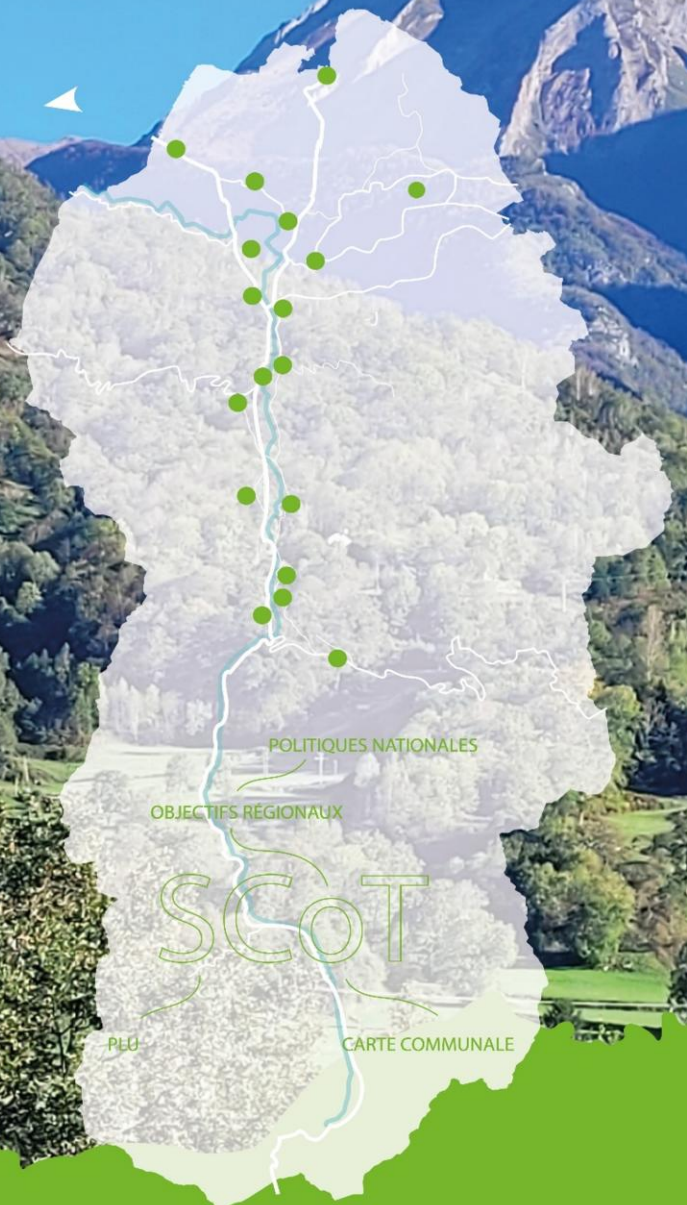
Pièce 3 : Annexes

Pièce 3.2 : Etat initial de l'Environnement

Schéma de Cohérence Territoriale de la Vallée d'Ossau

Février 2026

SCoT approuvé



Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Vallée d’Ossau

Communauté de Communes Vallée d’Ossau
Pièce 3.2 – EIE – Etat initial de l’environnement

VERSION	DESCRIPTION	ÉTABLI(E) PAR	APPROUVÉ(E) PAR	DATE
V1	Rédaction	C. Morlas	TVN	04/2023
V2	Compléments	E. Ndongo	TVN	07/2025
V3	Compléments	T. VAILLANT		02/2026
ARTELIA Agence Pyrénées Gascogne Hélioparc – 11 Boulevard Lucien Favre – Immeuble Marie Curie Tel. : +33 (0)5 59 84 23 50				

SOMMAIRE

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	6
1. LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE HISTORIQUE	7
1.1. Un paysage diversifié	7
1.1.1. Un paysage décomposé en trois strates	7
1.2. Les entités paysagères.....	12
1.2.1. Piémont d'Ossau	12
1.2.2. Coteaux de Bosdarros et Vallée du Béz	13
1.2.3. Bois d'Arudy et Gave encaissé	14
1.2.4. Bassin d'Arudy	15
1.2.5. Port de Castet et Pe de Hourat.....	16
1.2.6. Plateau du Benou	17
1.2.7. Moyenne vallée d'Ossau.....	18
1.2.8. Vallée encaissée des Eaux Chaudes.....	19
1.2.9. Vallée du Valentin	20
1.2.10. Vallée de Bious.....	21
1.2.11. Haute vallée d'Ossau, Le Pourtalet	22
1.2.12. Vallée du Soussouéou	23
1.3. DES PAYSAGES FAÇONNES PAR LE PASTORALISME	24
1.4. Une vallée habitée	25
1.5. Une morphologie urbaine conditionnée	26
1.6. Les spécificités architecturales	27
1.7. Le patrimoine culturel et historique	28
1.8. La carte des vocations du Parc National des Pyrénées	30
2. LES MILIEUX NATURELS ET LA BIODIVERSITÉ.....	33
2.1. Les espaces naturels de protection forte (réglementés).....	33
2.1.1. Sites d'intérêt communautaire (sites Natura 2000)	33
2.1.2. Arrêté de protection biotope (APPB)	50
2.1.3. Réserve naturelle nationale (RNN).....	50
2.1.4. Espaces naturels sensibles	51
2.1.5. Sites du conservatoire d'espaces naturels de la Nouvelle-Aquitaine	51

2.1.6.	Parc National des Pyrénées	51
2.2.	Zones naturelles d'inventaire	52
2.3.	Elaboration de la Trame verte & bleue	55
2.3.1.	Méthodologie	55
2.3.2.	Éléments pris en compte dans l'élaboration de la trame verte et bleue	59
2.3.3.	Analyse générale	63
3.	LA RESSOURCE EN EAU	64
3.1.	Les schémas directeurs pour la gestion de l'eau	64
3.1.1.	La compétence GEMAPI.....	64
3.1.2.	Un Plan Pluriannuel de Gestion (PPG)	64
3.1.3.	Outil de gestion et de planification de la ressource en eau (SDAGE)	64
3.1.4.	Plan de gestion des risques d'inondation	65
3.1.5.	Le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations	66
3.2.	Le classement des cours d'eau.....	69
3.2.1.	Classement au titre de l'article L.214-17 du code de l'environnement	69
3.2.2.	Classement piscicole.....	69
3.2.3.	Zones de frayères et zones d'alimentation et de croissance de la faune piscicole	69
3.3.	Zonages concernant la ressource en eau	72
3.4.	Les utilisations de l'eau sur le territoire	73
3.5.	Sécurisation de la ressource en eau potable	77
4.	LES POLLUTIONS ET LES NUISANCES SONORES	78
4.1.	La qualité des eaux et de l'assainissement.....	78
4.1.1.	L'état des cours d'eau.....	79
4.1.2.	Les équipements de traitement des eaux usées	80
4.2.	La qualité de l'air	81
4.3.	Le bruit.....	82
4.3.1.	Classement sonore des infrastructures	82
4.3.2.	Les cartographies du bruit	85
4.4.	Les sites et sols potentiellement pollués	85
4.4.1.	Site BASIAS.....	85
4.4.2.	Site BASOL	87
4.5.	Les déchets.....	88

4.5.1.	Collecte et déchetteries.....	88
4.5.2.	Plan local de prévention des déchets	91
5.	LES RISQUES MAJEURS	92
5.1.	Risques naturels	94
5.1.1.	Risque d'inondation	94
5.1.2.	Risque sismique	97
5.1.3.	Risques de mouvements de terrain.....	98
5.1.4.	Risque avalanche.....	99
5.1.5.	Le risque feu de forêt	100
5.2.	Risques technologiques	101
5.2.1.	Le risque industriel	101
5.2.2.	Le risque transport de matières dangereuses.....	102
5.2.3.	Le risque rupture de barrage	103
5.3.	Changement climatique et énergie	104
5.3.1.	Contexte réglementaire.....	104
5.3.2.	Bilan des émissions territoriales de gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie sur le territoire de la communauté de communes de la Vallée d'Ossau.	105
5.3.3.	Potentiel en énergies renouvelables du territoire de la CCVO.....	107
5.3.3.1.	Bilan des énergies renouvelables	107
5.3.3.2.	Analyse du potentiel de développement des énergies renouvelables	107
5.3.3.3.	Stratégie bas carbone du département 64	108
6.	LA CONSOMMATION D'ESPACE	108
6.1.	Definition et methodologie	108
6.2.	Analyse de la consommation d'espaces.....	110
6.2.1.	Analyse de la consommation d'espace observée sur la période 2011-2021 (Loi climat et résilience).....	110
6.2.2.	Analyse de la consommation d'espace observée sur les 10 dernières années (2015-2025)	111

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Dans le cadre de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau (CCVO), il est nécessaire de réaliser une première analyse de l'état initial de l'environnement. Cette étude vise à identifier les enjeux ainsi que les sensibilités des territoires composant la communauté de Communes pour mieux les préserver. Pour ce faire, différentes composantes environnementales seront étudiées :

- Le paysage et le patrimoine historique,
- Le milieu naturel,
- La ressource en eau,
- Les pollutions et les nuisances sonores,
- Les risques majeurs,
- Le changement climatique et les ressources mobilisables,
- La consommation d'espace.

1. LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE HISTORIQUE

Source : La Charte Architecturale et Paysagère des Pyrénées béarnaises

1.1. UN PAYSAGE DIVERSIFIÉ

1.1.1. Un paysage décomposé en trois strates

La vallée d'Ossau est une vallée glaciaire orientée Nord/Sud, au profil en U caractéristique, présentant une alternance de bassins élargis (Arudy et Laruns), de plateaux suspendus (notamment le Plateau du Bénou) et de resserrements (tel le verrou de Hourat). On notera aussi la large ceinture morainique au Nord d'Arudy, de Sainte-Colome à Bescat, qui détourne le Gave d'Ossau vers l'Ouest, formant un méandre pour rejoindre Oloron.

Les perceptions sont dominées par les sommets découpés, dont la silhouette emblématique du Pic du Midi d'Ossau. Les fonds de vallée plats et verdoyants contrastent avec les versants boisés et les parois sombres, qui s'ouvrent ensuite sur les vastes espaces d'estives ensoleillées.

Les paysages d'Ossau, imprimés sur un relief contrasté, sont directement façonnés par le pastoralisme, dès la Préhistoire. On retrouve ainsi des monuments mégalithiques tels le Dolmen de Buzy et la Grotte d'Espalungue en basse vallée, des cromlechs et tumulus sur le Plateau du Bénou et dans la Vallée du Soussouéou. L'activité pastorale a renforcé l'étagement des paysages et participe à une gestion collective du territoire, notamment des espaces de parcours des animaux. La vallée eut ainsi très tôt une organisation fédérale avec un Vic d'en Haut (ancien canton de Laruns) et un Vic d'en Bas, qui tenaient des réunions communes à l'église de Bielle. Chacun des Vics usait des pâturages d'été en montagne et des terres de transhumance dans les landes du Pont-Long. Ainsi, terres basses, zones intermédiaires et estives interagissent et constituent un système paysager dépendant de l'usage pastoral.

La Vallée d'Ossau est une vallée habitée, jalonnée de nombreux villages groupés. On les retrouve à des altitudes basses, essentiellement sur les cônes de déjection des affluents du Gave. Ils présentent des silhouettes remarquables, composées d'un bâti dense couvert d'ardoises, autour du clocher massif des églises.

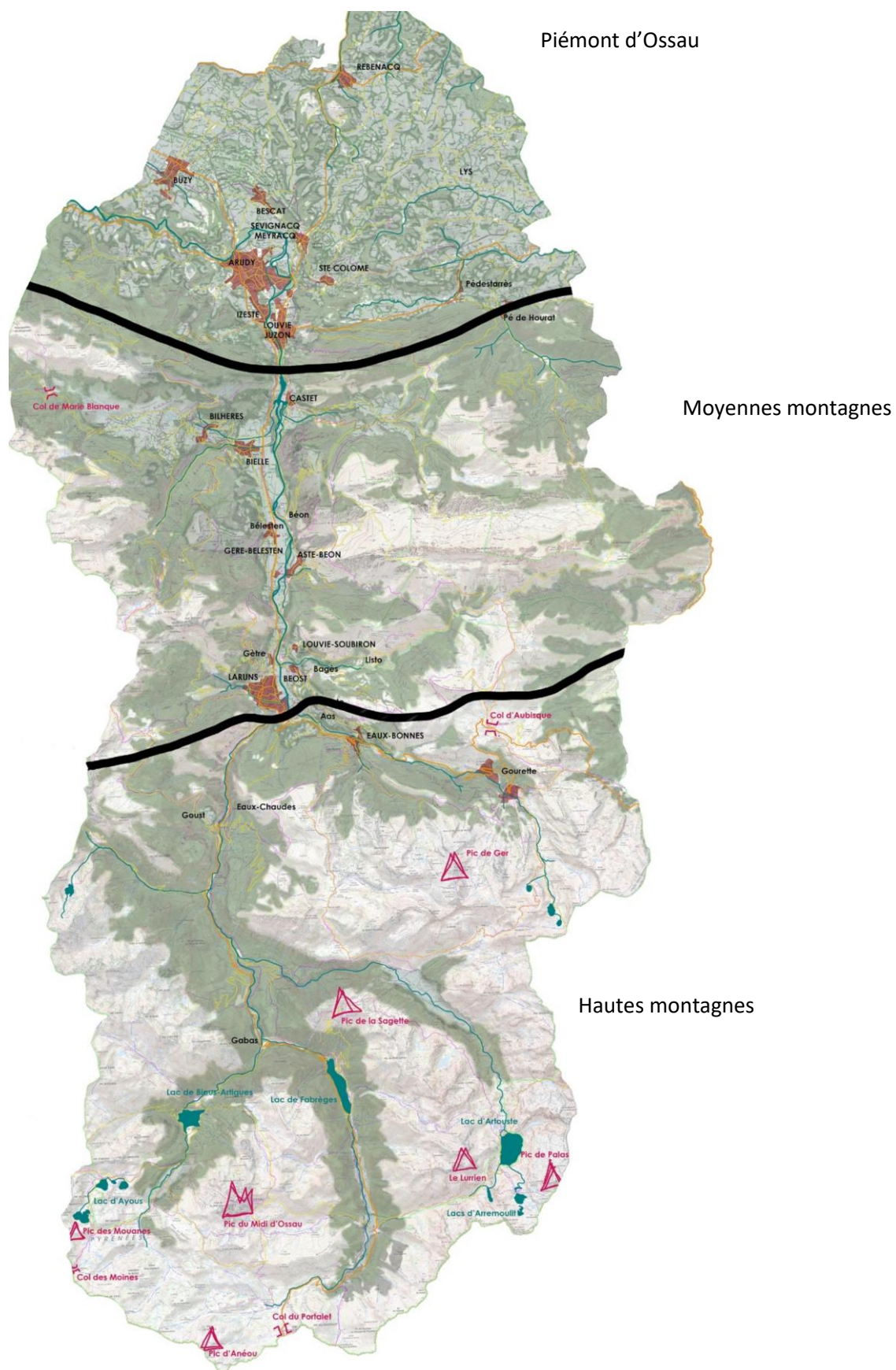
La vallée représente aussi très tôt un axe de passage, marqué par le Chemin de Compostelle, dès le XII^{ème} siècle, par le Col des Moines. Chemins, routes et cols constituent un élément important des paysages de la Vallée d'Ossau, auquel il faut rajouter le Petit Train d'Artouste, à 2000 mètres d'altitude, initialement créé pour la construction des barrages d'altitude.

A partir du XIX^{ème} siècle, le développement du tourisme et de l'activité hydroélectrique participent à l'urbanisation de la vallée, important une architecture nouvelle (Les Eaux-Bonnes, les Eaux-Chaudes), des barrages et de nouvelles routes. Les lacs d'altitude ont été captés pour alimenter les usines hydroélectriques et le lac de Castet a favorisé le développement de l'industrie autour d'Arudy. Enfin, l'exploitation du marbre a aussi participé au développement économique ; on retrouve aujourd'hui des carrières sur les communes de Arudy, Louvie-Juzon et Rébénacq.

La présence de sites d'exception engendre aujourd'hui une forte fréquentation touristique, renforcée par la présence de deux d'altitude, Gourette et Artouste/Fabrèges.



Le Pic du Midi d'Ossau, emblématique de la Vallée – Le village de Bielle, au milieu des prairies



Carte des Paysages de la Vallée d'Ossau

Dans sa globalité, la formation géologique du territoire de la CCVO correspond à une vallée glaciaire au profil en U, au relief très marqué Nord/sud. Le climat humide a favorisé le développement de paysages très verdoyants au travers des prairies et des forêts foisonnantes. L'eau est d'ailleurs omniprésente dans la vallée, sous forme de lacs d'altitude, de ruisseaux et du gave d'Ossau. Ce dernier se forme à Gabas, à la confluence du gave du Brousset, du cirque d'Anéou et du gave de Bious du Pic d'Astu. Il constitue l'épine dorsale de la vallée.

Ainsi, les caractéristiques climatiques et topographiques du territoire donnent lieu à une diversité de paysages selon la localisation dans la vallée, impactant ainsi les usages. Le paysage de la vallée d'Ossau peut être décomposé en trois strates, lisibles du nord au sud :

- Le piémont d'Ossau : il s'agit de la partie basse de la vallée. Ses plaines accueillent de grandes parcelles agricoles (labours et prairies) ; on compte également de nombreux coteaux, parfois boisés.
- La moyenne vallée d'Ossau : Le fond de la vallée est caractérisé par des espaces naturellement ouverts qui ont très tôt fait l'objet d'une occupation pastorale saisonnière. Ce secteur abrite un ensemble de culture et prairie dont la répartition varie d'une rive à l'autre du Gave d'Ossau ; les versants Est sont boisés par de la hêtraie et de la hêtraie-sapinière ; les pieds de versants abritent d'anciennes prairies de fauche aujourd'hui constituées de boisements lâches et de landes ; des parois rocheuses et falaises abruptes du côté d'Aste-Béon alors qu'en face sur Bilhères se sont les prairies en terrasses qui structurent le paysage.

La majorité des villages se situent dans cette unité ;

- La haute vallée d'Ossau : Son paysage est marqué par une alternance de moyennes et hautes montagnes. En effet, deux ambiances contrastées se succèdent : une hêtraie-sapinière dense et sombre sur les versants aval du lac de Fabrèges qui devient une forêt moins dense en amont avant de disparaître à l'approche du col pour devenir une pelouse rase d'estives entremêlée de rochers (cirque d'Anéou).

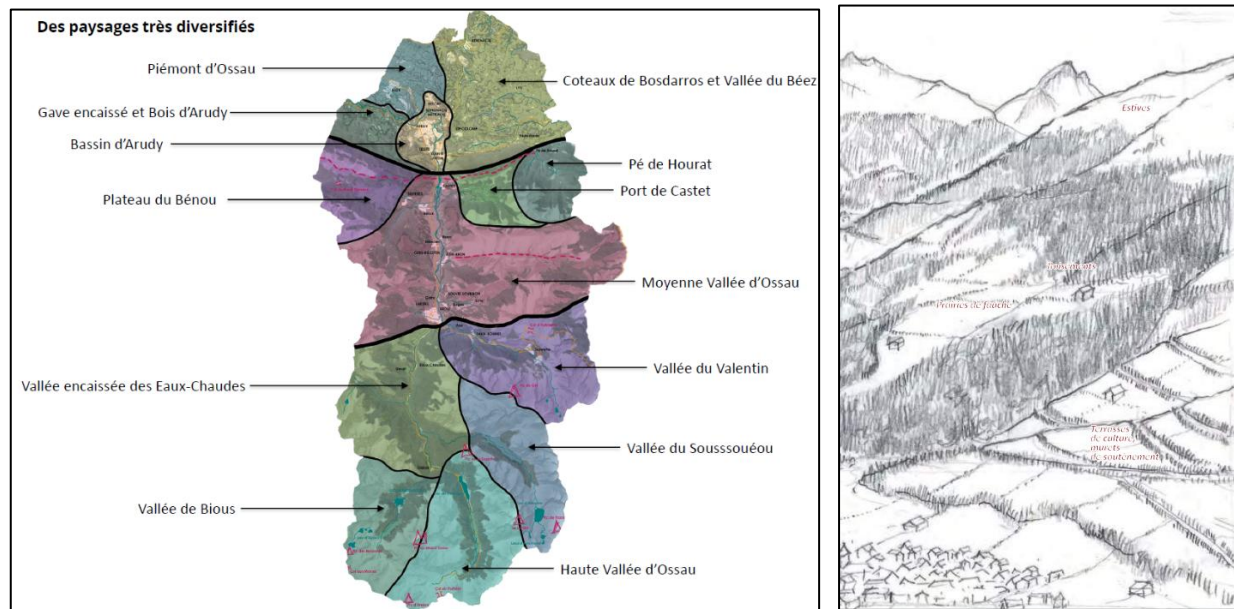


Figure 1 : Entités paysagères au sein de la vallée d'Ossau (à gauche) et vue de la vallée d'Ossau (à droite) (Source : La Charte Architecturale et Paysagère des Pyrénées béarnaises, 2016)



Figure 2 : Paysages de piémont aux environs de Lys (Source : Etude stratégique « Habitat » de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau, Altaïr - Septembre 2010)



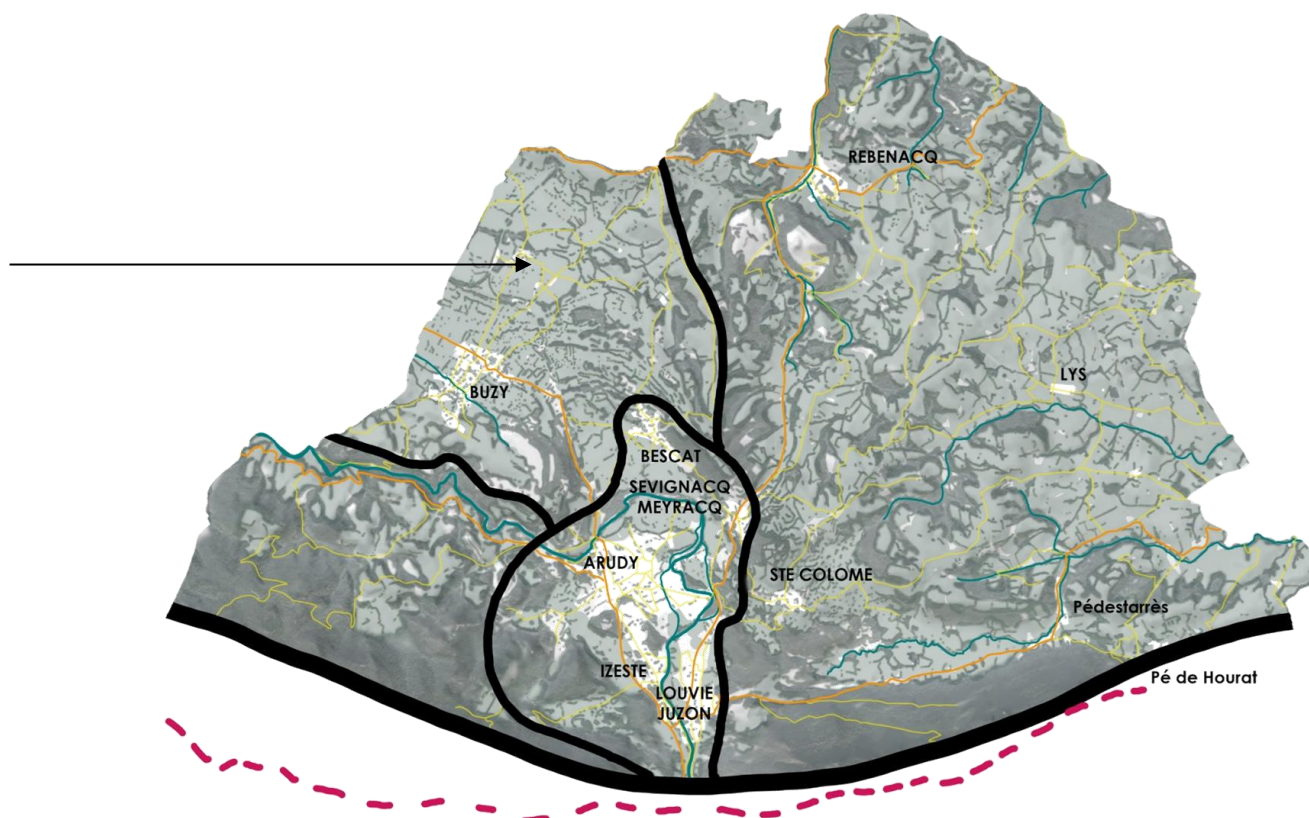
Figure 3 : Haute Vallée vers les Eaux-Bonnes (Source : Etude stratégique « Habitat » de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau, Altaïr - Septembre 2010)

1.2. LES ENTITES PAYSAGERES

1.2.1. Piémont d'Ossau

- Village groupé de Buzy, implanté dans la plaine, traversé par la RD920
- Passage de l'ancienne voie ferrée transformée en voie verte
- Des paysages bocagers champêtres formés de champs et de prairies, délimités par des murets et des alignements plantés
- Point de vue de Belair et de la Croix de Buzy qui montre l'amplitude la de plaine bocagère, délimitée par le Gave et par le Bois d'Arudy (avec la Route Thermale RD918)

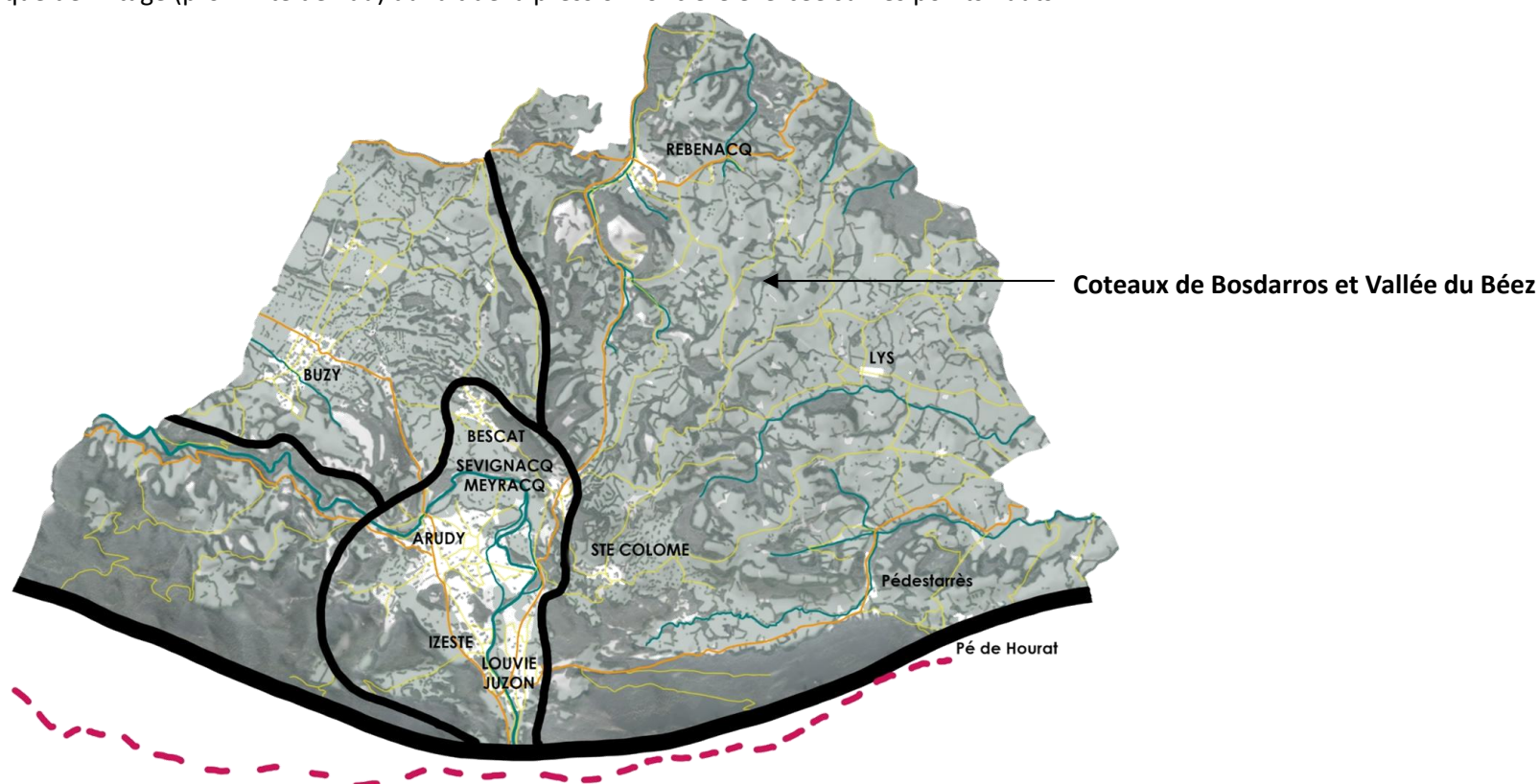
Piémont d'Ossau



PIECE 3 : ANNEXES – PIECE 3.2 – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT
ELABORATION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DE LA VALLEE D'OSSAU

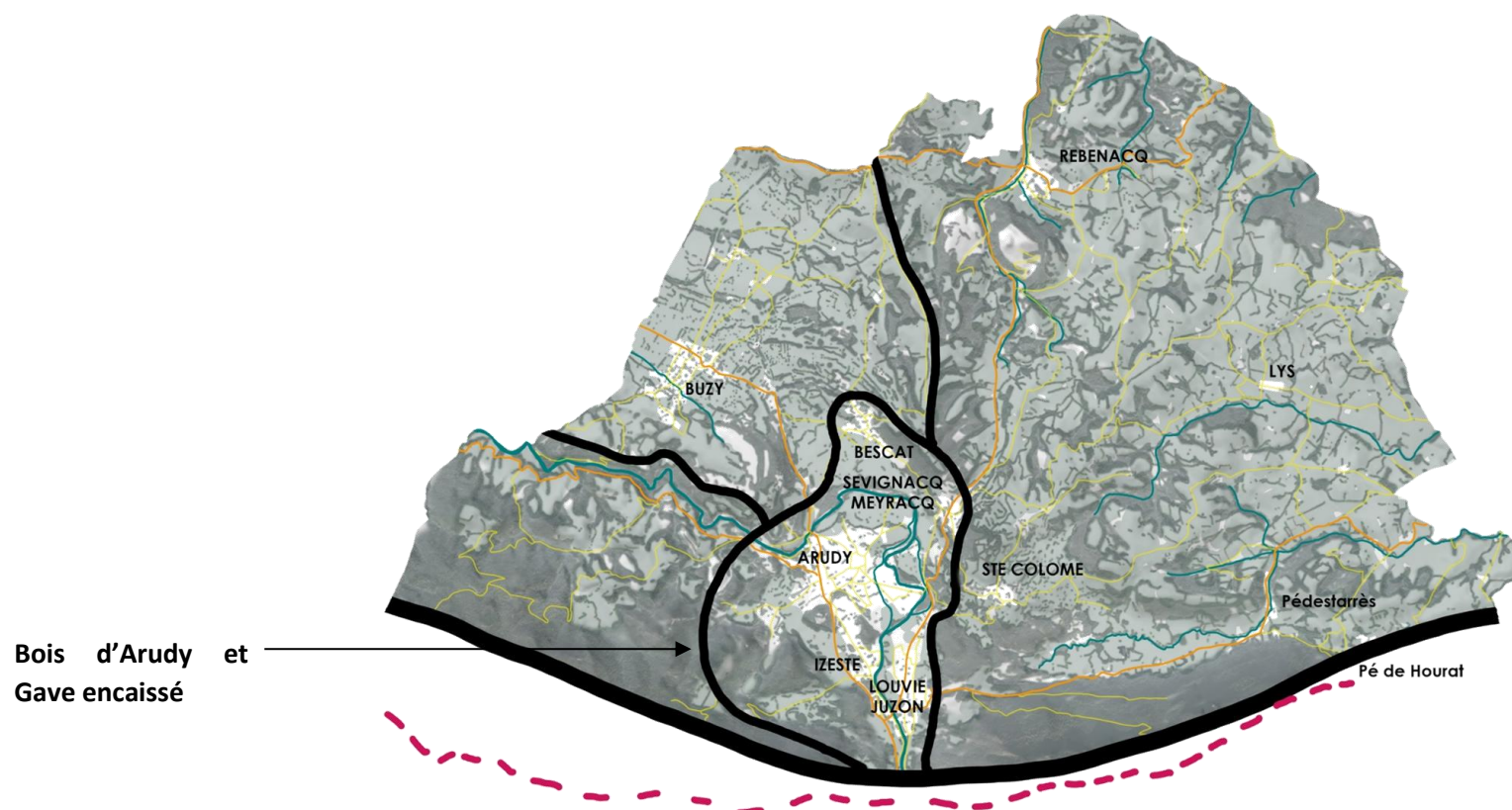
1.2.2. Coteaux de Bosdarros et Vallée du Béz

- Paysages de courbes douces marqués par le vert des prairies bocagères, bordés au Sud par le versant boisé et ombragé de la Montagne du Rey
- Nombreuses fermes dispersées sur les points hauts, en balcon sur les Pyrénées
- Des villages aux silhouettes compactes :
 - Bastide de Rébénacq (1347) près de la rivière, au carrefour des voies de circulations
 - Lys le long d'un axe Est Ouest, orienté face aux Pyrénées
 - Sainte-Colome, en position dominante au sommet de la colline
- Nombreuses routes et chemins ruraux sur les crêtes des vallons, souvent bordés de buis, qui offrent de larges panoramas
- Risque de mitage (proximité de Pau) du fait de la pression foncière exercée sur les points hauts



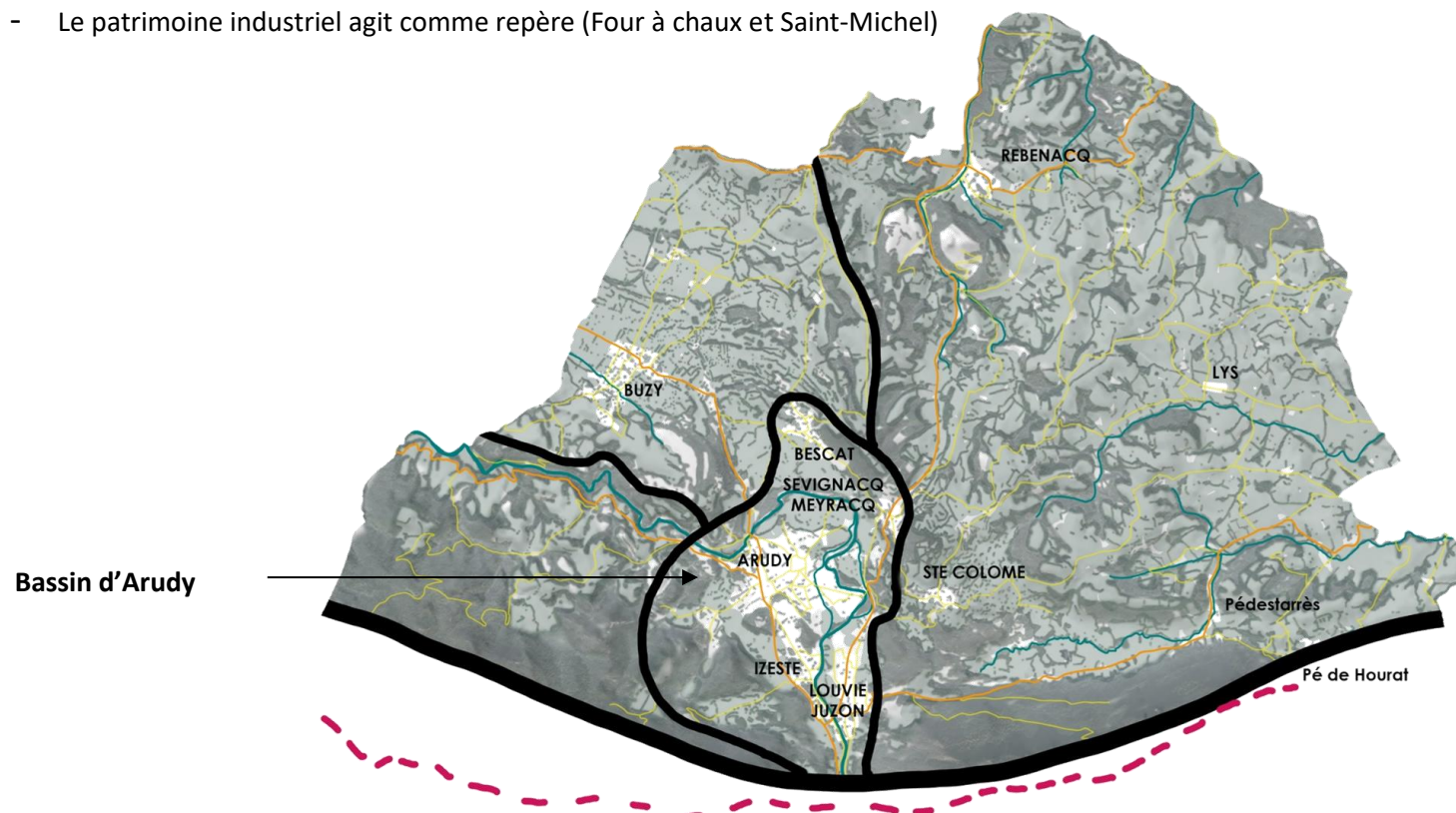
1.2.3. Bois d'Arudy et Gave encaissé

- Habitat dispersé sur le versant des crêtes de Lazerque
- Nombreuses clairières habitées dans le bois d'Arudy qui prolonge le Bois de Bager
- Ancienne Route Thermale (RD918) qui relie Arudy à Lurbe Saint-Christau
- Gave encaissé peu visible



1.2.4. Bassin d'Arudy

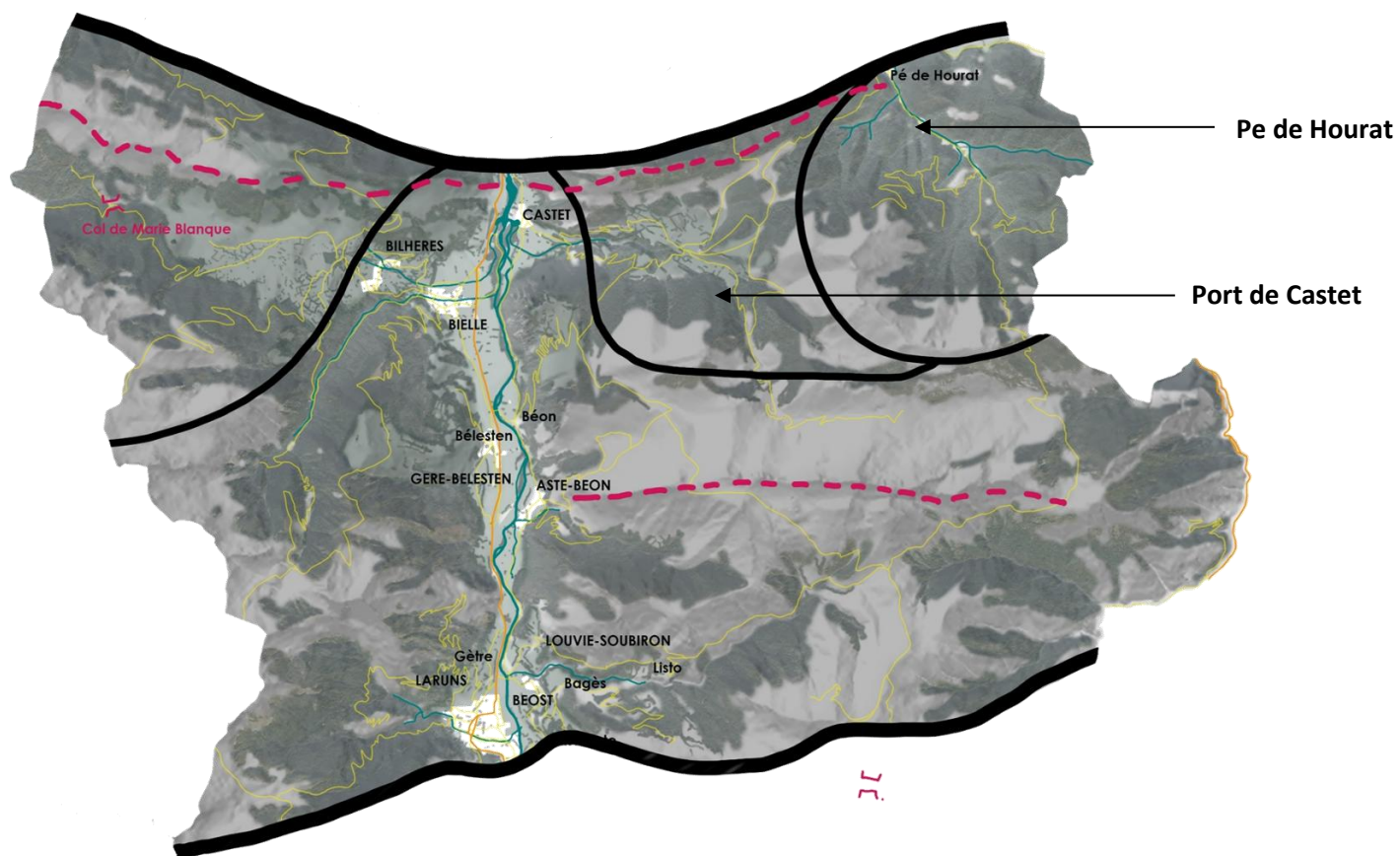
- Vaste cuvette à fond plat, sculptée par le glacier, fermée au Sud par des crêtes boisées (verrou de Castet) et au Nord par la moraine de Bescat
- Bassin ponctué de buttes moutonnées qui animent les paysages
- Regroupement de villages
 - Arudy, implanté dans la boucle du Gave, centre urbain et d'activités, notamment industrielles
 - Bescat et Sévignacq-Meyracq implantés sur la moraine, en balcon sur les paysages
 - Izeste et Louvie-Juzon dans la plaine, le long des voies de circulations, bordées par une urbanisation linéaire quasi-continue
- Paysages agricoles de fond de vallée soumis à la périurbanisation
- Le patrimoine industriel agit comme repère (Four à chaux et Saint-Michel)



PIECE 3 : ANNEXES – PIECE 3.2 – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT
SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DE LA VALLEE D'OSSAU

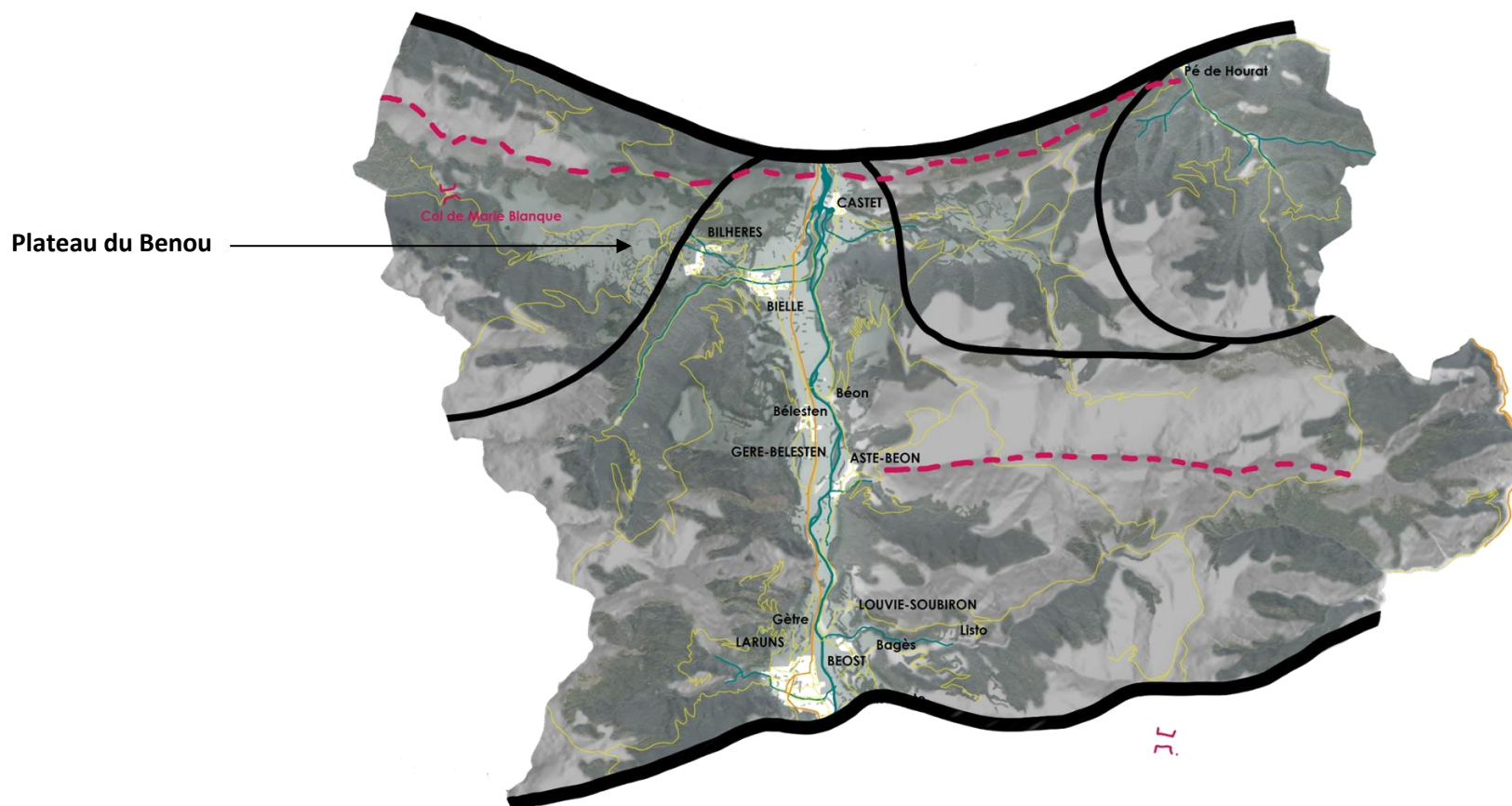
1.2.5. Port de Castet et Pe de Hourat

- Port de Castet (petit plateau glaciaire d'altitude) au-dessus du village de Castet : lieu de pâturages intermédiaires au paysage ouvert, ponctué de nombreuses granges
- Pé de Hourat : petit cirque confidentiel, ombragé et souligné de nombreux ruisseaux, à l'écart des axes de circulation
- Granges, murets de pierres sèches, haies de buis en bordure de chemins
- Hameau de Pé de Hourat et habitations égrainées sur le bord de la route qui mène à la pisciculture



1.2.6. Plateau du Benou

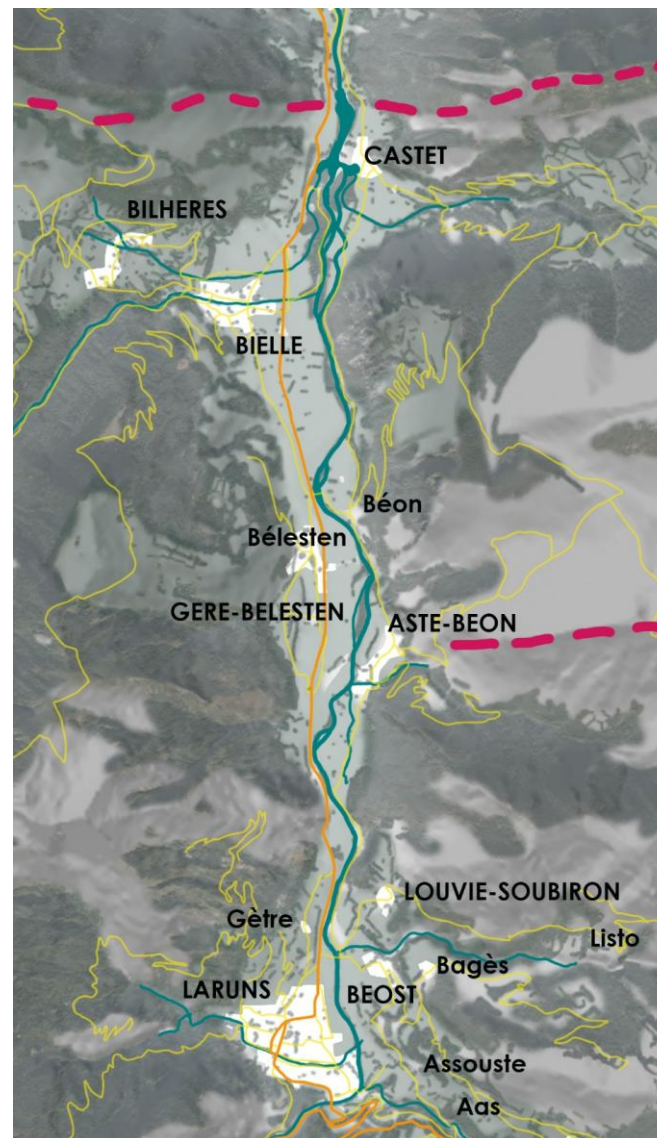
- Vaste plateau ouvert, lumineux, suspendu au-dessus de la Vallée d'Ossau, caractérisé par un réseau hydrographique enfoui et des textures de sol diversifiées
- Lieu de pâturages libres, ponctués de granges et par la Chapelle de Houndas
- Ensemble emblématique de la montagne pastorale formé par l'étagement Bielle/Bilhères/Plateau du Bénou
- Plantations de résineux qui contrastent avec la hêtraie-sapinière caractéristique de l'étage montagnard
- Lieu de passage vers la Vallée d'Aspe par le Col de Marie-Blanche ; son accessibilité favorise une forte fréquentation touristique



PIECE 3 : ANNEXES – PIECE 3.2 – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT
SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DE LA VALLEE D'OSSAU

1.2.7. Moyenne vallée d'Ossau

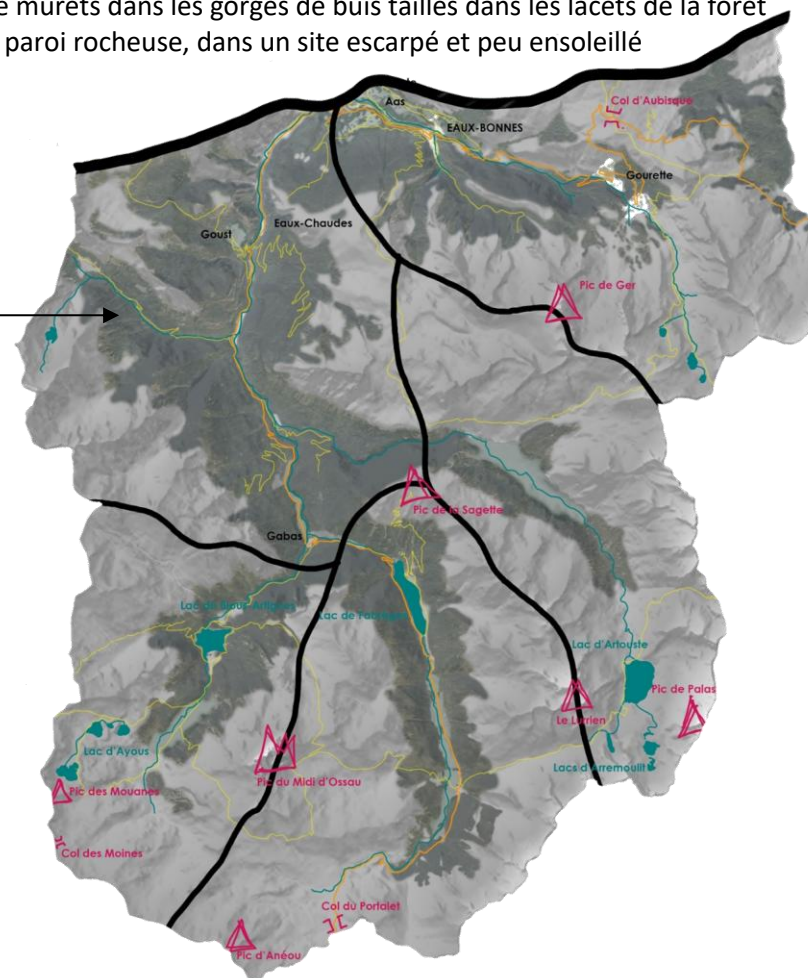
- Vallée ouverte passé le verrou glaciaire de Castet, avec rives du gave dissymétriques :
 - Rive droite étroite, tortueuse, isolée du gave
 - Rive gauche plus large, aux vues ouvertes avec passage de la RD934
- Vallée fortement habitée avec de nombreux villages groupés, à l'écart de la RD934, ce qui a préservé la structure des bourgs / alternance de bourgs élevés et de bourgs de fond de vallée :
 - Castet, Bilhères, Louvie-Soubiron sur les hauteurs
 - Béost, Aste et Gère sur un rebord de terrasse
 - Laruns, Bielle, Béon, Belesten dans la vallée
 - Hameaux et quartiers de granges sur les versants aux grandes qualités paysagères
- Paysages pastoraux à l'étagement marqué, malgré une fermeture des espaces intermédiaires et une déprise des quartiers de granges, dont certaines sont transformées en résidences secondaires
- Pression urbaine sur les secteurs à mi-pente et le long de la RD934



1.2.8. Vallée encaissée des Eaux Chaudes

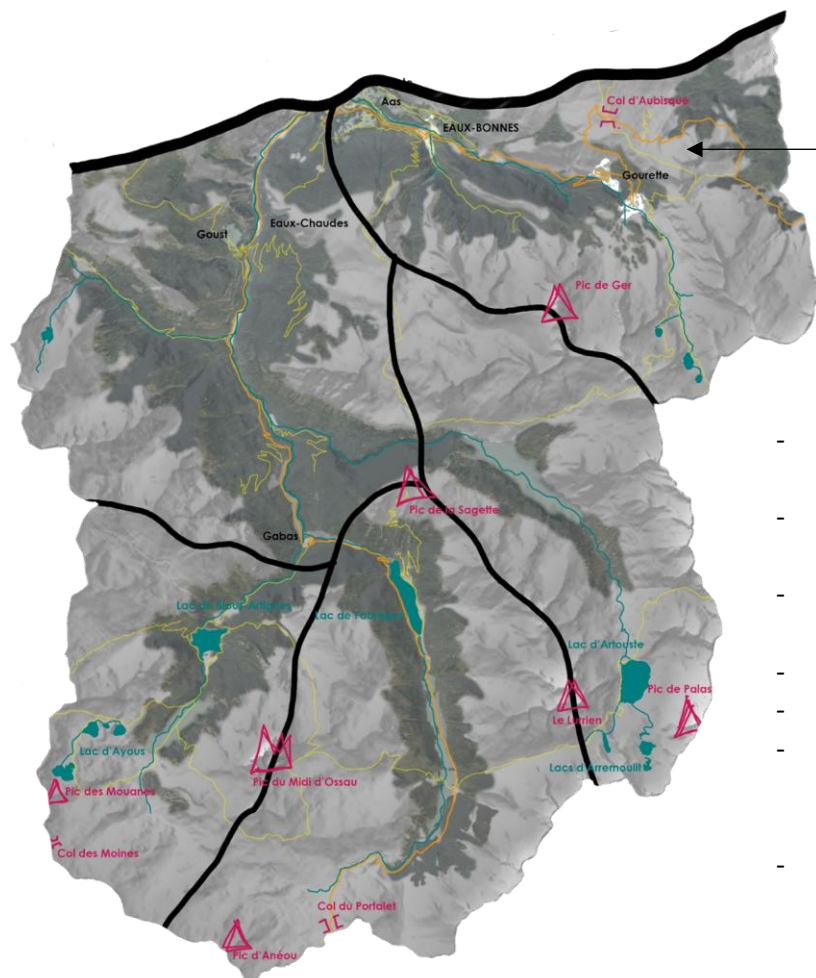
- Vallée encaissée très étroite, séparée du bassin de Laruns par les Gorges de Hourat, verrou rocheux très prononcé
- Ambiance humide et froide renforcée les cascades, par des versants abrupts et densément boisés (hêtraie sapinière), qui contraste avec les paysages du Col du Pourtalet
- Hameau de Gabas (coupé en deux par un couloir d'avalanches) à la confluence des gaves de Bious et de Brousset, avec des constructions récentes ; hameau de Goust sur un replat
- Route qui mène au Col du Pourtalet, accompagnée de murets dans les gorges de buis taillés dans les lacets de la forêt
- La station thermale des Eaux-Chaudes, au pied d'une paroi rocheuse, dans un site escarpé et peu ensoleillé

Vallée encaissée des Eaux Chaudes



PIECE 3 : ANNEXES – PIERCE 3.2 – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT
SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DE LA VALLEE D'OSSAU

1.2.9. Vallée du Valentin

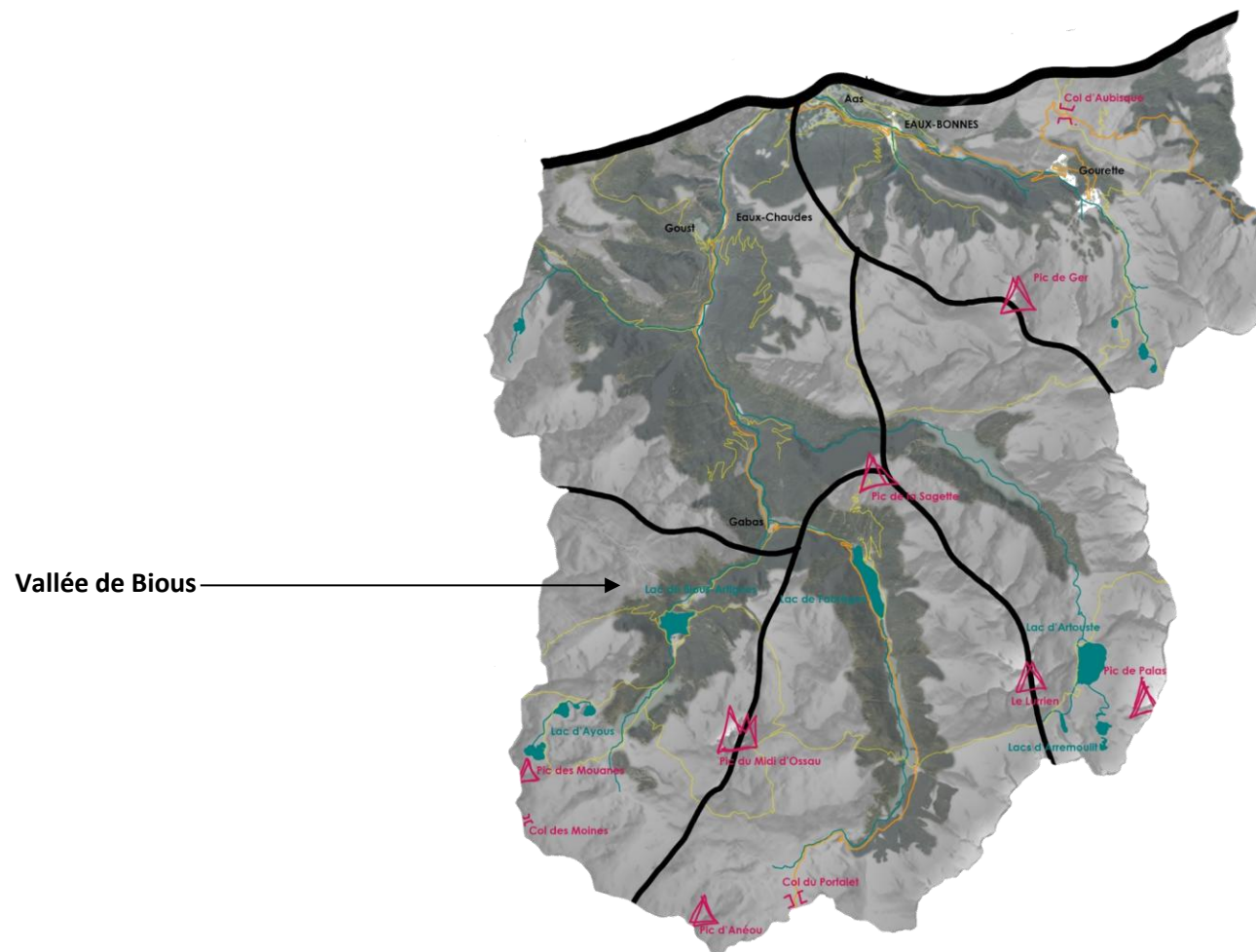


Vallée encaissée des Eaux Chaudes

- Vallée étroite et encaissée, orientée Est/Ouest, parcourue par le Valentin, torrent aux nombreuses cascades
- Opposition forte entre la soulane (granges et prairies de la Montagne Verte) et l'ombrée recouverte d'une hêtraie dense
- Village d'Aas, à l'architecture traditionnelle, implanté sur le versant ensoleillé, qui s'accompagne d'un développement récent et d'une certaine pression urbaine
- Nombreux aménagements touristiques depuis le XIXe :
- La route thermale et le franchissement du Col d'Aubisque (projet de mise en valeur)
- La station thermale des Eaux-Bonnes, au patrimoine remarquable mais qui souffre d'un manque d'attractivité du fait de l'abandon de certains bâtiments et de l'arrêt provisoire de l'activité thermale
- La station de ski de Gourette, au cœur du cirque classé dominé par le Pic de Ger

1.2.10. Vallée de Bious

- Vallée marquée par le lac de Bious-Artigues créé suite à la construction du barrage en 1950, aujourd'hui site touristique très fréquenté, accessible en voiture
- Site des lacs d'Ayous par lesquels on s'approche au plus près du Pic du Midi d'Ossau
- Refuges aux lacs de Bious et d'Ayous
- Forte fréquentation estivale des abords du lac de Bious, des estives du plateau des Oumettes, du chemin des lacs d'Ayous

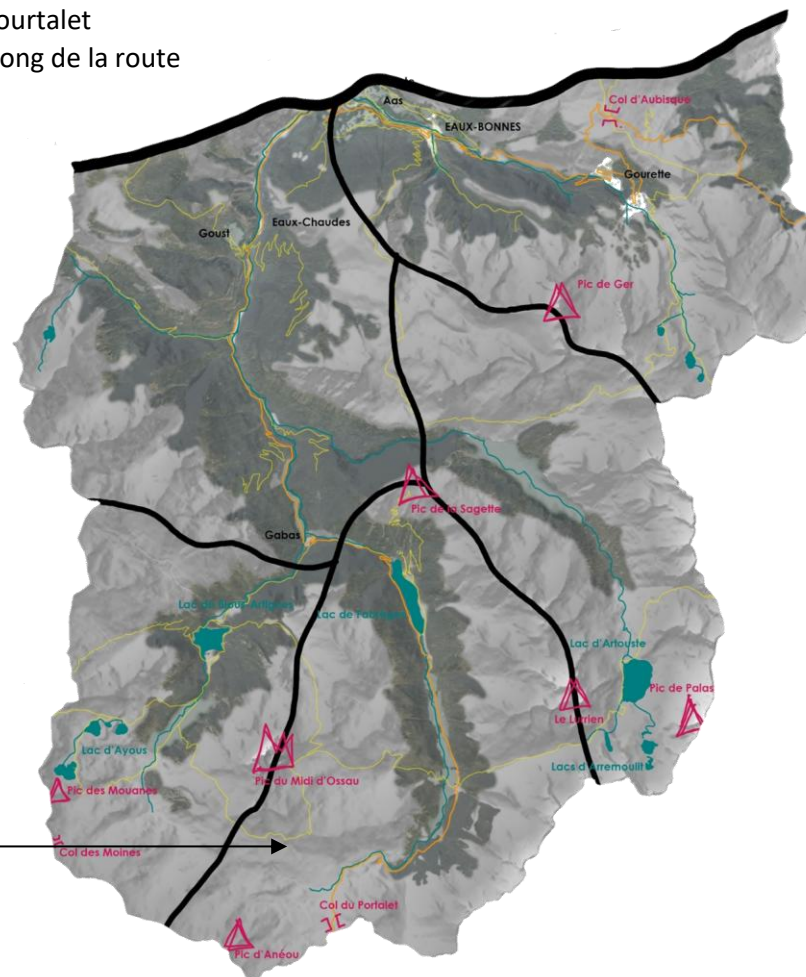


PIECE 3 : ANNEXES – PIERCE 3.2 – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT
SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DE LA VALLEE D'OSSAU

1.2.11. Haute vallée d'Ossau, Le Pourtalet

- Montée progressive vers les estives du cirque d'Anéou et les paysages de roches, dominés par la silhouette emblématique du Pic du Midi d'Ossau
- Lieu de passage transfrontalier très fréquenté, par le Col du Pourtalet (RD934)
- Nombreux aménagements :
 - Barrage, lac et hameau récent de Fabrèges, lié au départ du Petit Train et à la station de ski d'Artouste
 - Poste frontière, hôtel et parkings du Col du Pourtalet
 - Aménagements routiers et ouvrages d'art le long de la route

Haute vallée d'Ossau, Le Pourtalet



PIECE 3 : ANNEXES – PIERCE 3.2 – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT
SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DE LA VALLEE D'OSSAU

1.3. DES PAYSAGES FAÇONNES PAR LE PASTORALISME

Les paysages résultent de l'activité agro- pastorale, garante de l'équilibre entre les paysages ouverts, les landes et les forêts. L'activité a façonné les fonds de vallées, les pentes et les estives, à la recherche d'une ressource en fourrage pour toute l'année. On retrouve traditionnellement :

- Des fonds de vallée en prairie, parsemés de quelques parcelles cultivées et supports de l'implantation des principaux bourgs,
- Des pentes couvertes de landes, ponctuées de granges (parfois groupées en quartiers) et de prairies ; sur les premières hauteurs, on retrouve aussi plusieurs villages,
- Les estives largement ouvertes, domaine des parcours libres des animaux et des cabanes de bergers, parfois groupées selon l'importance des pacages.

Ces paysages se caractérisent par divers motifs paysagers, dont les murets de pierre, les chemins bordés de frênes, les lisières de buis, les cabanes et leur parc à bétails.

Des lieux préservés et emblématiques des paysages pastoraux jalonnent la vallée, à l'image du Plateau du Bénou, du Port de Castet et de la Montagne Verte.

Cependant, ces paysages restent fortement liés aux mutations agricoles liées à la diminution des cheptels et à l'évolution des pratiques pastorales. Il en résulte une relative fermeture des paysages de l'étage intermédiaire par un enrichissement des landes ainsi qu'une réappropriation des granges pour l'habitat. De la même manière, les terres les plus accessibles sont convoitées par l'urbanisation, au risque de mettre en péril la complémentarité entre les trois étages.

Ce système paysager qui semble immuable reste cependant fragile et fortement dépendant de l'activité pastorale, notamment la transhumance, l'écobuage et le fauchage.



Vue sur la vallée depuis le Plateau du Bénou

1.4. UNE VALLEE HABITEE

La vallée est ponctuée de nombreux villages groupés, aux qualités paysagères, urbaines et architecturales remarquables. Leur densité est importante et témoigne d'une vie communautaire forte, associée à la nécessité de préserver les terres agricoles.

En haute vallée, à l'exception de la station de ski de Gourette implantée en 1930, et des stations thermales des Eaux-Bonnes et des Eaux-Chaudes, on ne trouve que deux hameaux de quelques maisons : Goust et Gabas. L'essentiel des villages se concentre ainsi dans la basse et la moyenne vallée.

On différenciera les villages implantés sur les terres basses, des implantations sur les premières hauteurs, parfois liées à l'existence d'un château (Castet), étagées au sein des prairies (Bilhères), ou imbriquées dans la pente (Bescat, Louvie-Soubiron, Gère-Bélesten...). Les maisons s'inscrivent dans le relief par des jeux de soutènement et des étages en lien avec la pente naturelle. Les espaces publics s'adaptent également au relief, formant de petits belvédères et reliant les rues.

Les villages se caractérisent tout d'abord par leur contour bien défini, au milieu des prairies, « comme un gros tas de constructions recouvert de la masse noire des toits d'ardoise : il faut un beau soleil pour apprécier le contraste des couleurs. » (*Jean Loubergé, La maison rurale en Béarn, éditions CREER, 1986*). Cette vision est particulièrement perceptible depuis les nombreux points de vue sur la vallée. On peut aussi relever comme caractère important l'étroitesse des rues et la composition en ilots serrés, ponctués de nombreuses places et placettes, autant de respiration dans un tissu dense, que de lieux de convivialité. Le bâti s'implante en front de rue, parfois prolongé de murs. Le jardin se retrouve souvent en cœur d'ilot ou en transition avec l'espace agricole.

Si Arudy et Laruns constituent des bourgs importants, leur structure est relativement semblable à celle des villages et des hameaux. Ils sont cependant plus vulnérables face aux extensions urbaines et à la banalisation de leurs entrées. Enfin, les Eaux-Bonnes et les Eaux-Chaudes ont une structure plus urbaine, sous l'influence du thermalisme et de la villégiature (jardin public, casino, thermes, promenades). De la même manière, Gourette offre un paysage urbain typique des stations de ski, dominé par les immeubles collectifs et l'usage de la voiture.



*Le village de Bilhères au sein des prairies – Rues étroites à Beost
Les Eaux-Bonnes avec son parc central – la station de Gourette*

1.5. UNE MORPHOLOGIE URBAINE CONDITIONNEE

La nature des reliefs de la vallée et des logiques de densification progressive ont conditionné l'implantation urbaine. Vergers, pâturages et quelques terres arables avec granges ou locaux à fourrage et à pacage se succédaient dès lors que l'on s'éloignait des habitations et des zones urbanisées pour approcher la forêt puis les estives. Cette organisation explique encore aujourd'hui l'exceptionnelle intégration des villages dans le paysage.

Le bourg est défini comme une agglomération urbaine de petite taille, ou gros village, aux fonctions, notamment commerciales, intermédiaires entre celles du village et celles de la ville. Les bourgs s'inscrivent sur les points stratégiques du territoire, et par leur répartition, forment l'ossature urbaine des vallées. Arudy et Laruns sont des bourgs, caractérisés par leur fonction de place de marché, une place centrale ordonnancée formant une certaine régularité urbaine. Ces deux pôles démographiques possèdent un rôle structurant dans le maillage urbain de la vallée.



Figure 4 : La place du centre bourg d'Arudy et son cadastre napoléonien (1836)

Le village se distingue du bourg par sa fonction sociale. Quelques dizaines de maisons se serrent autour des deux bâtiments emblématiques de la communauté : la mairie et l'église. Dans la vallée d'Ossau, l'ensemble des villages se caractérisent par leur lien avec l'usage agricole, une répartition en ilots avec une forte densité pour préserver l'espace agricole et une forte présence de l'eau.

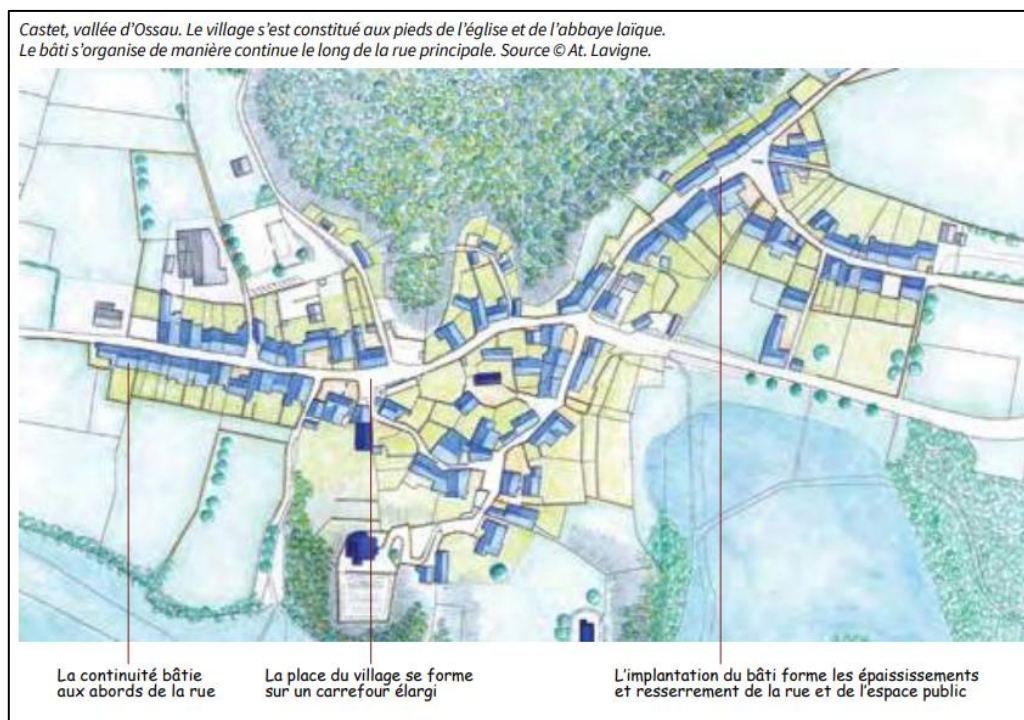


Figure 5 : Organisation du village de Castet

Le hameau consiste en une agglomération, généralement d'origine rurale, formée de quelques édifices. Dans la vallée sont observés des hameaux au tissu regroupé, souvent autour d'une chapelle ou d'une place. Leurs continuités sont assurées par l'implantation du bâti et une série de murets.

De plus, il a été également observé de l'habitat plus parsemé en lien direct avec une activité agricole : des quartiers de granges ouverts.

Le territoire propose des espaces collectifs : devant de la maison, place plantée, pré-commun, le carrefour planté. Le lien avec la nature est omniprésent au sein du territoire. La préservation des paysages et de l'activité qui y est étroitement liée est un enjeu majeur.

1.6. LES SPECIFICITES ARCHITECTURALES

Les matériaux utilisés pour bâtir les habitats, les édifices ou créer les espaces publics qui accueilleront des activités sont d'origine locale. Les matériaux locaux utilisés lors de la construction des maisons sont les suivants :

- Les pierres provenant par exemple des carrières locales de pierre (IGP Pierre d'Arudy) et de marbre sont employées pour réaliser les encadrements des baies. Les encadrements en pierre révèlent la valeur de l'édifice, par la qualité de leur traitement. Ils accueillent des menuiseries en bois et des contrevents, qui participent au dessin de la façade.
- Les galets issus du Gave d'Ossau pour la structure des habitations. Les galets ont également servi à réaliser des calades, revêtement de sol fait de moellons de pierre et de galets, qui avaient vocation à protéger de la boue et à raffermir les sols des ruelles et des cours de ferme.
- Les ardoises assurent la couverture des toitures et s'adaptent aux formes des ouvrages : brisis, lucarnes, coyaux.

Les façades respectent des compositions régulières, et varient selon qu'elles s'ouvrent sur la rue ou sur le jardin : façade dressée coté espace public, galeries en bois sur l'arrière.



Figure 6 : A Béost, rues étroites et jardins potagers à l'arrière des maisons

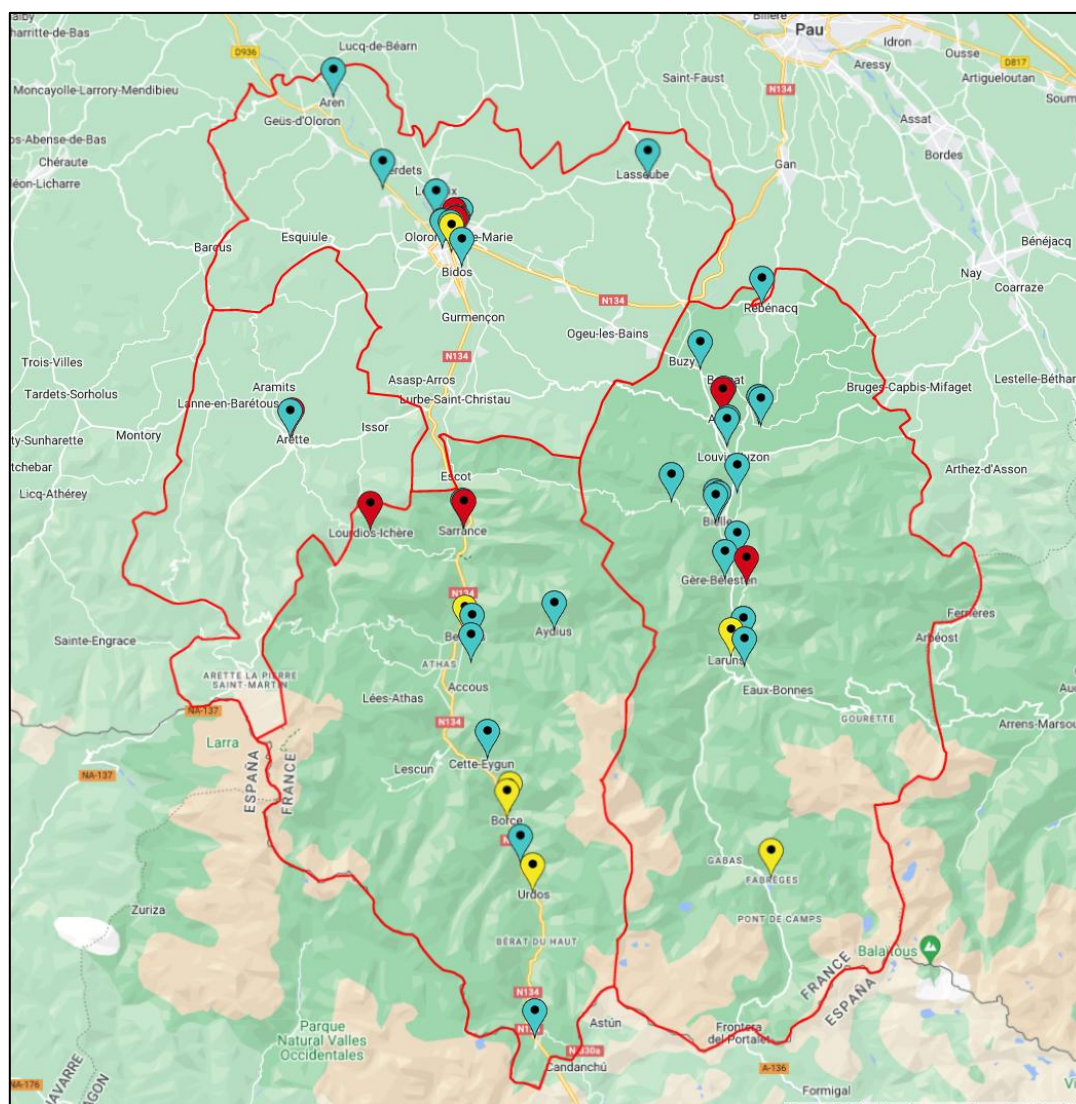
1.7. LE PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE

La Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau (CCVO) présente une richesse patrimoniale importante. En effet, elle recueille un patrimoine bâti diversifié (civil et religieux, rural et urbain) ainsi que des sites liés à l'histoire industrielle (carrières de marbre, hydroélectricité, fonderies) qui lui a valu d'être labellisé « Ville et Pays d'art et d'histoire des Pyrénées ». Le label « Ville et Pays d'art et d'histoire » est un label délivré par le Ministère de Culture qui vise à mettre en avant les richesses patrimoniales d'un territoire, qu'elles soient liées aux paysages, à l'architecture, aux traditions et savoir-faire, à sensibiliser les habitants à leur cadre de vie et inciter à un tourisme de qualité.

La Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, avec celle du Haut Béarn, forment le **Pays d'art et d'histoire (PAH) des Pyrénées béarnaises**. Plusieurs mesures ont été implémentées sur le territoire pour promouvoir son patrimoine :

- Le Réseau d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (RIAP) : ce réseau est composé de musées, écomusées et espaces de découverte répartis sur l'ensemble des Pyrénées béarnaises ;
- Des parcours et des sites variés : plusieurs lieux et parcours d'interprétation vous permettent de découvrir librement, l'histoire et le patrimoine des Pyrénées béarnaises ;
- Des monuments historiques : Plus de 80 monuments et sites ainsi qu'une grande quantité d'objets et de décors peints bénéficient de la protection au titre des Monuments Historiques – qu'il s'agisse de propriétés privées ou publiques. Ils sont ouverts à la visite.

Il existe donc une multitude de sites culturels en réseau au sein du PAH des Pyrénées béarnaises dont en vallée d'Ossau, le Musée d'Ossau à Arudy et l'espace muséographique La Falaise aux vautours à Aste-Béon.



☒ Parcours et sites
☒ RIAP
☒ Monuments historiques

Figure 7 : Territoire du Pays des Arts et de l'Histoire des Pyrénées béarnaises
 (Source : <https://pah.pyreneesbearnaises.fr/fr/>, janvier 2024)



Figure 8 : Le Musée d'Ossau (Source : <https://pah.pyreneesbarnaises.fr/fr/>, janvier 2024)

1.8. LA CARTE DES VOCATIONS DU PARC NATIONAL DES PYRENEES

La carte des vocations est une représentation au 1/100 000^e du territoire du Parc national des Pyrénées, annexée à la charte approuvée en 2012. Elle identifie les grandes vocations des différentes zones du parc afin d'orienter les politiques territoriales et de guider la compatibilité avec les documents d'urbanisme. Elle distingue notamment des vocations agricoles, pastorales, forestières, naturelles, urbaines, mixtes, ainsi que des zones à enjeux écologiques ou touristiques.

Cette carte résulte d'un travail d'expertise croisant de nombreuses sources (paysages, unités pastorales, documents d'urbanisme, limites juridiques...) et constitue un outil stratégique pour organiser les usages, préserver les patrimoines et soutenir un développement harmonieux du territoire.

La carte des vocations s'appuie sur la Carte des unités élémentaires de paysage, qui fait partie des données internes mobilisées pour caractériser les zones. Cela signifie que les vocations attribuées (agricole, pastorale, forestière, naturelle, urbaine...) sont cohérentes avec les identités paysagères existantes, leurs formes, leurs dynamiques et leurs valeurs patrimoniales.

En classant le territoire selon des vocations cohérentes, la carte reflète indirectement les grandes structures paysagères du Parc national des Pyrénées :

- hautes vallées et paysages d'altitude (vocation naturelle ou pastorale),
- forêts montagnardes (vocation forestière),
- fonds de vallée cultivés ou habités (vocation agricole ou urbaine),
- paysages pastoraux ouverts façonnés par l'élevage (vocation pastorale ou mixte).

Les paysages sont décrits à travers les usages qui les ont façonnés (pastoralisme, sylviculture, agriculture, espaces naturels de haute montagne).

La carte traduit donc les paysages en fonctions territoriales, afin d'en maintenir l'identité :

- maintien des paysages ouverts par le pastoralisme,
- préservation des forêts structurantes du cadre visuel,
- conservation des paysages naturels emblématiques du cœur du parc.

2. LES MILIEUX NATURELS ET LA BIODIVERSITE

Source : Eléments de biodiversité et de continuités écologiques sur la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine, 2021

La diversité et la qualité des milieux naturels sont les garants du maintien de la richesse du vivant : chaque type de milieu, et plus encore l'imbrication et la complexité de l'occupation de l'espace par les milieux naturels, répondent aux besoins de refuge, de déplacements, de reproduction, d'alimentation, de repos... des espèces végétales et animales. C'est pourquoi la prise en compte de la biodiversité dans les documents de planification est liée à une notion de réseau des espaces naturels.

La trame verte et bleue est un outil d'aménagement du territoire qui a pour objectif de faciliter la prise en compte et la préservation des milieux naturels et de la biodiversité, dans le cadre des projets d'aménagement du territoire. La définition de la trame verte et bleue d'un territoire s'appuie à la fois sur l'identification des **réservoirs de biodiversité**, qui correspondent aux habitats naturels des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, et des **corridors écologiques** assurant la connexion entre ces réservoirs.

Dans le cadre d'une étude sur la Trame Verte et Bleue à l'échelle de la Vallée d'Ossau, **les techniciens du Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA)** ont réalisé des inventaires naturalistes en 2021. Ces inventaires ont permis d'identifier les espaces naturels remarquables de la Vallée d'Ossau (zones humides, prairies fleuries, landes...).

2.1. LES ESPACES NATURELS DE PROTECTION FORTE (REGLEMENTES)

Il convient de distinguer :

- Les zones protégées : Natura 2000, parc naturel, réserve naturelle, arrêté de protection de biotope, les Espaces Naturels Sensibles de départements, etc.,
- Les zones d'inventaires du patrimoine naturel (ZNIEFF, ZICO, trames verte et bleue) qui ne constituent pas une mesure de protection juridique directe.

2.1.1. Sites d'intérêt communautaire (sites Natura 2000)

Sources : INPN, pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Les Sites d'intérêt communautaire (SIC) sont des sites Natura 2000 désignés au titre de la Directive Habitats (92/43/CEE) visant à maintenir ou restaurer le bon état de conservation de certains habitats et espèces vulnérables et présentant un enjeu au sein de la région biogéographique concernée.

INTITULE	IDENTIFIANT NATIONAL	SURFACE (HA)	PROPORTION (%) DANS LE TERRITOIRE	COMMUNES CONCERNEES
Gave de Pau	FR7200781	8 194	4,1	Bescat, Buzy, Louvie-Juzon, Lys, Rebenacq, Sainte-Colome, Seignacq-Meyracq
Massif du Ger et du Lurien	FR7200743	13 484	100	Eaux-Bonnes, Laruns
Tourbière de Louvie-Juzon	FR7200782	31,22	100	Louvie-Juzon, Sainte-Colome
Massif du Moule de Jaout	FR7200742	16 350	90	Aste-Béon, Béost, Bielle, Castet, Eaux-Bonnes, Louvie-Juzon, Louvie-Soubiron
Le Gave d'Ossau	FR7200793	2 318	86	Arudy, Aste-Béon, Béost, Bescat, Bielle, Bilhères, Buzy, Castet, Eaux-Bonnes, Gère-Belesten, Izeste, Laruns, Louvie-Juzon, Louvie-Soubiron, Sévignacq-Meyracq
Massif de Sesques et de l'Ossau	FR7200744	25 794	49	Laruns
Massif du Montagnon	FR7200745	8 694	31	Bielle, Bilhères, Gère-Belesten, Laruns
Le Gave d'Aspe et le Lourdios (cours d'eau)	FR7200792	1 595	0,3	Bilhères
Gave d'Oloron (cours d'eau) et marais de Labastide-Villefranche	FR7200791	2 547	0,07	Buzy

Figure 9 : Sites d'Intérêt Communautaire présents sur la CCVO (Source : Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine, 2021)

La communauté de commune de la Vallée d'Ossau compte au total neuf sites d'intérêts communautaire couvrant près de 74 % du territoire (soit 45 849 ha). L'ensemble des communes composant la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau sont concernées par un site Natura 2000.

Site « Gave de Pau » (FR7200781)

Type de site : ZSC

Superficie : 8212 Ha

Nombre d'habitats : 6

Habitats :

- *Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae (code: 7210)*
- *Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) (code: 91E0)*
- *Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia, riveraines des grands fleuves (Ulmion minoris) (code: 91F0)*
- *Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix (code: 4020)*
- *Landes sèches européennes (code: 4030)*
- *Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (code: 6430)*

DOCOB : non

Enjeux habitats naturels :

Les habitats à **très fort enjeu** de conservation sont :

- Les forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)
- Les prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-lumineux (*Molinion-caeruleae*)

Les habitats à **fort enjeu** de conservation sont :

- Les landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix*
- Les landes sèches européennes
- Les prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion-caeruleae*)
- Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin

Enjeux espèces :

Les espèces à **très fort enjeu** de conservation sont :

- Saumon Atlantique
- Ecrevisse à pattes blanches

Les espèces à **fort enjeu** de conservation sont :

- Desman des Pyrénées
- Toxostome
- Grande Alose
- Lamproie marine

Les espèces à enjeu de conservation **modéré** associé à des menaces fortes sont :

- Cuivré des marais
- Damier de la succise

Site Massif du Ger et du Lurien (FR7200743)

Type de site : ZSC

Superficie : 13546 Ha

Nombre d'habitats : 29 habitats d'intérêt communautaire dont 5 prioritaires représentant 67% de la surface du site, soit 9071 ha

Habitats prioritaires :

- Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion (9180)
- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*AlnoPadion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) (91E0)

- Forêts montagnardes et subalpines à *Pinus uncinata* (*si sur substrat gypseux ou calcaire) (9430)
- Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) (6230)
- Tourbières hautes actives (7110)

Espèces : 1 espèce végétale d'intérêt communautaire et 15 espèces animales d'intérêt communautaire

Enjeux habitats :

Type de milieu	Code Natura 2000	Intitulé Natura 2000	Surface (ha)	Niveau d'enjeu
Forêts et fruticées	9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i>	872,8	Modéré à Fort ¹
	9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes à <i>Cephalanthero-Fagion</i>	82,8	Fort
	9180*	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	39,1	Fort
	91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	0,3	Modéré à Fort ¹
	9430	Forêts montagnardes et subalpines à <i>Pinus uncinata</i> (*si sur substrat gypseux ou calcaire)	3,5	Fort à très fort ¹
	9430*	Forêts montagnardes et subalpines à <i>Pinus uncinata</i> (*si sur substrat gypseux ou calcaire)	83,7	Fort à très fort ¹
Landes et fourrés	4030	Landes sèches européennes	347,2	Modéré
	4060	Landes alpines et boréales	1273,5	Modéré à Fort ¹
	4090	Landes oro-méditerranéennes endémiques à genêts épineux	0,5	Très fort
	5110	Formation stables xérophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion</i> p.p.)	32,2	Modéré
	5130	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	5,3	Faible à Modéré ¹
Milieux rocheux	6110	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du <i>Alyso-Sedion albi</i>	17,9	Modéré
	8110	Éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (<i>Androsacetalia alpinae</i> et <i>Galeopsietalia ladani</i>)	389,1	Modéré à Fort ¹
	8120	Éboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin (<i>Thlaspietea rotundifolia</i>)	17,7	Fort
	8130	Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	1457,3	Modéré à Exceptionnel ¹
	8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	868,3	Modéré à Très fort ¹
	8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	526,0	Modéré à Très fort ¹
	8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	1,5	Très fort
	8310	Grottes non exploitées par le tourisme	0,3	Fort
Ourllets et mégaphorbiaies	6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	31,1	Modéré à Fort ¹
Pelouses	6140	Pelouses pyrénéennes siliceuses à <i>Festuca eskia</i>	255,8	Modéré
	6170	Pelouses calcaires alpines et subalpines	1050,6	Modéré à Très fort ¹
	6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)*[sites d'orchidées remarquables]	193,0	Très fort
	6230*	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	1508,7	Faible à Fort ¹
Plans et cours d'eaux	3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>	0,0	Modéré
Zones humides	6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	2,2	Modéré
	7110*	Tourbières hautes actives	1,5	Très fort
	7150	Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	0,2	Très fort
	7230	Tourbières basses alcalines	9,3	Modéré
Total			9071,2	

Les milieux rocheux sont prépondérants sur le site de par les altitudes élevées rencontrées, ils représentent plus du tiers des habitats naturels d'intérêt communautaire. Les enjeux de ces habitats sont souvent très forts voir exceptionnels à l'image des éboulis ouest-méditerranéen et thermophiles. Ceux-ci se localisent principalement dans les chaînons calcaires du nord du site. Ces habitats d'éboulis sur calcaire, sur fortes pentes, en exposition sud, sont en équilibre avec le milieu.

Enjeux espèces :

Le niveau d'enjeu est élevé pour 4 espèces animales :

- Le Lézard des Pyrénées est un petit lézard rupicole endémique de l'étage alpin des Pyrénées. Il fréquente les milieux rocheux situés au-dessus de 2000m d'altitude. Cette espèce, à la répartition fragmentée et à la faible capacité de dispersion, est principalement menacée par le réchauffement climatique. Cependant, des aménagements touristiques en altitude peuvent cependant participer à sa destruction en détruisant ou fractionnant son habitat.
- Le Petit Rhinolophe compte plusieurs colonies de mise bas sur le site. La nature karstique du site constitue un élément favorable pour cette espèce en période hivernale. Les habitats sont également très favorables pour l'activité de chasse, en particulier sur la frange nord du massif, à basse altitude.
- Le Desman est présent sur tous les cours d'eau, et préférentiellement sur ceux présentant un caractère oligotrophe avec un régime de type nival. Sa densité varie en fonction de la qualité de l'eau et de l'absence d'obstacles le long des linéaires de cours d'eau.
- Le Rhysode sulcatus est un coléoptère saproxylique, relique glaciaire des forêts naturelles. Son biotope préférentiel consiste en ravins encaissés et fortement humides, où l'espèce se trouve dans de gros troncs très décomposés. Le Rhysode est présent à proximité du site, ce qui laisse supposer que l'espèce est également présente sur le site.

Objectifs de conservation :

Les objectifs de conservation consistent simplement à maintenir les éléments écologiques remarquables sur le site. Aucune action de gestion n'est envisagée si ce n'est la surveillance dans le temps de l'évolution démographique des populations ou des habitats naturels. Cet objectif concerne principalement les habitats stables et sans menaces des milieux rocheux, parois calcaires et éboulis calcaires thermophiles mais également les pelouses orophiles sèches, les gazons des crêtes ventées, les pelouses acidiphiles alpines, les pelouses calcaires alpines et les pinèdes de pins à crochet calcicoles. Le Lézard des Pyrénées est également concerné par cet objectif.

Objectifs de préservation :

Les objectifs de préservation ont pour vocation le maintien des pratiques favorables à la préservation des espèces ou des habitats ciblés. Ces formations sont liées partiellement ou intégralement à l'activité humaine. Le maintien de ces activités est donc une nécessité pour la préservation de ces éléments.

Cet objectif concerne plusieurs habitats :

- Mésobromion et landes épineuses à Genêt d'Espagne : pour ces habitats, les objectifs de préservation passent par le maintien de l'activité pastorale et de la fauche. Le feu en tant qu'opération de gestion doit être particulièrement adaptés à la fragilité propre à ces milieux
- Mégaphorbiaies hygrophiles Béarnaises : ces mégaphorbiaies colonisent les talus humides et frais et les bordures forestières, en interface avec les milieux ouverts ou les pieds de falaise. Leur prise en compte à travers une mise en défens et un maintien des conditions micro-stationnelles, qui les conditionnent, est une nécessité. Les travaux forestiers en bordure de massif devront intégrer ou favoriser l'ouverture de lisières permettant une expansion et une mobilité temporelle de ces milieux particuliers d'une grande valeur écologique.
- Communautés de cicatrisation et Buttes à sphaignes ombrotrophiques : ces formations ombrotrophiques appelés aussi haut marais, sont des milieux en évolution lente, sensibles au piétinement et à la colonisation des ligneux. A l'inverse, les communautés de cicatrisation que l'on rencontre en dynamique avec les hauts marais, colonisent les milieux ouverts, dépourvus de végétation, souvent résultant d'un piétinement ou d'une intervention perturbant la flore locale. Le maintien de ce complexe d'habitat peut se traduire par la présence d'un pâturage très extensif combiné à la mise en défens de certaines zones sensibles au piétinement.

Objectifs de gestion :

Ces objectifs se traduisent par la mise en œuvre ou l'adaptation d'une gestion de territoire favorisant les composants écologiques qui en sont l'objet.

Les pelouses du Mésobromion et des landes épineuses forment un complexe de milieux calcaires auxquels viennent s'ajouter les faciès d'embroussaillage thermophiles qui s'expriment en dynamique naturelle avec les habitats de landes et de pelouses.

L'objectif pour ces milieux est le maintien ou le rétablissement dans l'espace de la mosaïque de ces complexes. A ces fins, les actions suivantes doivent être envisagées :

- mise en place d'un pâturage extensif (ovin, bovin) qui peut selon les cas de figure être appuyé en préalable par des opérations mécaniques de génie écologique.
- gestion fine des feux pastoraux, qui doivent être limités aux capacités de résilience de l'habitat. Les feux doivent être évités impérativement dans les faciès landicoles. Seuls les feux de régénération pour les landes vieillissantes seront envisagés.
- gestion d'entretien mécanique par réouverture du milieu, lorsque les ressources humaines et animales sont insuffisantes sur certains secteurs.

Enfin, les communautés de cicatrisation et Buttes à sphaignes ombrotrophiques sont des milieux rares et fragiles pour lesquels certaines actions comme la mise en défens ou le débroussaillage mécanique, voire ponctuellement le décapage manuel du sol, peuvent s'envisager afin de les préserver.

Site « Tourbière de Louvie-Juzon (FR7200782)

Type de site : ZSC

Superficie : 31 Ha

DOCOB : non

Site « Massif du Moule de Jaout » (FR7200742)

Type de site : ZSC

Superficie : 16 329 Ha

Habitats d'intérêt communautaire :

Le site héberge 25 habitats d'intérêt communautaire dont 4 prioritaires représentant 36 % de la surface du site, soit 5931 ha.

Type de milieu	Code Natura 2000	Intitulé Natura 2000	Surface (ha)	Niveau d'enjeu
Forêts et fructifées	9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)	319,1	Fort
	9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes à Cephalanthero-Fagion	596,96	Fort
	9180*	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	229,17	Fort
	91E0*	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	0,52	Modéré
Landes et fourrés	4030	Landes sèches européennes	1184,17	Modéré à Fort ¹
	4060	Landes alpines et boréales	329,69	Modéré
	4090	Landes oro-méditerranéennes endémiques à genêts épineux	138,43	Très fort
	5110	Formation stables xérophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)	20,76	Modéré
	5130	Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	68,22	Faible à Modéré ¹
Milieux rocheux	8110	Éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (Androsacetalia alpinae et Galeopsietalia ladani)	5,76	Fort
	8120	Éboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin (Thlaspietea rotundifolia)	60,41	Fort
	8130	Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	166,61	Modéré à Très fort ¹
	8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	442,79	Modéré à Très fort ¹
	8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	7,14	Modéré
	8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii	0,16	Très fort
Ourllets et mégaphorbiaies	6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	2,81	Fort
Pelouses	6140	Pelouses pyrénéennes siliceuses à Festuca eskia	5,24	Modéré
	6170	Pelouses calcaires alpines et subalpines	300,3	Modéré à Très fort ¹
	6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) [*sites d'orchidées remarquables]	285,06	Très fort
	6230*	Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	1643,3	Faible à Fort ¹
Plans et cours d'eaux	3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.	0,02	Modéré
Prairies et pâtures	6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	81,25	Très fort
Zones humides	6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	1,59	Fort
	7220*	Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)	0,12	Fort
	7230	Tourbières basses alcalines	42,18	Modéré
Total			5931,76	

Espèces d'intérêt communautaire :

PIECE 3 : ANNEXES – PIECE 3.2 – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT
ELABORATION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DE LA VALLEE D'OSSAU

Sur le site « Massif du Moule de Jaout », 2 espèces végétales d'intérêt communautaire ont été identifiées, dont une potentielle (espèce probablement présente mais non inventoriée au cours de l'étude diagnostic). 14 espèces animales d'intérêt communautaire ont également été identifiées dont 4 sont considérées comme potentiellement présentes et 2 considérées comme occasionnelles.

Statut sur le site	Nom vernaculaire	Nom latin	Niveau d'enjeu	Degré de conservation sur le site
Végétaux				
Avééré	Aster des Pyrénées	<i>Aster pyrenaeus</i> DC.	Exceptionnel	Altéré
Potentiel	Buxbaumie verte	<i>Buxbaumia viridis</i> Brid. ex Moug.	Fort	Inconnu
Chiroptères				
Avééré	Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>	Modéré	Inconnu
Avééré	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Fort	Bon
Avééré	Petit Murin	<i>Myotis blythii</i>	Fort	Bon
Avééré	Vespertilion à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	Modéré	Inconnu
Avééré	Grand Murin	<i>Myotis Myotis</i>	Faible	Bon
Avééré	Rhinolophe Euryale	<i>Rhinolophus Euryale</i>	Fort	Inconnu
Avééré	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Modéré	Bon
Avééré	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Très fort	Bon
Mammifères				
Avééré	Desman	<i>Galemys pyrenaicus</i>	Très fort	Inconnu
Avééré	Loutre	<i>Lutra lutra</i>	Modéré	Bon
Occasionnel	Ours brun	<i>Ursus arctos arctos</i> *	Faible	Défavorable
Insectes Coleoptères				
Avééré	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	Faible	Bon
Potentiel	Le pique prune	<i>Osmoderma eremita</i> *	Fort	Inconnu
Potentiel	Rosalie des Alpes	<i>Rosalia alpina</i> *	Faible	Inconnu
Avééré	Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	Faible	Bon
Lépidoptères (Rhopalocères)				
Avééré	Damier de la succisse	<i>Eurodryas aurinia</i>	Fort	Inconnu
Occasionnel	Cuivré des marais	<i>Thersamolycaena dispar</i>		
Potentiel	Laineuse du Prunier	<i>Eriogaster catax</i>		
Odonates				
Potentiel	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Fort	Altéré
Mollusques				
Avééré	Escargot de Quimper	<i>Elona quimperiana</i>	Modéré	Inconnu

* : les noms suivis d'un astérisque sont d'intérêt communautaires prioritaires

Les objectifs de conservation :

Les objectifs de conservation consistent simplement à maintenir les éléments écologiques remarquables sur le site. Aucune action de gestion n'est envisagée si ce n'est la surveillance dans le temps de l'évolution démographique des populations ou des habitats naturels. Cet objectif concerne principalement les habitats stables ou sans menaces des milieux rocheux, parois calcaires froides montagnardes, éboulis calcaires thermophiles de basse altitude mais également les pelouses des vires et falaises ombragées.

Les objectifs de préservation :

Les objectifs de préservation ont pour vocation le maintien des pratiques favorables à la préservation des espèces ou des habitats ciblés. Ces formations sont liées partiellement ou intégralement à l'activité humaine. Le maintien de ces activités est donc une nécessité pour la préservation de ces éléments.

Les activités concernées sont le pastoralisme pour le maintien des landes épineuses à Genêt d'Espagne et du mésobromion des Pyrénées occidentales. Le feu, en tant qu'opération de gestion, n'est pas recommandé pour ces milieux fragiles. Il peut, à terme, être cause de leur destruction.

Concernant les espèces végétales, un pâturage extensif est également nécessaire au maintien des stations d'Aster des Pyrénées, menacées par la fermeture du milieu.

Pour la faune, la présence de gîtes de reproduction (bordes notamment), ainsi que d'une diversité structurelle de paysages (milieux ouverts entrecoupés de milieux plus ou moins boisés) est nécessaire à la bonne préservation du Petit rhinolophe.

Les objectifs de gestion :

Ces objectifs se traduisent par la mise en œuvre ou l'adaptation d'une gestion de territoire favorisant les composants écologiques qui en sont l'objet.

Pour les habitats, le maintien ou le rétablissement en mosaïque des complexes des pelouses du Mésobromion et des landes épineuses à Genêt d'Espagne nécessite la mise en place d'un pâturage extensif, d'une gestion fine des feux pastoraux, ainsi qu'éventuellement une gestion d'entretien mécanique par réouverture du milieu.

Les prairies de fauches thermophiles occupent une surface relativement restreinte sur le site. La mise en œuvre d'une gestion de fauche stricte ou adaptée (diminution des apports organiques) permettra l'expansion des surfaces de cet habitat. Ces milieux d'origine anthropique seront favorables à de nombreuses espèces (l'entomofaune notamment) et permettront d'améliorer les conditions d'accueil de la biodiversité du site et d'une manière plus générale du Haut Béarn.

Deux espèces sont concernées principalement par les objectifs de gestion :

- pour l'Aster des Pyrénées, une action de génie écologique (ouverture du milieu par action mécanique) est à envisager rapidement pour la station de Louvie-Soubiron afin de garantir sa pérennité.
- pour le Petit rhinolophe, une conservation de bâtisses favorables est nécessaire ainsi qu'une adaptation de l'architecture (toits ardoisés). Une gestion de territoire favorisant la diversité et la mosaïque de milieu est également nécessaire. Cette gestion passe par l'activité pastorale qui structure le paysage ainsi que par l'activité forestière qui devra veiller à maintenir ou créer une diversité de milieux enclavés aux milieux forestiers (clairières et lisières).

Site « Gave d'Ossau » (FR7200793)

Type de site : ZSC

Superficie : 2300 Ha

DOCOB : non

Habitats :

19 habitats d'intérêt communautaire dont 2 avec un enjeu de conservation très fort :

- Les landes humides atlantiques tempérées à Bruyère ciliée (*Erica ciliaris*) et Bruyère des marais (*Erica tetralix*)
- Les dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion

Espèces : saumon atlantique, chabot du Béarn, lamproie de Planer, agrion, de Mercure, écrevisse à pieds blancs, Loutre d'Europe.

Site « Massif de Sesques et de l'Ossau » (FR7200744)

Type de site : ZSC

Superficie : 25 682 Ha

Habitats :

Le site héberge 34 habitats d'intérêt communautaire représentant 59 % de la surface du site soit 15 093ha.

Type de milieu	Code Natura 2000	Intitulé Natura 2000	Surface (ha)	Niveau d'enjeu
Forêts et fruticées	9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus	872,8	Modéré à Fort ¹
	9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes à Cephalanthero-Fagion	82,8	Fort
	9180*	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	39,1	Fort
	91E0*	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	0,3	Modéré à Fort ¹
	9430	Forêts montagnardes et subalpines à Pinus uncinata (*si sur substrat gypseux ou calcaire)	3,5	Fort à très fort ¹
	9430*	Forêts montagnardes et subalpines à Pinus uncinata (*si sur substrat gypseux ou calcaire)	83,7	Fort à très fort ¹
Landes et fourrés	4030	Landes sèches européennes	347,2	Modéré
	4060	Landes alpines et boréales	1273,5	Modéré à Fort ¹
	4090	Landes oro-méditerranéennes endémiques à genêts épineux	0,5	Très fort
	5110	Formation stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)	32,2	Modéré
	5130	Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	5,3	Faible à Modéré ₁
Milieux rocheux	6110	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du Alysso-Sedion albi	17,9	Modéré
	8110	Éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (Androsacetalia alpinae et Galeopsietalia ladani)	389,1	Modéré à Fort ¹
	8120	Éboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin (Thlaspietalia rotundifoliai)	17,7	Fort
	8130	Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	1457,3	Modéré à Exceptionnel ¹
	8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	868,3	Modéré à Très fort ¹
	8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	526,0	Modéré à Très fort ¹
	8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii	1,5	Très fort
	8310	Grottes non exploitées par le tourisme	0,3	Fort
Ourlets et mégaphorbiaies	6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	31,1	Modéré à Fort ¹
Pelouses	6140	Pelouses pyrénéennes siliceuses à Festuca eskia	255,8	Modéré
	6170	Pelouses calcaires alpines et subalpines	1050,6	Modéré à Très fort ¹
	6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia)[*sites d'orchidées remarquables]	193,0	Très fort
	6230*	Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	1508,7	Faible à Fort ¹
Plans et cours d'eaux	3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition	0,0	Modéré
Zones humides	6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	2,2	Modéré
	7110*	Tourbières hautes actives	1,5	Très fort
	7150	Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion	0,2	Très fort
	7230	Tourbières basses alcalines	9,3	Modéré
Total			9071,2	

1 : selon les différents habitats élémentaires (un habitat générique, qui correspond à la directive « habitat faune flore », est décliné en différents habitats élémentaires)

Les noms latins suivis d'un astérisque (*) sont d'intérêt communautaire prioritaire.

Espèces :

Sur le site « Massif de Sesques et de l'Ossau », 2 espèces végétales d'intérêt communautaire ont été identifiées : l'Aster des Pyrénées et la Buxbaumie verte. 17 espèces animales d'intérêt communautaire ont également été identifiées dont 5 sont considérées comme potentiellement présentes.

Statut de présence	Nom vernaculaire	Nom latin	Niveau d'enjeu	Degré de conservation
	Végétaux			
Avérée	Aster des Pyrénées	<i>Aster pyrenaeus</i> DC.	Exceptionnel	Altéré
Avérée	Buxbaumie verte	<i>Buxbaumia viridis</i> Brid. Ex Moug.	Très fort	Inconnu
	Chiroptères			
Avérée	Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>	Modéré	Inconnu
Potentiel	Petit Murin	<i>Myotis blythii</i>	Fort	
Potentiel	Grand Murin	<i>Myotis Myotis</i>	Faible	
Avérée	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Modéré	Bon
Avérée	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Très fort	Bon
	Mammifères			
Avérée	Desman	<i>Galemys pyrenaicus</i>	Très fort	Inconnu
Avérée	Loutre	<i>Lutra lutra</i>	Modéré	Bon
Avérée	Ours brun	<i>Ursus arctos arctos</i>	Fort	Défavorable
	Lézards			
Avérée	Lézard pyrénéen	<i>Iberolacerta bonnali</i>	Très fort	Défavorable
	Insectes Coleoptères			
Avérée	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	Faible	Bon
Potentiel	Le pique prune	<i>Osmoderma eremita</i> *		
Avérée	Rosalie des Alpes	<i>Rosalia alpina</i> *	Modéré	Inconnu
Avérée	Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	Faible	Bon
Avérée	Rhysodes sulcatus	<i>Rhysodes sulcatus</i>	Fort	Inconnu
	Lépidoptères (Rhopalocères)			
Potentiel	Laineuse du Prunelier	<i>Eriogaster catax</i>		
	Odonates			
Potentiel	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Fort	Altéré
	Mollusques			
Avérée	Escargot de Quimper	<i>Elona quimperiana</i>	Modéré	Inconnu

Les objectifs de conservation :

Les objectifs de conservation consistent simplement à maintenir les éléments écologiques remarquables sur le site. Aucune action de gestion n'est envisagée si ce n'est la surveillance dans le temps de l'évolution démographique des populations ou des habitats naturels. Cet objectif concerne principalement les habitats stables et sans menace des milieux rocheux, parois calcaires et éboulis calcaires thermophiles mais également certaines pelouses et gazons des crêtes ventées. Le Lézard des Pyrénées et l'Aster des Pyrénées sont également concernés par cet objectif.

Les objectifs de préservation :

Les objectifs de préservation ont pour vocation le maintien des pratiques favorables à la préservation des espèces ou des habitats ciblés. Ces formations sont liées partiellement ou intégralement à l'activité humaine. Le maintien de ces activités est donc une nécessité pour la préservation de ces éléments.

Cet objectif concerne plusieurs habitats :

- Mésobromion et landes épineuses à Genêt d'Espagne : le maintien en mosaïque des complexes de ces habitats nécessite d'un pâturage extensif et de la fauche. Le feu, en tant qu'opération de gestion, n'est pas recommandé pour ces milieux fragiles. Il peut, à terme, être cause de leur destruction.
- Mégaphorbiaies hygrophiles Béarnaises : ces mégaphorbiaies colonisent les talus humides et frais et les bordures forestières, en interface avec les milieux ouverts ou les pieds de falaise. Leur prise en compte à travers une mise en défens et un maintien des conditions micro-stationnelles, qui les conditionnent, est une nécessité. Les travaux forestiers en bordure de massif devront intégrer ou favoriser l'ouverture de lisières permettant une expansion et une mobilité temporelle de ces milieux particuliers d'une grande valeur écologique.

Les objectifs de gestion :

Ces objectifs se traduisent par la mise en œuvre ou l'adaptation d'une gestion de territoire favorisant les composants écologiques qui en sont l'objet.

Les pelouses du Mésobromion et des landes épineuses forment un complexe de milieux calcaires auxquels viennent s'ajouter les faciès d'embroussaillage thermophiles qui s'expriment en dynamique naturelle avec les habitats de landes et de pelouses.

L'objectif pour ces milieux est le maintien ou le rétablissement dans l'espace de la mosaïque de ces complexes. A ces fins, les actions suivantes doivent être envisagées :

- mise en place d'un pâturage extensif (ovin, bovin) qui peut selon les cas de figures être appuyé en préalable par des opérations mécaniques de génie écologique.
- gestion fine des feux pastoraux, qui doivent être limités aux capacités de résilience de l'habitat. Les feux doivent être évités impérativement dans les faciès landicoles. Seuls les feux de régénération pour les landes vieillissantes seront envisagés.
- gestion d'entretien mécanique par réouverture du milieu, lorsque les ressources humaines et animales sont insuffisantes sur certains secteurs.

Pour l'Aster des Pyrénées, des actions de gestion de génie écologique (ouverture du milieu par action mécanique par exemple) sont à envisager pour la station de la montagne de Pan. Le rétablissement d'une action pastorale ciblée s'avère être nécessaire afin de garantir dans le temps, l'ouverture du milieu indispensable à l'Aster.

Enfin, pour le Petit rhinolophe une conservation de bâtisses favorables est nécessaire ainsi qu'une adaptation de l'architecture (toits ardoisés). Une gestion de territoire favorisant la diversité et la mosaïque de milieu est également nécessaire. Cette gestion passe par l'activité pastorale qui structure le paysage ainsi que par l'activité forestière qui devra veiller à maintenir ou créer une diversité de milieux enclavés aux milieux forestiers (clairières et lisières). Des actions de génie écologique pourront être envisagées si les objectifs de préservation ne sont pas possibles à mettre en œuvre sur le site.

Site « Massif du Montagnon (FR7200745)

Type de site : ZSC

Superficie : 8871 Ha

Habitats :

Le site héberge 23 habitats d'intérêt communautaire représentant 45 % de la surface du site soit 3 998 ha.

Type de milieu	Code Natura 2000	Intitulé Natura	Surface (ha)	Niveau d'enjeu
Forêt et fruticées	9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)	874,5	Modéré à fort ¹
	9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes à Cephalanthero-Fagion	35,9	Fort
	9180*	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	50,4	Fort
Landes et fourrés	4030	Landes sèches européennes	612,1	Modéré à Fort ¹
	4060	Landes alpines et boréales	236,8	Modéré à Fort ¹
	4090	Landes oro-méditerranéennes endémiques à genêts épineux	65,4	Très fort
	5110	Formation stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)	37,3	Modéré
	5130	Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	9,8	Faible à Modéré ¹
Milieux rocheux	8110	Éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (Androsacetalia alpinae et Galeopsietalia ladani)	16,2	Modéré à fort ¹
	8130	Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	133,0	Modéré à Exceptionnel ¹
	8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	193,4	Modéré à Très fort ¹
	8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	0,1	Modéré à Très fort ¹
	8310	Grottes non exploitées par le tourisme	0,0	Fort
Ourlet et mégaphorbiaie	6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	80,8	Modéré à Très fort ¹
Pelouses	6140	Pelouses pyrénéennes siliceuses à Festuca eskia	16,6	Modéré
	6170	Pelouses calcaires alpines et subalpines	339,0	Modéré à Très fort ¹
	6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia)[*sites d'orchidées remarquables]	583,0	Très fort
	6230*	Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	683,5	Faible à Fort ¹
Prairies et pâtures	6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	25,5	Fort à Très fort ¹
Zones humides	6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	1,2	Modéré à Très fort ¹
	7220*	Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)	1,0	Fort
	7230	Tourbières basses alcalines	0,1	Modéré à fort ¹
	7110*	Tourbières hautes actives	2,7	Très fort
Total			3 998,2	

1 : selon les différents habitats élémentaires (un habitat générique, qui correspond à la directive « habitat faune flore », est décliné en différents habitats élémentaires)

Les noms latins suivis d'un astérisque (*) sont d'intérêt communautaire prioritaire.

Espèces :

Sur le site « Massif du Montagnon », 2 espèces végétales d'intérêt communautaire ont été identifiées, dont une potentiellement présente (espèce probablement présente mais non inventoriée au cours de l'étude diagnostic). 20 espèces animales d'intérêt communautaire ont été également identifiées dont 7 sont considérées comme potentiellement présentes et 1 espèce animales considérée comme occasionnelle.

Statut de présence	Nom vernaculaire	Nom latin	Niveau d'enjeu	Degré de conservation
	Végétaux			
Avérée	Aster des Pyrénées	<i>Aster pyrenaeus</i> DC.	Exceptionnel	Altéré
Potentielle	Buxbaumie verte	<i>Buxbaumia viridis</i> Brid. Ex Moug.	Fort	Inconnu
	Chiroptères			
Avérée	Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>	Modéré	Inconnu
Potentielle	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Fort	Bon
Potentielle	Vespertilion de bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	Faible	
Avérée	Petit Murin	<i>Myotis blythii</i>	Fort	Bon
Avérée	Vespertilion à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	Modéré	Inconnu
Avérée	Grand Murin	<i>Myotis Myotis</i>	Faible	Bon
Potentielle	Rhinolophe Euryale	<i>Rhinolophus Euryale</i>	Fort	Inconnu
Avérée	Grand Rinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Modéré	Bon
Avérée	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Très fort	Bon
	Mammifères			
Avérée	Desman	<i>Galemys pyrenaicus</i>	Très fort	Inconnu
Avérée	Loutre	<i>Lutra lutra</i>	Modéré	Bon
Avérée	Ours brun	<i>Ursus arctos arctos</i>	Fort	Défavorable
	Insectes coléoptères			
Avérée	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	Faible	Bon
Potentielle	Le pique prune	<i>Osmoderma eremita</i> *	Fort	Altéré
Potentielle	Rosalie des Alpes	<i>Rosalia alpina</i> *	Modéré	Inconnu
Avérée	Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	Faible	Bon
	Lépidoptères (Rhopalocères)			
Occasionnelle	Cuivré des marais	<i>Thersamolycaena dispar</i>		Inconnu
Potentielle	Laineuse du Prunelier	<i>Eriogaster catax</i>		
	Odonates			
Potentielle	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Modéré	Altéré
	Mollusques			
Avérée	Escargot de Quimper	<i>Elona quimperiana</i>	Modéré	Inconnu

Les objectifs de conservation :

Les objectifs de conservation consistent simplement à maintenir les éléments écologiques remarquables sur le site. Aucune action de gestion n'est envisagée si ce n'est la surveillance dans le temps de l'évolution démographique des populations ou des habitats naturels. Cet objectif concerne principalement les habitats stables et sans menaces des milieux rocheux, parois calcaires et éboulis calcaires mais également certaines pelouses de vire herbeuses. L'habitat des parois calcaires des gorges du Gave d'Aspe et sa plante caractéristique l'Epervière de vivant, localisée en bordure de la RN 134 est tout particulièrement concerné. Tous travaux d'entretien ou d'élargissement peuvent occasionner une destruction ou une détérioration de ces éléments remarquables du patrimoine de la basse vallée d'Aspe. Pour mémoire, il n'existe nulle part ailleurs.

Les objectifs de préservation :

Les objectifs de préservation ont pour vocation le maintien des pratiques favorables à la préservation des espèces ou des habitats ciblés. Ces formations sont liées partiellement ou intégralement à l'activité humaine. Le maintien de ces activités est donc une nécessité pour la préservation de ces éléments.

Cet objectif concerne le Mésobromion et les landes épineuses à Genêt d'Espagne. Le maintien ou le rétablissement en mosaïque des complexes de ces habitats nécessite la mise en place d'un pâturage extensif. Le feu, en tant qu'opération de gestion, n'est pas recommandé pour ces milieux fragiles. Il peut, à terme, être cause de leur destruction.

Deux espèces sont concernées par les objectifs de préservation :

- La station d'Aster des Pyrénées présente sur le site est menacée à terme par la fermeture du milieu et la reconquête forestière du versant. Le maintien d'un pâturage extensif sera extrêmement favorable à l'Aster. La conduite des feux pastoraux est à mener avec une grande prudence, il sera nettement préférable de mener des actions de pâturage extensif.
- Le maintien sur le site du Petit rhinolophe dépend de la ressource en gîte de reproduction (borde principalement) et de la diversité structurelle du paysage lui offrant une large gamme de zones de chasse. En état, le site semble présenter tous les optimums écologiques favorables à l'espèce. Le maintien des milieux ouverts (étage des Bordes notamment), entrecoupés de milieux plus ou moins boisés, sont les conditions nécessaires à la bonne préservation de l'espèce.

Les objectifs de gestion :

Ces objectifs se traduisent par la mise en œuvre ou l'adaptation d'une gestion de territoire favorisant les composants écologiques qui en sont l'objet.

Les pelouses du Mésobromion et des landes épineuses forment un complexe de milieux calcaires auxquels viennent s'ajouter les faciès d'embroussaillage thermophiles qui s'expriment en dynamique naturelle avec les habitats de landes et de pelouses.

L'objectif pour ces milieux est le maintien ou le rétablissement dans l'espace de la mosaïque de ces complexes. A ces fins, les actions suivantes doivent être envisagées :

- mise en place d'un pâturage extensif (ovin, bovin) qui peut selon les cas de figures être appuyé en préalable par des opérations mécaniques de génie écologique.
- gestion fine des feux pastoraux, qui doivent être limités aux capacités de résilience de l'habitat. Les feux doivent être évités impérativement dans les faciès landicoles. Seuls les feux de régénération pour les landes vieillissantes seront envisagés.
- gestion d'entretien mécanique par réouverture du milieu, lorsque les ressources humaines et animales sont insuffisantes sur certains secteurs.

Le maintien des tourbières hautes ombrotrophiques passe par une action de protection stricte. Ces formations fragiles sont très sensibles aux perturbations de leurs fonctionnements hydrologiques et aux piétinements. Il peut être intéressant de préserver les zones en intégrant une zone tampon favorable à la tourbière.

Les prairies de fauche thermophiles sont en surface relativement restreinte sur le site. La double vocation des prairies (pâturage et fauche) implique un apport d'éléments organiques défavorables aux végétations de fauche. La mise en œuvre d'une gestion de fauche stricte ou adaptée (diminution des apports organiques) permettra l'expansion des surfaces de cet habitat. Ces milieux d'origine anthropique strict seront favorables à de nombreuses espèces (entomofaune notamment) et permettront d'améliorer les conditions d'accueil de la biodiversité du site et d'une manière plus générale du Haut Béarn.

Pour l'Aster des Pyrénées, des actions de gestion de génie écologique (ouverture du milieu par action mécanique par exemple) sont à envisager si les objectifs de préservation ne sont pas possibles à mettre en œuvre.

Enfin, pour le Petit rhinolophe une conservation de bâtisses favorables est nécessaire ainsi qu'une adaptation de l'architecture (toits ardoisés). Une gestion de territoire favorisant la diversité et la mosaïque de milieu est également nécessaire. Cette gestion passe par l'activité pastorale qui structure le paysage ainsi que par l'activité forestière qui devra veiller à maintenir ou créer une diversité de milieux enclavés aux milieux forestiers (clairières et lisières).

Site « Gave d'Aspe et de Lourdios » (FR7200792)

Type de site : ZSC

Superficie : 1595 Ha

DOCOB : non

Habitats : lacs et mares dystrophes, rivières, mégaphorbiaies, forêts mixtes. Habitats prioritaires : sources pétrifiantes et forêts alluviales.

Site « Gave d'Oloron et marais de Labastide-Villefranche » (FR7200791)

Type de site : ZSC

Superficie : 2450 Ha

DOCOB : non

Habitats d'intérêts communautaires :

- 3160 – lacs et mares dystrophes naturel
- 4020* - landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix*
- 6430 – Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpins
- 7230 – Tourbières basses alcalines
- 91E0* - Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*

Espèces :

4 espèces d'intérêt communautaire : 2 mammifères semi-aquatiques (Loutre d'Europe et Desman des Pyrénées), 1 poisson (saumon atlantique), 1 invertébré aquatique (écrevisse à pattes blanches).

2.1.2. Arrêté de protection biotope (APPB)

Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) ont été définis dans le but de protéger un habitat naturel abritant une ou plusieurs espèces animales ou végétales protégées. Il interdit ou réglemente certaines activités pour assurer la protection du biotope et des espèces ciblées. Le périmètre d'étude compte un site classé en 2010 dans le but de protéger la tourbière, biotope rare et protégé en France.

INTITULE	IDENTIFIANT NATIONAL	SURFACE (HA)	PROPORTION (%) DANS LE TERRITOIRE	COMMUNES CONCERNEES
Tourbière de Pédestarès	FR3800799	31,22	100	Louvie-Juzon, Sainte-Colome

Figure 10 : Arrêté Préfectoral de Biotopes présent sur la CCVO (Source : Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine, 2021)

2.1.3. Réserve naturelle nationale (RNN)

Les Réserves Naturelles Nationales (RNN) sont des aires à statut de protection fort, sur le long-terme pour la conservation des espaces, des espèces ou du patrimoine géologique. Une réserve naturelle a été recensée sur le territoire. Cette dernière a été créée en 1974 pour la protection du Vautour fauve. Répartie sur deux sites, elle est constituée de falaises et éboulis.

INTITULE	IDENTIFIANT NATIONAL	SURFACE (HA)	PROPORTION (%) DANS LE TERRITOIRE	COMMUNES CONCERNEES
Réserve Naturelle Nationale de la Vallée d'Ossau	FR3600020	86	100	Aste-Béon, Castet, Bielle

Figure 11 : Réserve Naturelle Nationale présente sur la CCVO (Source : Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine, 2021)

2.1.4. Espaces naturels sensibles

Les Espaces naturels Sensibles (ENS) sont définis comme des espaces « dont le caractère naturel est menacé et rendu vulnérable, actuellement ou potentiellement, soit en raison de la pression urbaine ou du développement des activités économiques ou de loisirs, soit en raison d'un intérêt particulier eu égard à la qualité du site ou aux caractéristiques des espèces végétales ou animales qui s'y trouvent ». La politique de désignation d'un ENS est menée par les départements et est financée par la taxe d'aménagement. Sur le périmètre d'étude, les ENS correspondent aux espaces dont le Département des Pyrénées-Atlantiques est propriétaire ou les sites du CEN-NA dont le Département participe à leur préservation.

INTITULE	IDENTIFIANT DEPARTEMENTAL	SURFACE (HA)	PROPORTION (%) DANS LE TERRITOIRE	COMMUNES CONCERNEES
Les tourbières d'Ogeu	270	83	100	Buzy, Bescat
La Tourbière de l'Auga	400	44	100	Louvie-Juzon, Sainte-Colome
Forêt des crêtes Blanches	370	27	100	Béost, Eaux-Bonnes
Bois Noir	1120	94	100	Eaux-Bonnes
Bioux Artigue	290	112	100	Laruns

Figure 12 : Espaces Naturels Sensibles présents sur la CCVO (Source : Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine, 2021)

2.1.5. Sites du conservatoire d'espaces naturels de la Nouvelle-Aquitaine

Ces sites constituent un enjeu fort à l'échelle régionale ou nationale pour le patrimoine naturel. Ils n'ont cependant pas de statut juridique fort, mais les activités y sont toutefois réglementées.

INTITULE	IDENTIFIANT LOCAL	SURFACE (HA)	PROPORTION (%) DANS LE TERRITOIRE	COMMUNES CONCERNEES
Tourbière d'Ourte-Serruse	Tourbières de Buzy	14,0	100	Buzy
L'Espoune	Tourbières de Buzy	7,9	100	Buzy
Tourbière d'Espoune	ZH20	2,4	100	Buzy
Zone humide de Lapeyre Est	ZH30	0,24	100	Buzy
Zone humide les Chênes	ZH18	0,65	100	Buzy
Bas marais du Bois d'en haut	ZH13	0,6	100	Buzy
Bas-marais du Bois d'en haut	ZH14	0,18	100	Buzy
Zone humide de Sercuge	ZH53	0,12	100	Bescat
Tourbière d'Anzé	64ANZE	3,2	100	Laruns

Figure 13 : Sites du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine présents sur la CCVO (Source : Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine, 2021)

2.1.6. Parc National des Pyrénées

Le parc National des Pyrénées a été créé en 1967 est présent sur l'ensemble du territoire, à l'exception de la commune de Rébénacq. Il abrite une zone cœur de 7 800 ha sur la commune de Laruns à la réglementation stricte en matière de préservation de la biodiversité. Son aire d'adhésion, d'une surface de 16 570 ha, à la réglementation plus souple

comprend les communes d'Arudy, Bescat, Bielle, Bilhères, Castet, Izeste, Louvie-Soubiron, Lys et Sévignacq-Meyracq qui ont adhéré à la Charte du Parc National. À l'exception de Rébénacq qui ne figure pas dans l'aire optimale du Parc National des Pyrénées, les autres communes n'ont pas adhéré à la Charte.

2.2. ZONES NATURELLES D'INVENTAIRE

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) correspondent à un espace naturel inventorié en raison de son caractère remarquable, mais ne font l'objet d'aucune mesure de protection réglementaire. Deux types de zones naturelles sont distinguées :

- **Les ZNIEFF de type I** présentent en général une superficie réduite, abritant au moins une espèce/habitat rare ou menacé avec un intérêt local, régional, national ou communautaire. Ils jouent généralement un rôle fonctionnel pour le fonctionnement écologique à l'échelle locale,
- **Les ZNIEFF de type II** sont des milieux de grandes superficies, riches et avec peu d'altérations. Ils offrent des potentialités écologiques importantes aussi bien que pour leur rôle fonctionnel que pour une cohérence écologique et paysagère à échelle régionale.

21 ZNIEFF de type 1 et 7 ZNIEFF de type 2 ont été recensés sur le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau. Ces zones représentent respectivement 72% (44 426 ha) et 83 % (51 790 ha) du territoire.

INTITULE	IDENTIFIANT NATIONAL	SURFACE (HA)	PROPORTION (%) DANS LE TERRITOIRE	COMMUNES DU TERRITOIRE CONCERNÉES
Massif calcaire du Pic de Ger	720009048	5426	100	Eaux-Bonnes, Laruns
Massif du Pic du Midi d'Ossau	720008869	5337	100	Laruns
Vallée glaciaire du Soussouéou	720009050	4862	100	Laruns
Versant ouest du Lurien, de Soques et de Peyrelue	720012966	3362	100	Laruns
Pic de Males Ores	720008887	1075	100	Castet, Louvie-Juzon, Aste-béon
Landes et pelouses subalpines à alpines du Mont Laid au Grand Gabizos, Pelouses	720030058	868	100	Béost
montagnardes du vallon de l'Arrec d'Arbaze et du Cirque du Litor				
Montagne du Rey, Pene Peyrau et Crêtes des Garroques	720030061	767	100	Louvie-Juzon
Réseau hydrographique du Gave d'Ossau à l'amont d'Arudy et ses rives	720030080	586	100	Béost, Louvie-Soubiron, Bielle, Castet, Eaux-Bonnes, Gère-Bélesten, Louvie-Juzon, Izeste, Laruns, Arudy, Aste-Béon
Pic du Moule de Jaut	720008888	426	100	Louvie-Soubiron, Castet, Aste-Béon
Penes de Béon et de Castet-Bielle	720009051	145	100	Bielle, Castet, Aste-Béon
Zones marécageuses du Plateau du Bénou	720008870	113	100	Bielle, Bilhères
Tourbière de Louvie-Juzon	720008881	38	100	Louvie-Juzon, Sainte-Colome
Tourbière du Port de Castet	720020023	34	100	Castet
Cladiaie de Brouca	720020029	4.65	100	Buzy
Hétraie-sapinière de la Vallée d'Ossau	720030062	4606	92	Laruns
Massif du Pic de Sesques	720008886	3824	91	Laruns
Bois du Bager	720008892	2758	81	Bielle, Izeste, Bilhères, Arudy
Pelouses, landes et boisements du Pic Merdanson et du Pic Mondragon	720030067	2759	78	Louvie-Soubiron, Louvie-Juzon
Tourbières, landes et rives boisées de la vallée de l'Escou	720020028	163	30	Buzy
Crêtes et pentes du pic Mail Arrouy	720030063	1035	14	Bilhères, Arudy
Massif calcaire du Pic Roumandares au sommet de Houndarete, Bois de la Pene d'Escot, Bois d'Aran et Bois de Gey	720008890	6133	1,5	Bilhères
Réseau hydrographique du Gave d'Aspe et ses rives	720030081	1207	0,9	Bilhères, Arudy
Massif montagneux entre Argelès-Gazost et l'Ouzom	730011444	6108	0,5	Béost
Versant est du Gabizos	730011627	3107	0,3	Béost

Figure 14 : Inventaire des ZNIEFF de type I présentes sur la CCVO
(Source : Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine, 2021)

INTITULE	IDENTIFIANT NATIONAL	SURFACE (HA)	PROPORTION (%) DANS LE TERRITOIRE	COMMUNES DU TERRITOIRE CONCERNÉES
Vallée d'Ossau	720009049	43624	97	Béost, Louvie-Soubiron, Bielle, Castet, Eaux-Bonnes, Gère-Bélesten, Louvie-Juzon, Izeste, Laruns, Billières, Arudy, Aste-béon
Bassins versants amont de l'Ouzom (rive gauche) et du Beez	720008891	9662	83,0	Béost, Louvie-Soubiron, Louvie-Juzon
Réseau hydrographique du gave d'Oloron et de ses affluents	720012972	6885	10,6	Bescat, Bielle, Buzy, Castet, Louvie-Juzon, Izeste, Laruns, Arudy, Sévignacq-Meyracq
Vallée d'Aspe	720008893	54925	1,1	Billières, Arudy
Réseau hydrographique du Gave de Pau et ses annexes hydrauliques	720012970	3001	0,7	Béost, Louvie-Soubiron, Louvie-Juzon,
Massifs calcaires de l'Estibete, du Granquet et du Pibeste, forêt de Très Crouts, vallée du Bergons et crêtes	730011454	17871	0,2	Béost
Val d'Azun et haute vallée du Gave de Cauterets	730011624	35378	0,1	Béost

*Figure 15 : Inventaire des ZNIEFF de type II présentes sur la CCVO
(Source : Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine, 2021)*

La figure ci-après illustre la nature ainsi que la localisation des zones d'intérêts écologiques au sein de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

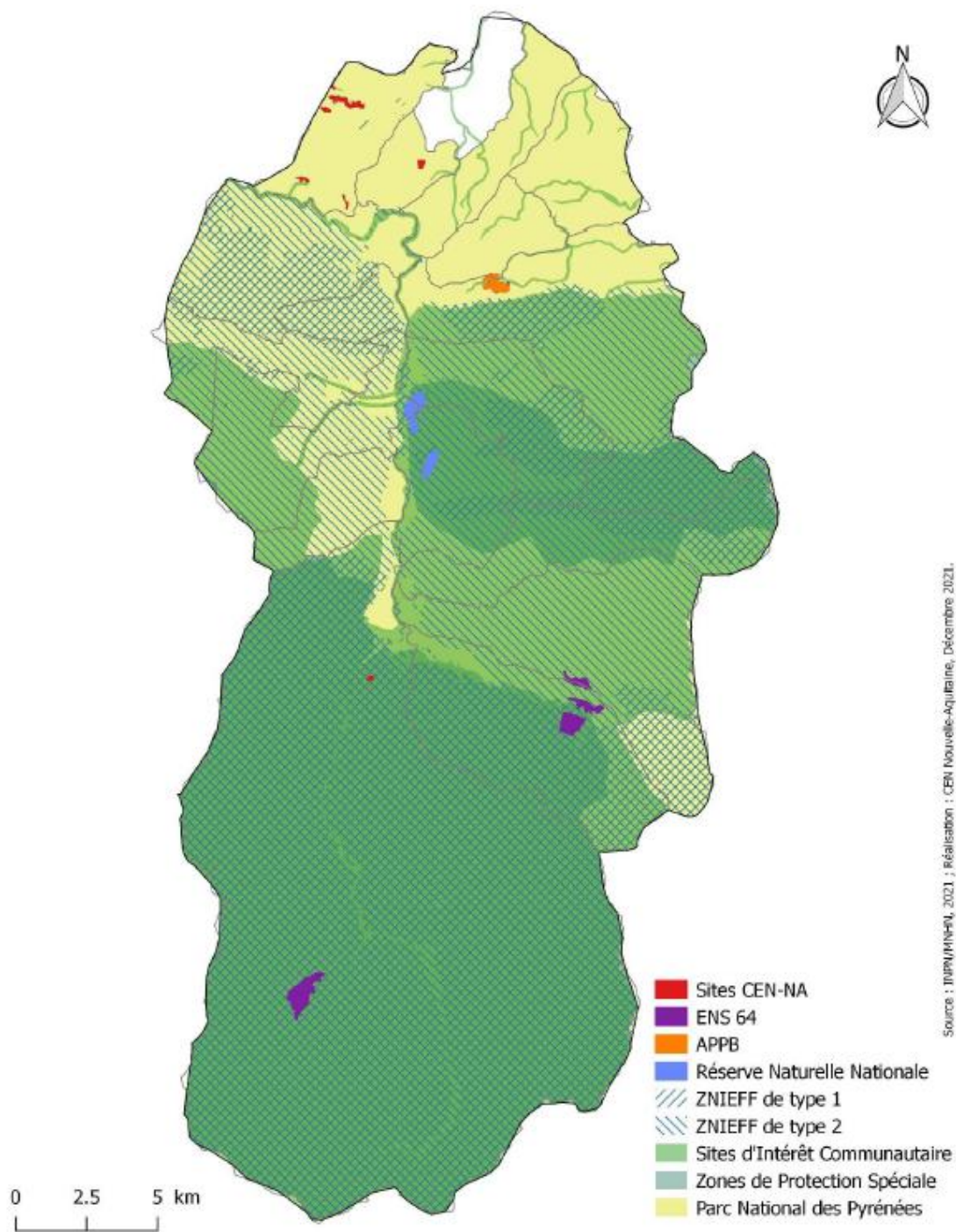


Figure 16 : Zonages d'intérêts écologiques au sein de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau
(Source : Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine, 2021)

2.3. ELABORATION DE LA TRAME VERTE & BLEUE

2.3.1. Méthodologie

Grands principes

L'approche des trames écologiques du territoire s'observe par le prisme des différentes sous-trames écologiques (zones humides, forestières et milieux ouverts ...). La fonctionnalité de ces différentes sous-trames repose sur la capacité de dispersion des espèces d'un réservoir de biodiversité à l'autre, en empruntant des corridors pour leur déplacement.

Pour ce faire, une modélisation de la connectivité entre les réservoirs de biodiversité d'une même sous-trame est réalisée à partir d'espèces cibles. Le choix de ses espèces repose sur l'affinité de l'espèce pour la sous-trame considérée et sa présence sur le territoire. La modélisation de la fonctionnalité des sous-trames a été réalisée selon deux approches :

- Une approche « euclidienne » correspondant à la connexion d'un réservoir de biodiversité à l'autre selon la capacité de dispersion des espèces considérées sans tenir compte de l'occupation du sol. Cela s'apparente à un trajet « à vol d'oiseau », en ligne droite.
- Une approche « réaliste » correspondant à la connexion d'un réservoir de biodiversité à l'autre selon la capacité de dispersion des espèces considérées en tenant compte de l'occupation du sol. Cette approche repose sur la théorie du « chemin de moindre coût » et fait ressortir systématiquement le meilleur chemin possible pour les espèces considérées, quels que soient la distance ou le caractère fragmenté du territoire.

Ce travail d'étude des fonctionnalités des sous-trames met en avant les réservoirs de biodiversité, les corridors (tracés de déplacements) et les ruptures de continuités pour travailler sur leur préservation et la restauration de leur connectivité.

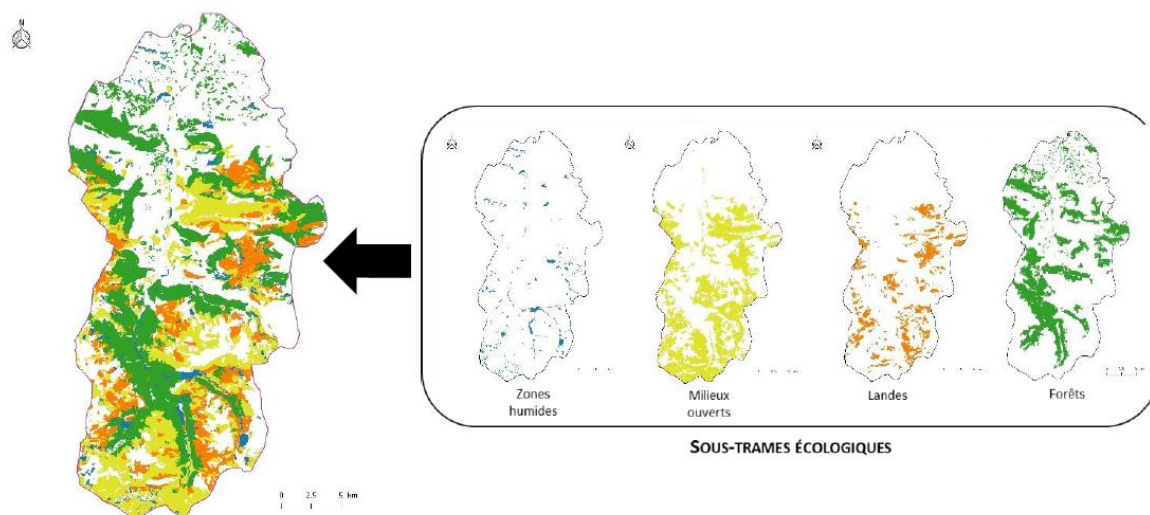
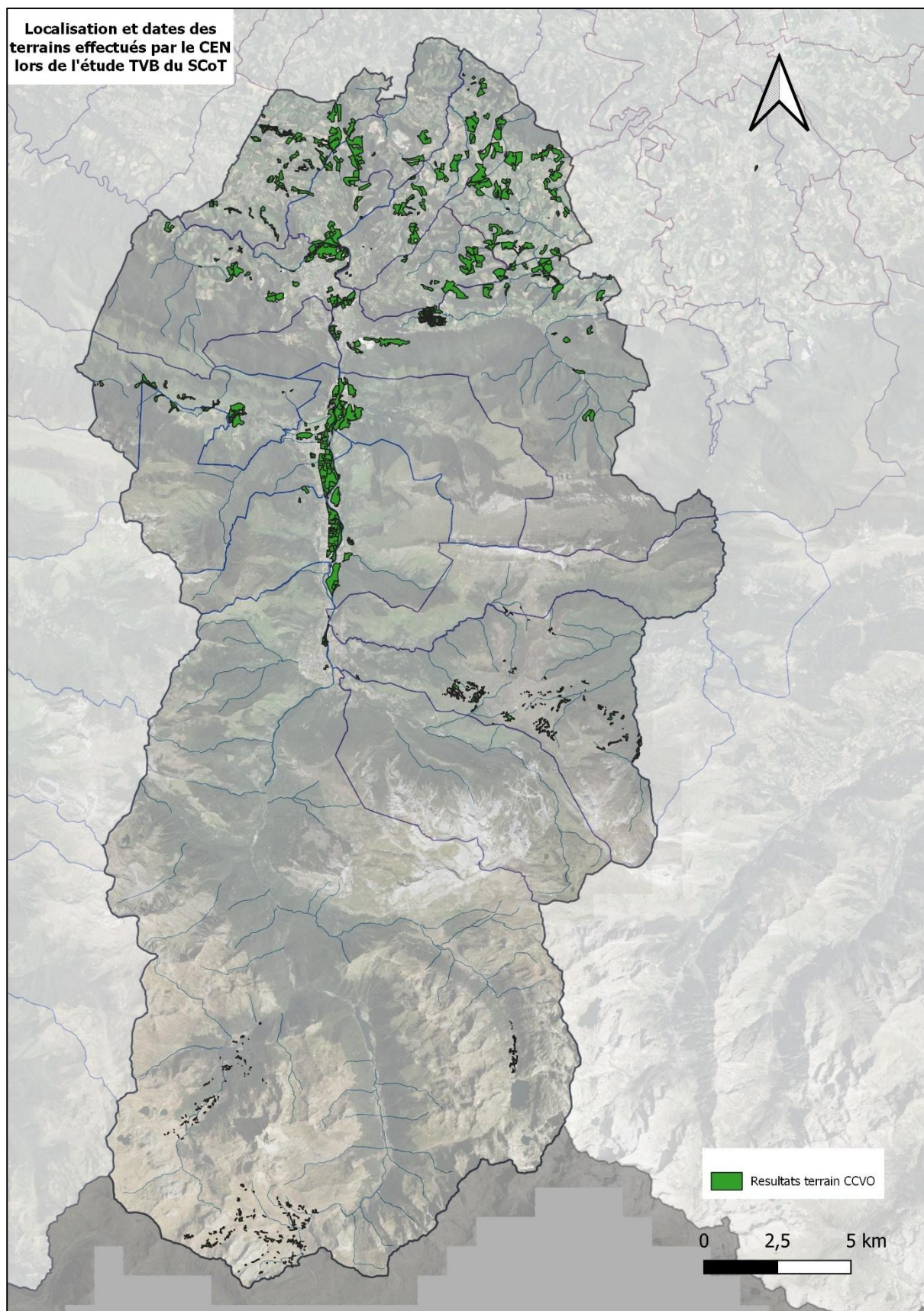


Figure 17 : Démarche de considération des trames écologiques

Données de terrain

Le document annexé au diagnostic de territoire, intitulé « Eléments de biodiversité et de continuités écologiques sur la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau » constitue le volet principal de la partie du diagnostic territorial relatif à la Trame Verte et Bleue. Il a été réalisé par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA). Ce document comprend notamment une importante partie méthodologique (pages 30 à 46), qui détaille pour chaque sous-trame identifiée la méthodologie utilisée. Dans plusieurs cas, un inventaire terrain a été mené pour vérifier les données issues des données bibliographiques (comprenant des données écologiques de terrain, mais aussi de données agricoles tel le RPG) et des données cartographiques (notamment pour les forêts anciennes). Les inventaires terrains réalisés en 2021 ont permis de vérifier les données sur 1094 polygones, localisés sur la carte page suivante. Cette campagne de terrain a été réalisée sur 40 jours (une petite partie comprenant la saisie et validation de la base de données pour les zones humides avec le Forum des Marais Atlantiques), répartie entre avril et septembre 2021.

Par ailleurs, il est rappelé que l'évaluation environnementale doit être proportionnée aux enjeux du plan et programme projeté ; dans ce cadre, les campagnes de terrain relèvent davantage des documents d'urbanisme locaux (PLU/PLUi, cartes communales) qui spatialisent l'urbanisation future, ce qui n'est pas le cas du SCoT.



2.3.2. Éléments pris en compte dans l'élaboration de la trame verte et bleue

Pour la réalisation de sa trame bleue, le Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine s'est basé sur les éléments de cadrage suivants, sur lesquels des réglementations s'appliquent déjà, notamment le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Adour-Garonne (SDAGE) 2016 – 2021 :

- Les axes grands migrateurs piscicoles ;
- Les réservoirs biologiques et les cours d'eau en très bon état écologique.

La carte suivante représente les éléments importants de la trame bleue du SCoT.

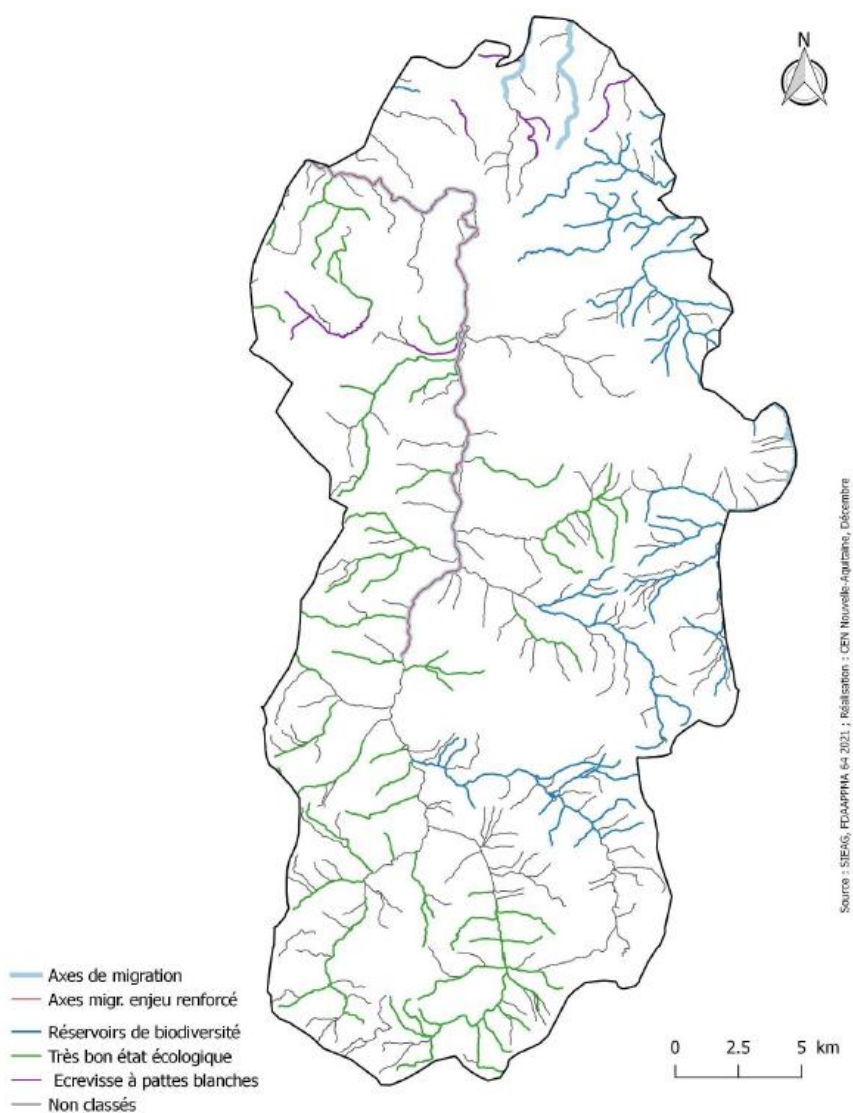


Figure 18 : Réservoirs de biodiversité des milieux aquatiques au sein de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau

Un inventaire des zones humides sur le territoire a été également réalisé sur la base des données bibliographiques (sites CEN NA et Natura 2000) et des investigations de 2021. Sur l'ensemble du territoire, ce sont 1 041 zones humides inventoriées, recouvrant une superficie totale de 880,5 ha (soit 1,36 % du territoire).

La répartition des zones humides au sein du territoire n'est pas homogène. Si la présence de zones humides inventoriées est répartie sur l'ensemble du territoire, certains secteurs possèdent des densités plus élevées. Sans surprise, leur répartition est plus morcelée en contexte de piémont où les pressions sont plus importantes et sont plus nombreuses en montagne.

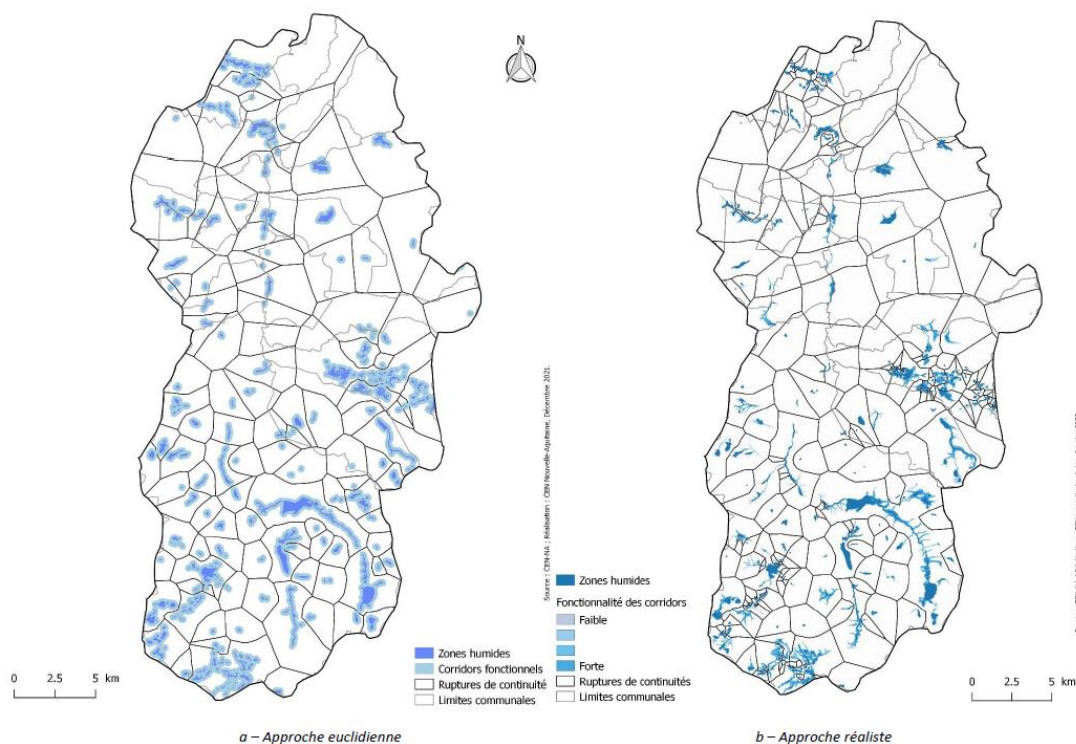


Figure 19 : Localisation des zones humides inventoriées sur la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau

La trame verte du territoire s'organise quant à elle autour des sous-trames de milieux ouverts et de milieux fermés :

- Milieux ouverts : La trame des milieux ouverts peut être analysée en deux sous-trames qui la constituent : la sous-trame des prairies et la sous-trame des pelouses.

Les milieux prairiaux sont bien répartis sur le territoire avec toutefois une distinction entre la zone de piémont et de montagne. La zone de piémont possède une densité élevée de prairies et par conséquent une connectivité forte. En montagne, les prairies étant plus localisées puis remplacées par des pelouses à une certaine altitude, un plus fort morcellement est observé pouvant s'expliquer par des contextes stationnels naturels.

Les milieux de pelouses sèches sont répartis inversement aux milieux prairiaux. Les pelouses sont principalement réparties dans la partie amont du territoire avec de grandes surfaces en montagne.

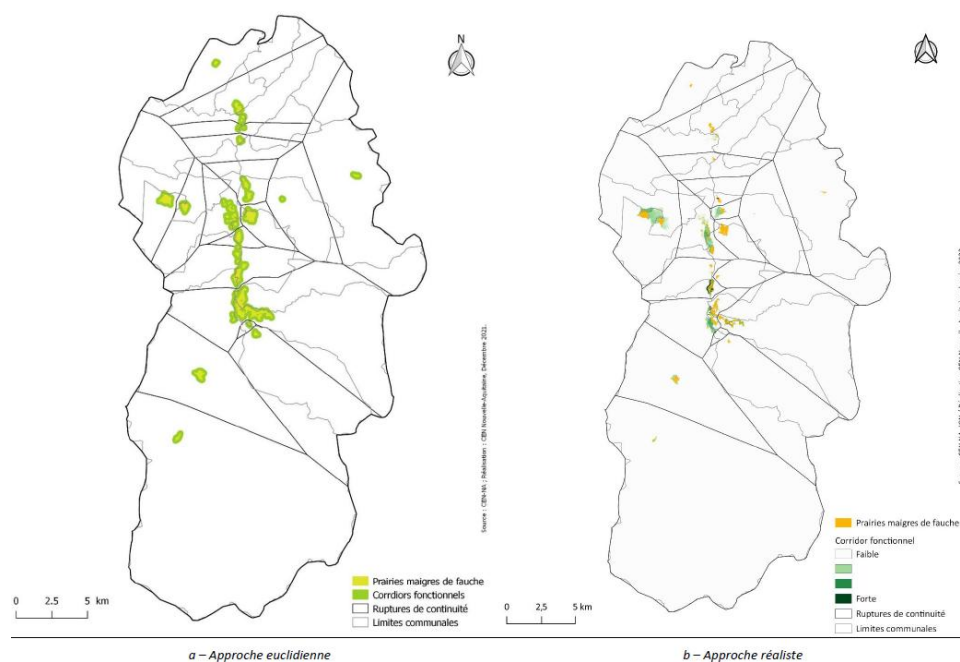


Figure 20 : Trame écologique des prairies maigres de fauche sur le territoire

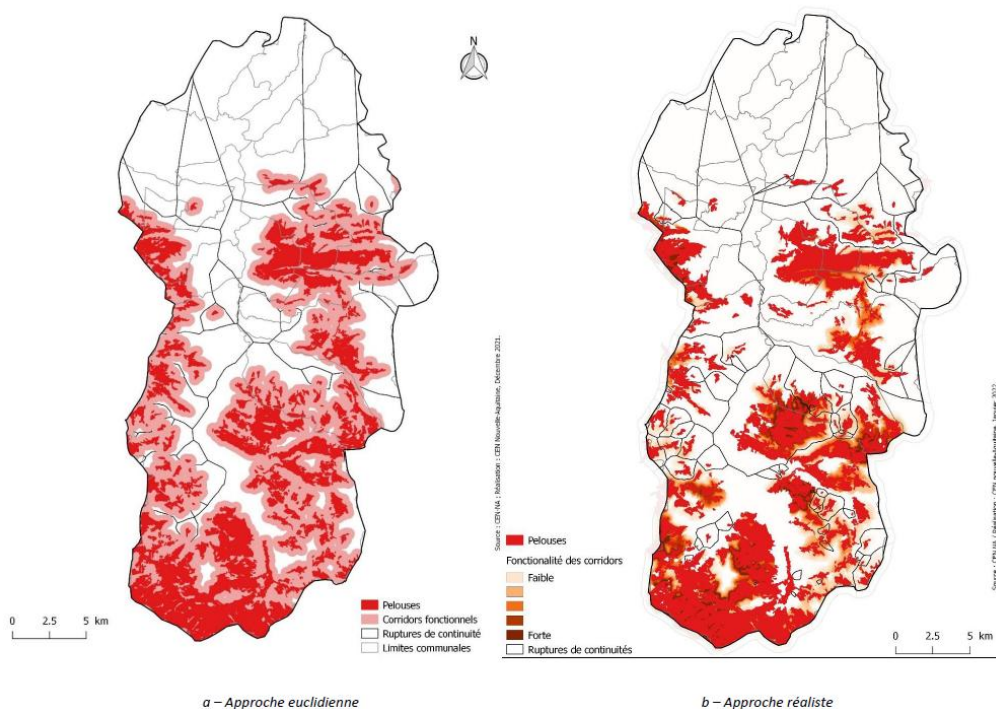


Figure 21 : Trame écologique des pelouses sur la CCVO

- Milieux fermés : La trame des milieux fermés peut être analysée en deux sous-trames qui la constituent : la sous-trame des landes et la sous-trame des forêts.

La répartition des landes sur le territoire n'est pas homogène sur le territoire. Elles ne sont présentes qu'en montagne, et les rares qui persistent en piémont sont relictuelles. Traditionnellement utilisés pour du paillage en piémont, ces milieux ont été soit abandonnés soit détruits à la faveur de milieux d'intérêt plus fort d'un point de vue agronomique.

Le milieu forestier est bien représenté sur le territoire dont il en constitue, avec les milieux ouverts, l'élément naturel structurant. La définition d'une trame écologique des milieux forestiers est structurée par les réservoirs de biodiversité définis comme suit : les forêts anciennes et les milieux forestiers d'intérêts communautaires identifiés.

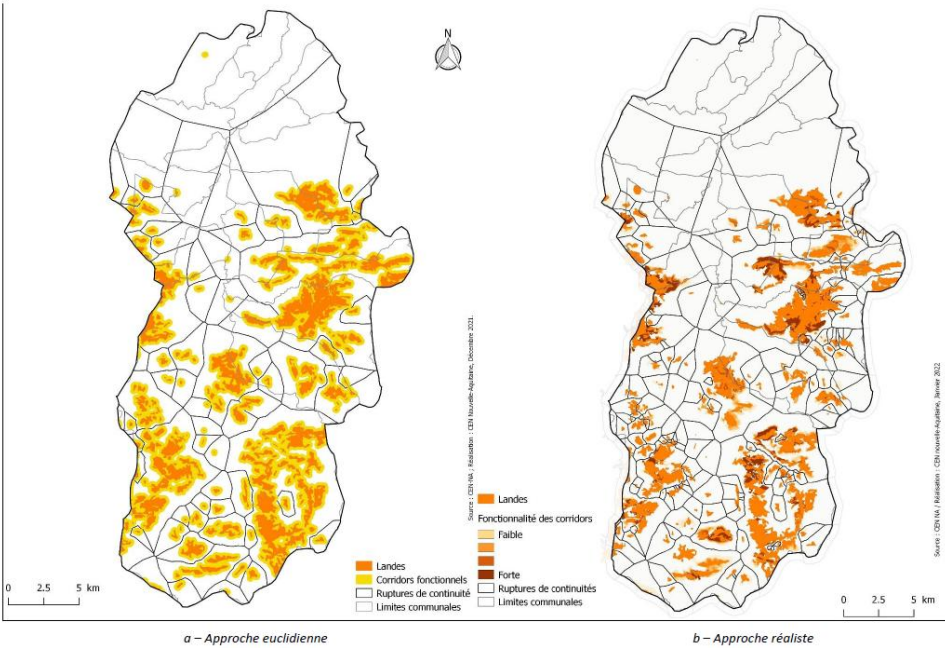


Figure 22 : Trame écologique des milieux landicoles sur le territoire

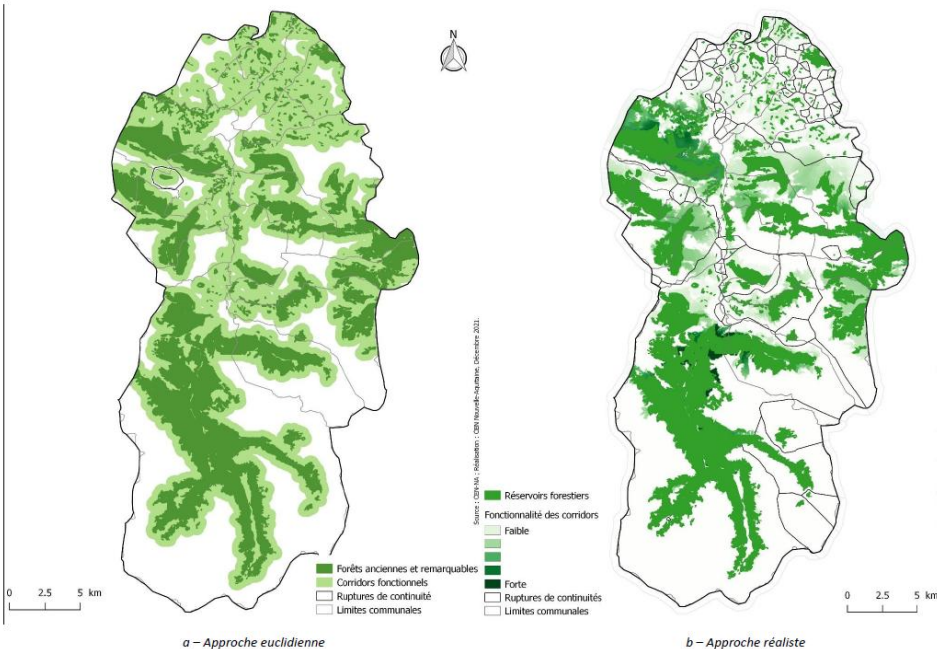


Figure 23 : Trame écologique des milieux forestiers sur le territoire

2.3.3. Analyse générale

La superposition des réservoirs de biodiversité des différentes sous-trames écologiques prises en compte (milieux aquatiques, zones humides, milieux ouverts et forestiers) révèle les zones du territoire présentant un rôle majeur pour la biodiversité, tant d'un point de vue patrimonial que fonctionnel. La surface de l'ensemble des réservoirs de biodiversité est de **33 216 ha soit 53,5 %** du territoire.

Il existe une forte disparité entre le piémont et la montagne. La montagne abrite tous les types d'habitats dont des éléments remarquables forestiers et des pelouses. En piémont les réservoirs de biodiversité sont répartis de façon plus disparate à l'exception des milieux forestiers. C'est donc sur le secteur de piémont que devra s'articuler les éventuelles mises en œuvre de restauration de la fonctionnalité des différentes trames.

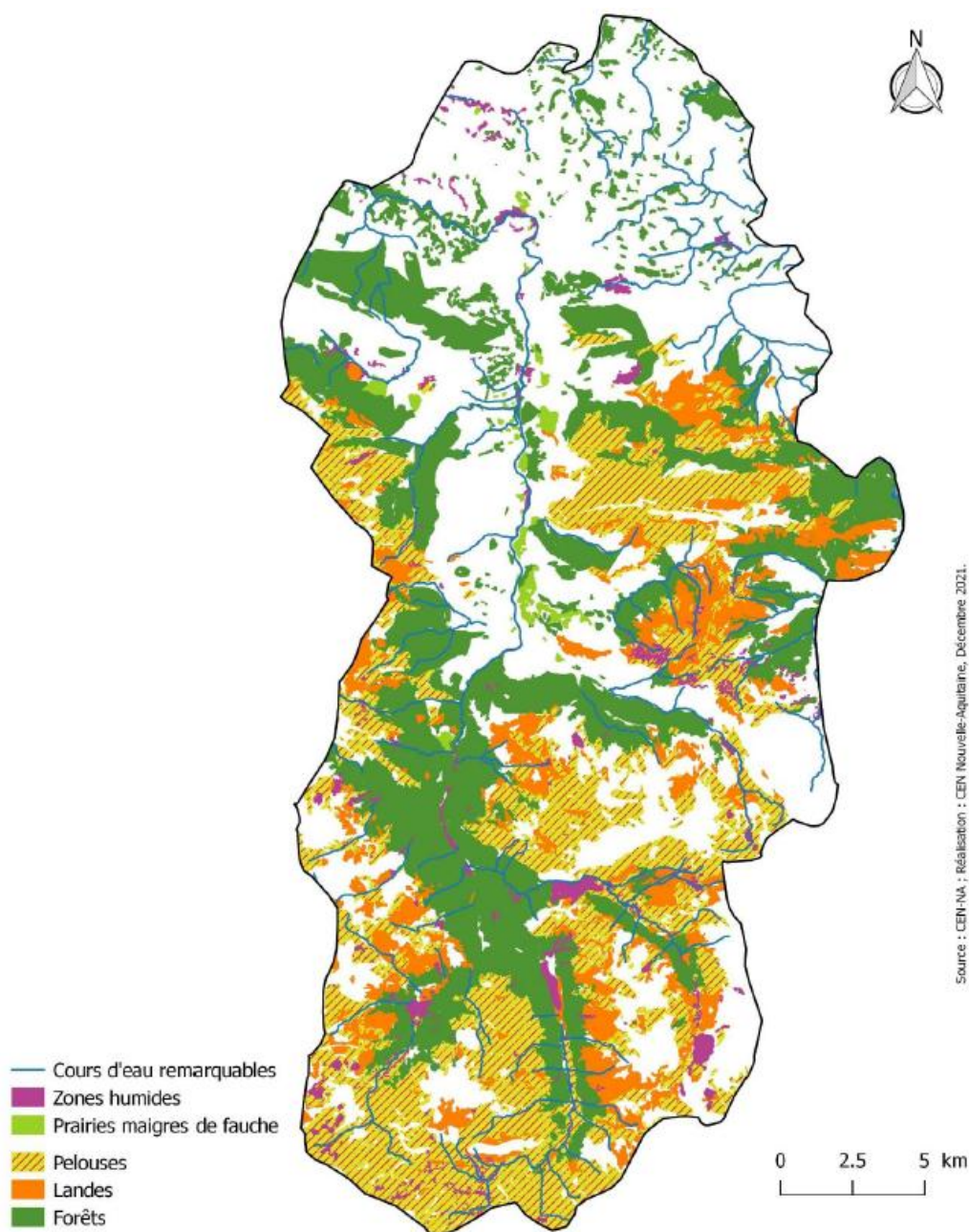


Figure 24 : Réservoirs de biodiversité du territoire par sous-trames écologiques sur la CCVO

3. LA RESSOURCE EN EAU

3.1. LES SCHEMAS DIRECTEURS POUR LA GESTION DE L'EAU

3.1.1. La compétence GEMAPI

La vallée d'Ossau compte 200 km de cours d'eau dont l'entretien pour maintenir son profil d'équilibre, permettre l'écoulement naturel des eaux et contribuer à son bon état écologique repose sur les riverains.

La compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) permet de porter des travaux, études, actions présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence. La communauté de communes a acquis cette compétence en date du 1^{er} janvier 2018 lui permettant d'intervenir en substitution aux propriétaires riverains. Cette compétence regroupe la Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) d'un côté et la Prévention des Inondations (PI) de l'autre.

3.1.2. Un Plan Pluriannuel de Gestion (PPG)

Un Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) du Gave d'Ossau et de ses affluents a été approuvé par arrêté préfectoral déclarant son intérêt général, en application de l'article L. 211-7 du code de l'environnement, en date du 7 octobre 2022 pour la période 2022-2026. Cette déclaration d'intérêt général vaut déclaration au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement

Les actions prévues dans le cadre du plan pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin versant du gave d'Ossau sont les suivantes :

- Les travaux d'entretien et d'aménagement de cours d'eau :
 - Gestion du lit mineur : entretien, restauration des ripisylves - traitement sélectif des embâcles - replantation/régénération naturelle assistée ;
 - Entretien des atterrissements (entretien de la végétation, griffage, régallage...) ;
 - Maintien des fonctionnalités des bras secondaires (dévégétalisation et bûcheronnage) ;
 - Gestion/entretien des pièges à matériaux et plages de dépôts et traitement des engravements structurels ;
 - Entretien des ouvrages de protection dans les traversées urbaines torrentielles (Bielle/Laruns) ;
- Les travaux de protection et de restauration de milieux aquatiques et zones humides – gestion concertée de zones humides ;
- La renaturation de cours d'eau : aménagement de points d'abreuvement associé à de la replantation, suppression d'anciens ouvrages transversaux.

3.1.3. Outil de gestion et de planification de la ressource en eau (SDAGE)

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a mis en place une gestion globale et équilibrée de la ressource en eau, de manière à satisfaire simultanément l'ensemble des usages de l'eau, à préserver et restaurer les écosystèmes aquatiques et à les protéger contre toute pollution.

Plusieurs outils de planification ont été créés dont, et surtout, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). Le SDAGE met en œuvre la politique européenne de l'eau instituée par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000.

Il constitue ainsi le cadre de référence de la gestion de l'eau. Grâce à cet outil, chaque grand bassin hydrographique peut désormais mieux organiser et mieux prévoir ses orientations fondamentales.

Le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau est concerné par le SDAGE Adour-Garonne 2022-2027 approuvé le 10 mars 2022 par le comité de bassin. Les quatre orientations fondamentales du SDAGE sont les suivantes :

- A. Créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE,
- B. Réduire les pollutions,
- C. Agir pour assurer l'équilibre quantitatif,
- D. Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides.

La compatibilité du SCoT avec le SDAGE Adour-Garonne est analysée dans le chapitre « articulation avec les plans et programmes ».

3.1.4. Plan de gestion des risques d'inondation

Approuvé en mars 2022, le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Adour-Garonne (2022-2027) permet d'orienter, et d'organiser la politique de gestion des risques d'inondation à travers les 7 axes stratégiques suivants :

1. Veiller à la prise en compte des changements majeurs (changement climatique et évolution démographique)
2. Poursuivre le développement des gouvernances à l'échelle territoriale adaptée, structurées et pérennes,
3. Poursuivre l'amélioration de la connaissance et de la culture du risque inondation en mobilisant tous les outils et acteurs concernés,
4. Poursuivre l'amélioration de la préparation à la gestion de crise et veiller à raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés,
5. Réduire la vulnérabilité via un aménagement durable des territoires,
6. Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements,
7. Améliorer la gestion des ouvrages de protection contre les inondations ou les submersions.

Ces différents objectifs sont déclinés sous la forme de dispositions permettant d'atteindre les objectifs stratégiques. Ces dispositions concernent les services de l'Etat et /ou les Collectivités.

3.1.5. Le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) est un programme opérationnel ayant pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. Son périmètre comprend :

- 3 Départements,
- 2 Régions,
- 2 Communautés d'agglomération,
- 7 Communautés de communes, avec notamment les têtes de bassin des cours d'eau affluents du gave de Pau, situées sur le territoire de la Communauté de communes de la vallée d'Ossau,
- 156 communes.



Figure 25 : Périmètre du PAPI (Source : Institution Adour, juillet 2025)

Les actions inscrites au programme d'un PAPI se déclinent selon les sept axes suivants :



Figure 26 : Leviers d'action du PAPI (Source : <https://smbqp.com/papi/>, janvier 2024)

L'élaboration du PAPI d'intention a officiellement été lancée le 22 janvier 2020 et est portée par le Syndicat mixte du bassin du gave de Pau. A savoir qu'il existe deux phases dans la mise en œuvre d'un PAPI :

- Le Programme d'études préalables au PAPI : il permet la réalisation de diagnostics et d'études, afin d'établir une stratégie et un programme de mesures et d'actions à l'échelle d'un bassin versant ;
- Le PAPI : il viendra compléter la démarche par le financement (et la construction) des éventuels ouvrages de protection contre les inondations : digues et barrages.



Le PAPI est décliné en 7 axes, son programme d'action est en cours d'élaboration :

- Axe 0 : animation
- Axe 1 : amélioration de la connaissance
- Axe 2 : surveillance, prévues de crues et des inondations
- Axe 3 : alerte et gestion de crise
- Axe 4 : prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- Axe 5 : réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Axe 6 : ralentissement des écoulements
- Axe 7 : gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Des actions sont en cours (axe 6) ou un inventaire des zones humides en vallée d'Ossau.

Dans le cadre de l'axe 7, 2 projets de création de systèmes d'endiguement sont planifiés à Arudy et Izeste.

3.2. LE CLASSEMENT DES COURS D'EAU

3.2.1. Classement au titre de l'article L.214-17 du code de l'environnement

La loi du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques a réformé le dispositif de classement des cours d'eau présenté ci-dessus. L'article L.214-17 du code de l'environnement précise que le préfet établit, pour chaque bassin ou sous-bassin, deux listes de cours d'eau :

« 1° Une liste de cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux parmi ceux qui sont en très bon état écologique ou identifiés par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux comme jouant le rôle de réservoir biologique nécessaire au maintien ou à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau d'un bassin versant ou dans lesquels une protection complète des poissons migrateurs vivant alternativement en eau douce et en eau salée est nécessaire, sur lesquels aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique [liste 1]. [...] »

2° Une liste de cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux dans lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs. Tout ouvrage doit y être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant [liste 2]. »

Le gave d'Ossau à l'aval de la confluence avec le Valentin (pour les espèces cibles Anguille, Saumon atlantique et Truite de mer), est classé en liste 2 au titre du L214-17 du code de l'environnement).

3.2.2. Classement piscicole

Le classement piscicole est un classement juridique des cours d'eau, canaux et plans d'eau, en fonction des groupes de poissons dominants. En principe le cours d'eau est classé en première catégorie lorsque le groupe dominant est constitué de salmonidés (saumons, truites) et en deuxième catégorie, lorsque le groupe dominant est constitué de cyprinidés (carpes, barbeaux, gardons, etc.). Ce classement conditionne les pratiques de pêche.

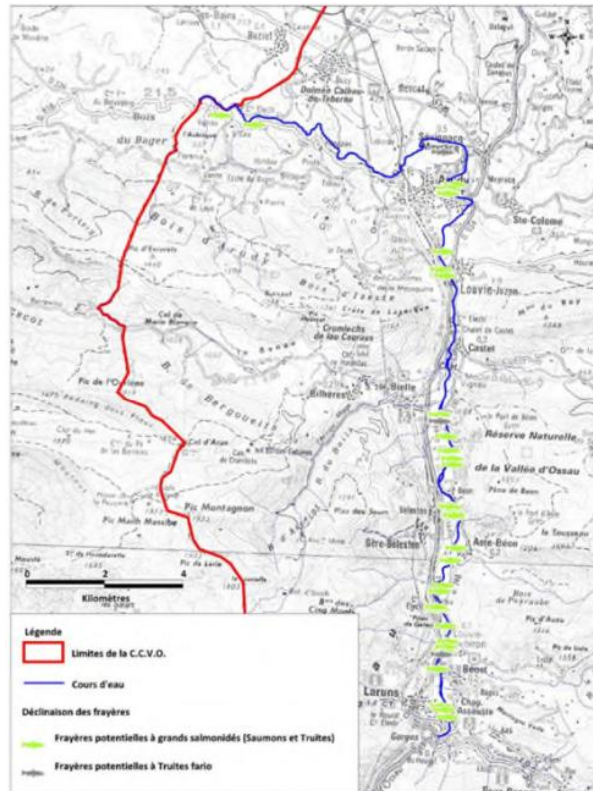
L'ensemble des rivières traversant le territoire sont classées en 1^{ère} catégorie piscicole. Les peuplements y sont donc dominés par les salmonidés : Truite fario, mais également Saumon atlantique et Truite de mer.

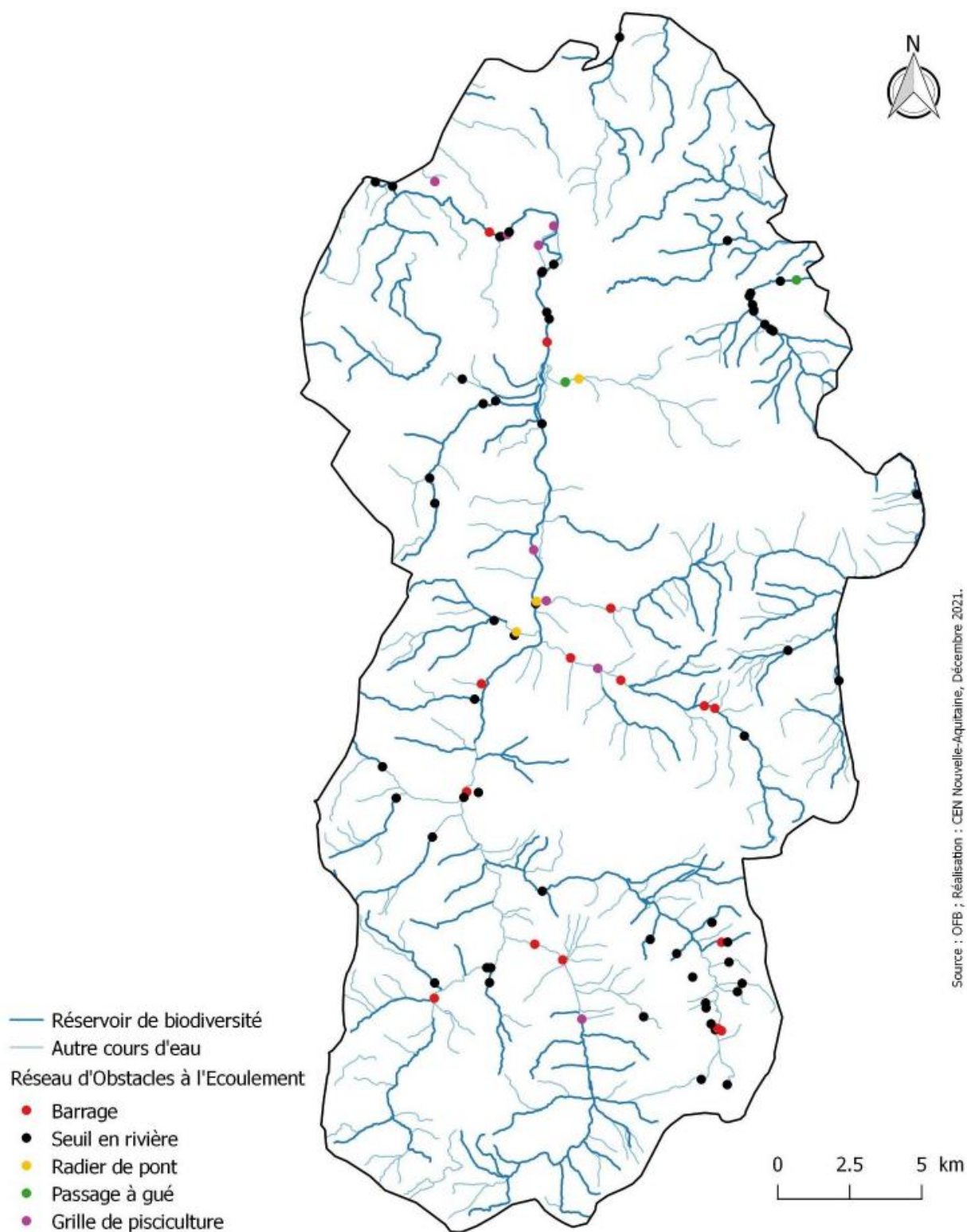
3.2.3. Zones de frayères et zones d'alimentation et de croissance de la faune piscicole

L'arrêté préfectoral n°2014289-0016 définit les zones de frayères et de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole dans le département des Pyrénées Atlantiques. Trois types de cours d'eau ou parties de cours d'eau ont été arrêtés en fonction de listes d'espèces définies par l'arrêté ministériel du 23 avril 2008 :

- Ceux susceptibles d'abriter des frayères des espèces de poissons de la liste 1 (lamproie marine, lamproie de planer, truites de mer et fario, saumon atlantique, ombre commun, vandoise, chabot), à partir des caractéristiques morphologiques de ces cours d'eau : inventaire 1p ;
- Ceux dans lesquels ont été constatées au cours des 10 dernières années la dépose et la fixation d'œufs ou la présence des espèces de poissons de la liste 2 (alose, brochet) : inventaire 2p ;
- Ceux où la présence des espèces d'écrevisses de la liste 2 a été constatée au cours des 10 dernières années (écrevisses à pied blanc) : inventaire 2e.

Les zones de frayères sur le territoire de la CCVO sont identifiées sur la carte ci-après.





Source : OFB ; Réalisation : CEN Nouvelle-Aquitaine, Décembre 2021.

Réseau hydrographie (source : CEN)

3.3. ZONAGES CONCERNANT LA RESSOURCE EN EAU

Plusieurs zonages réglementaires ont été définis dans le but d'identifier les vulnérabilités au droit de la ressource en eau :

- Zone de répartition des eaux (ZRE) : Par définition, les ZRE sont « des zones comprenant des bassins, sous-bassins, fractions de sous bassins hydrographiques ou des systèmes aquifères, caractérisées par une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins. Ces zones sont définies par le décret n°94-354 du 29 avril 1994, modifié par le décret n°2003-869 du 11 septembre 2003. Classées par décret, ces zones sont traduites en liste de communes par les préfets des départements. Dans ces zones, les seuils d'autorisation et de déclarations des prélèvements dans les eaux superficielles comme dans les eaux souterraines sont abaissés.

Ces dispositions sont destinées à permettre une meilleure maîtrise de la demande en eau, afin d'assurer au mieux la préservation des écosystèmes aquatiques et la conciliation des usages économiques de l'eau. Dans ces zones, les prélèvements d'eau supérieurs à 8m³/h sont soumis à autorisation et tous les autres sont soumis à déclaration »,

- Zones vulnérables : Une zone vulnérable est une partie du territoire où la pollution des eaux par le rejet direct ou indirect de nitrates d'origine agricole et d'autres composés azotés susceptibles de se transformer en nitrates, menace à court terme la qualité des milieux aquatiques et plus particulièrement l'alimentation en eau potable,
- Zones sensibles : Les zones sensibles sont des bassins versants, lacs ou zones maritimes qui sont particulièrement sensibles aux pollutions. Il s'agit notamment des zones qui sont sujettes à l'eutrophisation et dans lesquelles les rejets de phosphore, d'azote, ou de ces deux substances, doivent être réduits.

Le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau n'est localisé ni en zone de répartition des eaux (ZRE), ni en zone vulnérable, ni en zone sensible.

3.4. LES UTILISATIONS DE L'EAU SUR LE TERRITOIRE

Le tableau ci-après récapitule la répartition des usages de l'eau recensés sur le territoire en 2022. De manière globale, les prélèvements sur le territoire proviennent principalement de la nappe phréatique pour assurer la production d'eau potable.

Tableau 1 : Prélèvements d'eau sur le territoire (Source : SIEAG, janvier 2024)

Communes	Nature/usage	Usage agricole (m ³)	Usage industriel (m ³)	Usage domestique (Eau potable (m ³))
Rébénacq	Nappe phréatique	Aucun prélèvement		7 038 271
Buzy	Aucun prélèvement			
Bescat				
Lys				
Sévignacq-Meyracq				
Arudy				
Izeste				
Sainte-Colome				
Louvie-Juzon	Nappe phréatique	Aucun prélèvement		3 714 261
Castet	Nappe phréatique	Aucun prélèvement		18 774
Bilhères	Nappe phréatique	Aucun prélèvement		77 288
Bielle	Nappe phréatique	Aucun prélèvement		114 478
Gère-Bélesten	Nappe phréatique	Aucun prélèvement		56 899
Aste-Béon	Nappe phréatique	Aucun prélèvement		583 060
Louvie-Soubiron	Nappe phréatique	Aucun prélèvement		15 668
Laruns	Nappe phréatique	Aucun prélèvement		364 464
	Retenue			10 836
Béost	Nappe phréatique	Aucun prélèvement		44 889
Eaux-Bonnes	Eau de surface	Aucun prélèvement		178 645
	Nappe phréatique	Aucun prélèvement		444 433

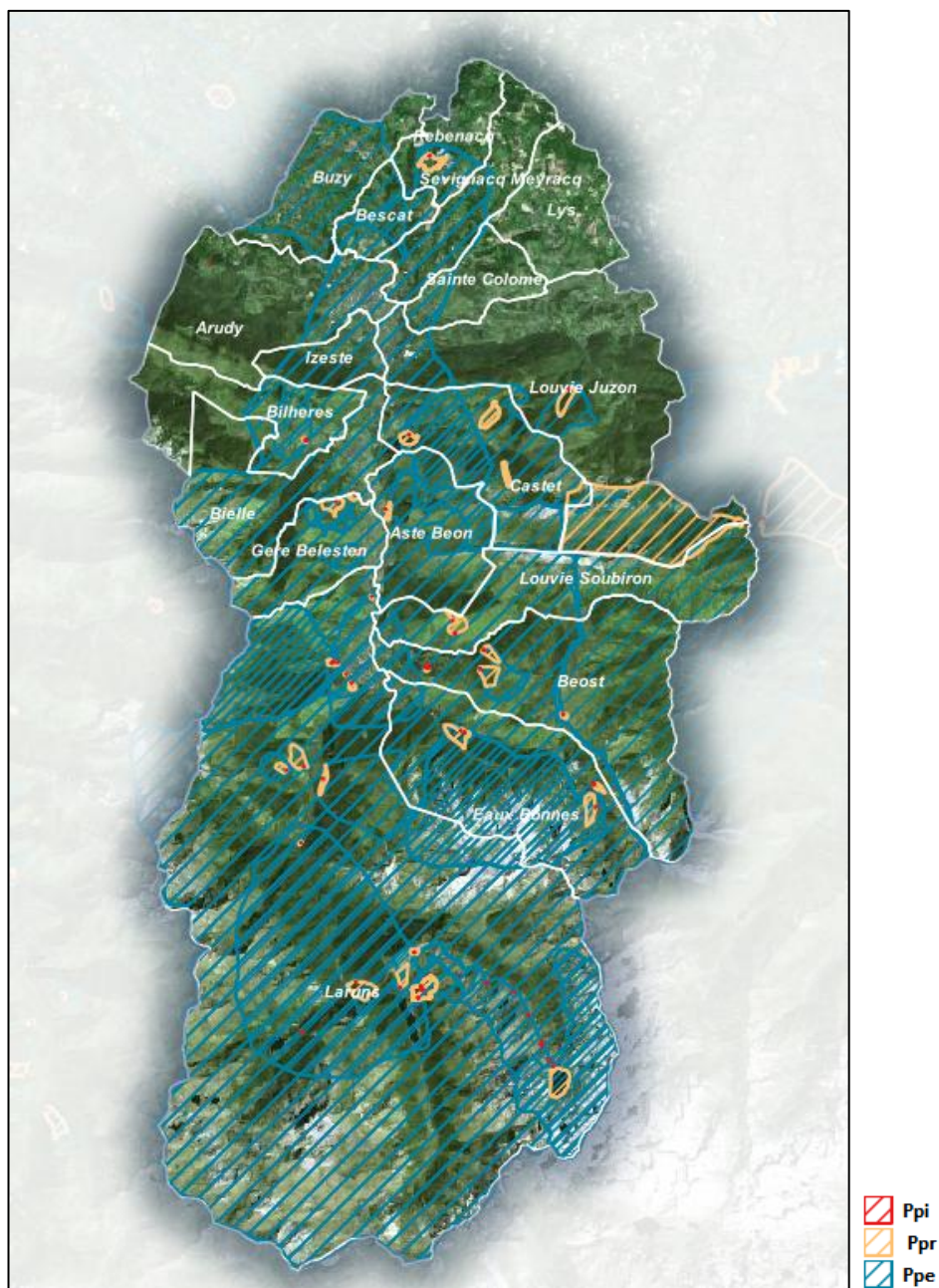


Figure 30 : Périmètres de protection de captages AEP (Source : ARS Nouvelle-Aquitaine, janvier 2024)

Par ailleurs, le territoire de la CCVO accueille près de 13 barrages de retenue pour la production d'hydroélectricité, le long du Gave d'Ossau. Ces installations hydrauliques sont complétées par 13 barrages au fil de l'eau dont les informations sont présentées dans le tableau ci-après. De manière générale, ces installations ont l'obligation de maintenir dans les cours d'eau un débit minimum (dit « débit réservé ») permettant de garantir les conditions nécessaires au développement de la vie dans le tronçon court-circuité par l'installation.

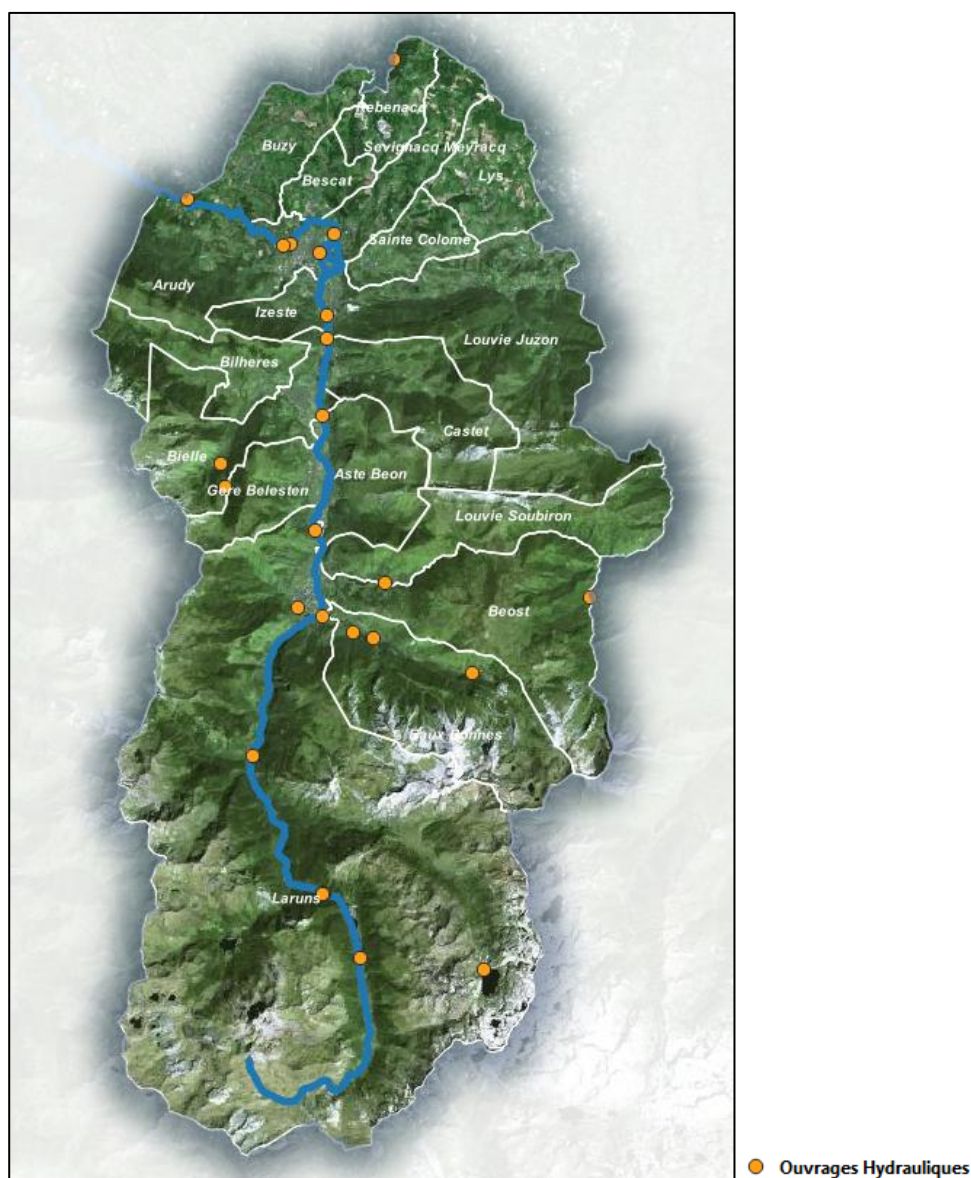


Figure 31 : Ouvrages hydrauliques recensés sur le territoire de la CCVO (Source : SIEAG, janvier 2024)

Cours d'eau (+ commune)	Nature de l'installation
Le Valentin (Eaux-Bonnes)	Centrale hydroélectrique du pont de Goua
Le Valentin (Eaux-Bonnes)	Barrage d'Iscoo , centrales Eaux-Bonnes et Assouste
Le Valentin (Eaux-Bonnes)	Barrage et centrale hydroélectrique d'Espalungue
Le Canceigt	Micro-centrale hydroélectrique de Listo
Gave d'Ossau (Aste-Béon)	Retenue et centrale hydroélectrique de Merville
L'Arriu Lassourde	Micro-centrale hydroélectrique d'Aspeigt
L'Arriu Lassourde	Micro-centrale hydroélectrique de Bourdiou
Gave d'Ossau (Louvie-Juzon)	Seuil et micro-centrale hydroélectrique de Ponsa
Gave d'Ossau (Arudy, rive gauche)	Barrage du pont neuf et centrales de Baulong et de la tannerie
Gave d'Ossau (Arudy aval)	Seuil et moulin de Lardit
Gave d'Ossau (Arudy aval)	Retenue et centrale hydroélectrique de Caü amont
Gave d'Ossau (Arudy aval)	Retenue et centrale hydroélectrique de Caü aval
Gave d'Ossau (Arudy et Buzey)	Barrage et centrale hydroélectrique de Saint-Cricq

Figure 32 : Barrages au fil de l'eau
(Source : Plan pluriannuel de gestion du gave d'Ossau et de ses affluents 2022-2026, SCE, novembre 2021)

3.5. SECURISATION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE

Un état des lieux sur la sécurisation de la ressource en eau a été dressé en janvier 2025 à l'échelle du Béarn.

Il en ressort les principales conclusions suivantes :

- **De nombreuses structures gestionnaires et une forte diversité de gestion. La compétence en eau potable est majoritairement exercée en régie. Les délégations de service public concernant plutôt des syndicats situés en plaine. Le Béarn est alimenté par un grand nombre de captages, d'origine et de typologie différentes (sources, forages en nappe alluviale, prises en rivière, etc.) et avec des caractéristiques quantitatives et qualitatives variées. Le Sud du Béarn, plus montagneux, se caractérise plutôt par une multitude de ressources alimentant une commune voire un hameau.**
- **Une performance des services présentant une disparité territoriale, des efforts à poursuivre sur la diminution des pertes en eau et le renouvellement des réseaux**
- **Une répartition hétérogène des captages avec des sources majoritairement en montagne et des forages dans la plaine**

L'alimentation en eau potable se fait par 140 captages dans 6 masses d'eau souterraines (avec un potentiel de prélèvement (volume autorisé) de 230 000 m³/j) et 7 captages dans 5 masses superficielles (avec un potentiel de prélèvement de 15 000 m³/j). Les masses d'eau utilisées pour l'eau potable sont en bon état excepté la nappe des Sables et grès de l'Eocène du Sud-Ouest du Bassin aquitain (mauvais état quantitatif) et les Alluvions du Gave de Pau (mauvais état chimique).

La répartition des 147 captages en service est assez hétérogène au sein du territoire avec des sources situées majoritairement dans la partie montagneuse du Béarn et des forages au niveau de la plaine. De plus, les sources sont bien plus nombreuses avec majoritairement des capacités plus faibles que les forages moins nombreux. Bien que les sources soient très utilisées (volume moyen prélevé élevé), celles-ci présentent un potentiel d'augmentation des prélèvements faible. A contrario, les forages en alluvions sont également très sollicités mais présentent une marge de production très importante (sur la base uniquement de la réglementation).

Le Béarn comprend également de nombreux captages privés peu documentés.

- **Des tensions émergentes au niveau quantitatif dans un contexte de changement climatique**

L'analyse des données climatiques fait ressortir une hausse des températures moyennes, une augmentation significative du nombre de jours estivaux, une diminution significative du nombre de jours de gel, une diminution du manteau neigeux et une augmentation de l'évapotranspiration. Il n'est pas possible de conclure sur une évolution significative des quantités de précipitations tombées chaque année, car la variabilité et les incertitudes sont trop grandes, sur les tendances annuelles comme saisonnières.

Le déficit hydrique annuel est de l'ordre de -244 mm en moyenne sur la décennie 2014-2023, alors qu'il s'élevait -177 mm en moyenne sur la période 1961-1990, soit une hausse de plus de 37 %. Le phénomène observé est une aridification progressive du climat béarnais, entraînant l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des épisodes de sécheresse des sols.

L'analyse des débits prélevés dans les eaux souterraines montre que le prélèvement en eau sur les nappes souterraines est assez stable depuis les années 2000. L'utilisation des différentes nappes est également bien inférieure à l'estimation de la recharge (entre 0 et 4% de la recharge estimée) sauf pour la nappe des Sables et grès de l'éocène inférieur qui est une nappe captive dont la recharge est très faible.

Les nappes profondes sur le territoire du Béarn représentent un fort potentiel de prélèvement mais peuvent s'avérer difficiles à capter. Des points de vigilance sont à appréhender : profondeur de la nappe et des ouvrages, coûts énergétiques de pompage, gestion et suivi renforcés de par la recharge plus longue, relations entre nappes et transfert de polluants (exemple de Bordes). Ces nappes semblent peu impactées par le changement climatique (en tout cas à l'horizon 2050).

Une évaluation de la sensibilité à l'étiage basée sur la connaissance locale et le retour d'expérience des hydrogéologues locaux met en exergue 30 captages avec une sensibilité forte à l'étiage et 56 captages avec une sensibilité moyenne à l'étiage. La sécheresse de l'été 2022 a mis en exergue la fragilité de certains captages, principalement les sources.

- **Présence de micropolluants en plaine et problème de turbidité et bactériologique en montagne**

Les analyses de qualité des eaux du contrôle sanitaire montrent peu de non-conformités sur les eaux brutes mais la fréquence des analyses ne permet pas toujours une représentativité suffisante des eaux (notamment sur les sources de montagne avec un faible volume prélevé).

Néanmoins, le retour des collectivités met en exergue des pics de turbidité sur les sources karstiques et la présence de bactériologie lié au pastoralisme en montagne, et la présence de micropolluants (pesticides et métabolites) en plaine.

La comparaison de la qualité des eaux brutes aux normes des eaux distribuées (« paramètres à traiter ») révèle la présence de Carbone Organique Total (COT), ainsi que d'ammonium, manganèse et aluminium sur quelques captages.

L'analyse de qualité des eaux mises en distribution montrent des dépassements de valeurs limites ou de référence principalement sur la turbidité et bactériologie, et plus ponctuellement sur le COT, les nitrates, métaux et pesticides (en plaine et sur les coteaux).

L'historique de 10 ans du contrôle sanitaire ne permet pas de conclure sur des tendances évidentes sur les nitrates ou sur les pesticides :

- Pour les nitrates : l'évolution est très variable selon les puits (à la hausse ou à la baisse selon les ouvrages) ;
- Pour les pesticides : pas de tendance évidente.

4. LES POLLUTIONS ET LES NUISANCES SONORES

4.1. LA QUALITE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT

4.1.1. L'état des cours d'eau

Dans le cadre de l'élaboration du SDAGE 2022-2027, une évaluation de l'état écologique des cours d'eau a été réalisée selon deux critères : le critère écologique et le critère chimique. 23 masses d'eau superficielles ont été identifiées sur la commune. Ces dernières présentent globalement de bons états écologiques et chimiques. Les pressions localement identifiées sont la morphologie, la continuité et les rejets.

Tableau 2 : Evaluation des masses d'eau superficielles sur le territoire du CCVO

Code	Nom de la masse d'eau	Etat écologique	Etat chimique	Pressions significatives
FRFR277C_2	Le Nez	Bon	Bon	-Rejets de stations d'épurations (collectives et industrielles) -Altération de la continuité et de la morphologie
FRFR256B_3	Ruisseau de l'Arriussé	Bon	Bon	Pas de pression significative
FRFR256B_2	Ruisseau de Cotcharas	Bon	Bon	Pas de pression significative
FRFR256B_4	Le Canceigt	Bon	Bon	Pas de pression significative
FRFR256B_5	L'Arriou Mage	Bon	Bon	Pas de pression significative
FRFR256B_6	Le Lau	Bon	Bon	Pas de pression significative
FRFR438_1	La Sourde	Bon	Bon	Pas de pression significative
FRFR440	Le Gave de Bious	Bon	Mauvais	Altération de la continuité
FRFR439A	Le Gave Soussouéou du lac d'Artouste au confluent du Gave d'Ossau	Bon	Bon	Altération de la continuité et de l'hydrologie
FRFR438	Le Valentin	Bon	Bon	Rejets de stations d'épurations collectives
FRFR437	L'Ouzom	Bon	Bon	Pas de pression significative
FRFR264_3	L'Escou	Bon	Bon	Pression ponctuelle (Indice de danger « substances toxiques » global pour les industries)
FRFR256A	Le Gave d'Ossau du confluent du Lau au confluent du Gave d'Aspe	Bon	Bon	Altération de la morphologie
FRFR425	Le Béez	Moyen	Bon	Altération de la continuité
FRFR424	Le Luz	Bon	Bon	Pas de pression significative
FRFR256B	Le Gave d'Ossau du confluent du Gave de Bious au confluent du Lau (inclus)	Bon	Bon	Altération de l'hydrologie et de la morphologie
FRFR425_1	Ruisseau Lestarrès	Bon	Bon	Pas de pression significative
FRFR424_2	Le Gest	Bon	Bon	Pas de pression significative

Code	Nom de la masse d'eau	Etat écologique	Etat chimique	Pressions significatives
FRFRR425_2	Le Landistou	Moyen	Bon	Rejets de stations d'épurations collectives
FRFRR256B_1	Gave d'Oloron	Bon	Bon	Pas de pression significative
FRFRR256A_1	Arrec de Lacerbelle	Bon	Bon	Pas de pression significative
FRFRR277C_1	Le Soust	Bon	Bon	Pression diffuse d'origine agricole
FRFRR255_6	Le Barescou	Bon	Bon	Pas de pression significative

En ce qui concerne les eaux souterraines, les communes de la CCVO repose sur une masse d'eau intitulée « Terrains plissés du bassin versant du Gave de Pau », de code FRFG051A. Cette masse d'eau est un système hydraulique composite propre aux zones intensément plissées de montagne qui se caractérise par un écoulement libre. Cette masse d'eau présente de bon états quantitatif et chimique.



Figure 33 : Masses d'eau superficielles irrigant le territoire de la CCVO

4.1.2. Les équipements de traitement des eaux usées

Le territoire de la CCVO compte 15 de stations d'épuration collectives en service dont la capacité totale de traitement est 24 265 EH. La grande majorité des centres-bourgs dispose donc d'un assainissement collectif des eaux usées.

Commune	Libellé	Capacité
ARUDY	ARUDY (INTERCOMMUNALE)	4700
ASTE BEON	LOUVIE SOUBIRON (INTERCOMMUNALE)	1200
ASTE BEON	ASTE BEON (INTERCOMMUNALE)	1200
BESCAT	BESCAT	1000
BIELLE	BIELLE 2	1000
BILHERES EN OSSAU	BILHERES EN OSSAU 2	315
BUZY	BUZY	640
EAUX BONNES	EAUX BONNES BOURG, AAS ET ASSOUSTE	1900
EAUX BONNES	EAUX BONNES (GOURETTE)	5500
LARUNS	LARUNS (LES EAUX CHAUDES)	200
LARUNS	LARUNS (FABREGES)	2200
LARUNS	LARUNS	3000
LARUNS	LARUNS (GABAS)	500
LYS	LYS	110
REBENACQ	REBENACQ 2	800



Figure 34 : Stations d'épuration en service sur le territoire de la CCVO (à droite) et Ensemble des stations collectives et industrielles (en service ou en arrêt) recensées sur le territoire de la CCVO

En ce qui concerne la gestion de l'assainissement non collectif, la communauté de Communes de la Vallée d'Ossau dispose du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), dont la mission est le contrôle technique des installations dans les parcelles non desservies par le tout à l'égout. Ce service a été créé en 2005.

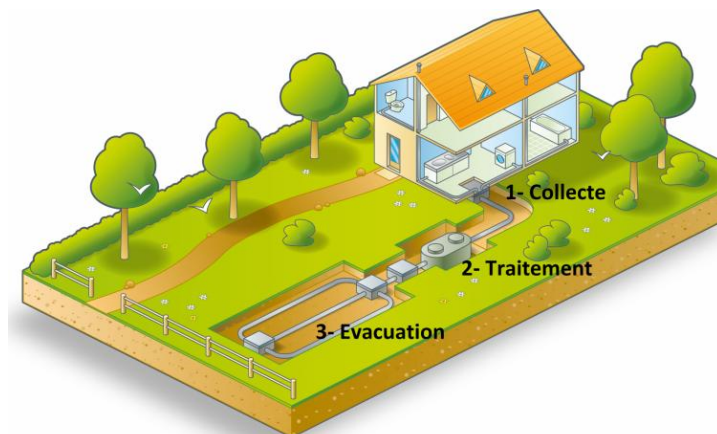


Figure 35 : Exemple d'un système d'assainissement non collectif (Source : <https://cc-ossau.fr/assainissement/#>, janvier 2024)

4.2. LA QUALITE DE L'AIR

Source : Profil Energie et Gaz à effet de serre dans les EPCI du département des Pyrénées-Atlantiques, AREC, mai 2022

L'AREC (Agence Régionale d'Évaluation environnement et Climat) est une association qui a pour missions l'observation et le suivi des politiques de transition énergétique et d'économie circulaire en région Nouvelle-Aquitaine. Sur la base de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre en 2018, cette association a notamment identifié les secteurs d'activités les plus polluants par EPCI présents sur le département.

A l'échelle de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, sa contribution aux émissions de gaz à effet de serre est minime (environ 2,5% pour un total de 4 988 kte CO₂ sur le département en 2018). Les secteurs les plus émetteurs sur le territoire sont l'agriculture et la filière de traitement des déchets.



Figure 36 : Répartition des émissions de GEZ sur le territoire de la CCVO en 2018

La Communauté de Communes n'a pas engagé une démarche de Plan Climat Air Énergie (PCAET) parallèlement à l'élaboration du SCoT. Il s'agit d'un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire.

4.3. LE BRUIT

Le bruit est un problème de santé publique par les perturbations qu'il provoque sur la qualité de vie. Le SCoT, en tant qu'outil d'aménagement, doit permettre d'assurer le développement harmonieux des principales fonctions urbaines (déplacements, activités, loisirs, habitations) en préservant la qualité de l'environnement sonore des espaces de détente et de loisirs, des zones résidentielles, des locaux scolaires et des établissements sanitaires et sociaux. En particulier, le positionnement des zones d'activités ne doit pas entraîner de gênes (nuisances sonores, olfactives, pollutions atmosphériques ...) par rapport aux zones constructibles et aux habitations situées à proximité.

De même, il conviendra de tenir compte des infrastructures (routes départementales importantes, voies ferrées ...) et des contraintes d'isolation acoustique imposées pour les constructions dans les secteurs affectés par le bruit, notamment via la mise en pratique des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).

4.3.1. Classement sonore des infrastructures

L'article 13 de la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992, dite « loi bruit », précisé par le décret d'application 95-21 du 9 janvier 1995 et l'arrêté du 30 mai 1996, conduisent à classer par arrêté préfectoral les infrastructures de transports terrestres en fonction de leur niveau sonore et à définir les secteurs affectés par le bruit.

Les infrastructures de transports terrestres (voies routières recevant plus de 5 000 véhicules par jour en moyenne annuelle, voies ferrées interurbaines assurant un trafic de plus de 50 trains par jour en moyenne annuelle, et lignes en site propre de transports en commun et lignes ferroviaires urbaines dont le trafic moyen journalier est supérieur à 100 autobus ou trains) sont classées en 5 catégories. A chaque catégorie est associée une largeur de secteur affecté par le bruit, qui s'étend de part et d'autre de l'infrastructure classée, et un niveau sonore à prendre en compte par les constructeurs et les isollements de façade à mettre en œuvre.

Le classement sonore des infrastructures de transport terrestre dans les Pyrénées-Atlantiques relève de l'arrêté préfectoral du 3 juin 2019 qui actualise les classements sonores de 1999, 2002 et 2004.

Seule la RD 934 est concernée par ce classement sur le territoire de la CCVO. Selon les communes traversées, elle est classée en catégorie 3 ou 4.

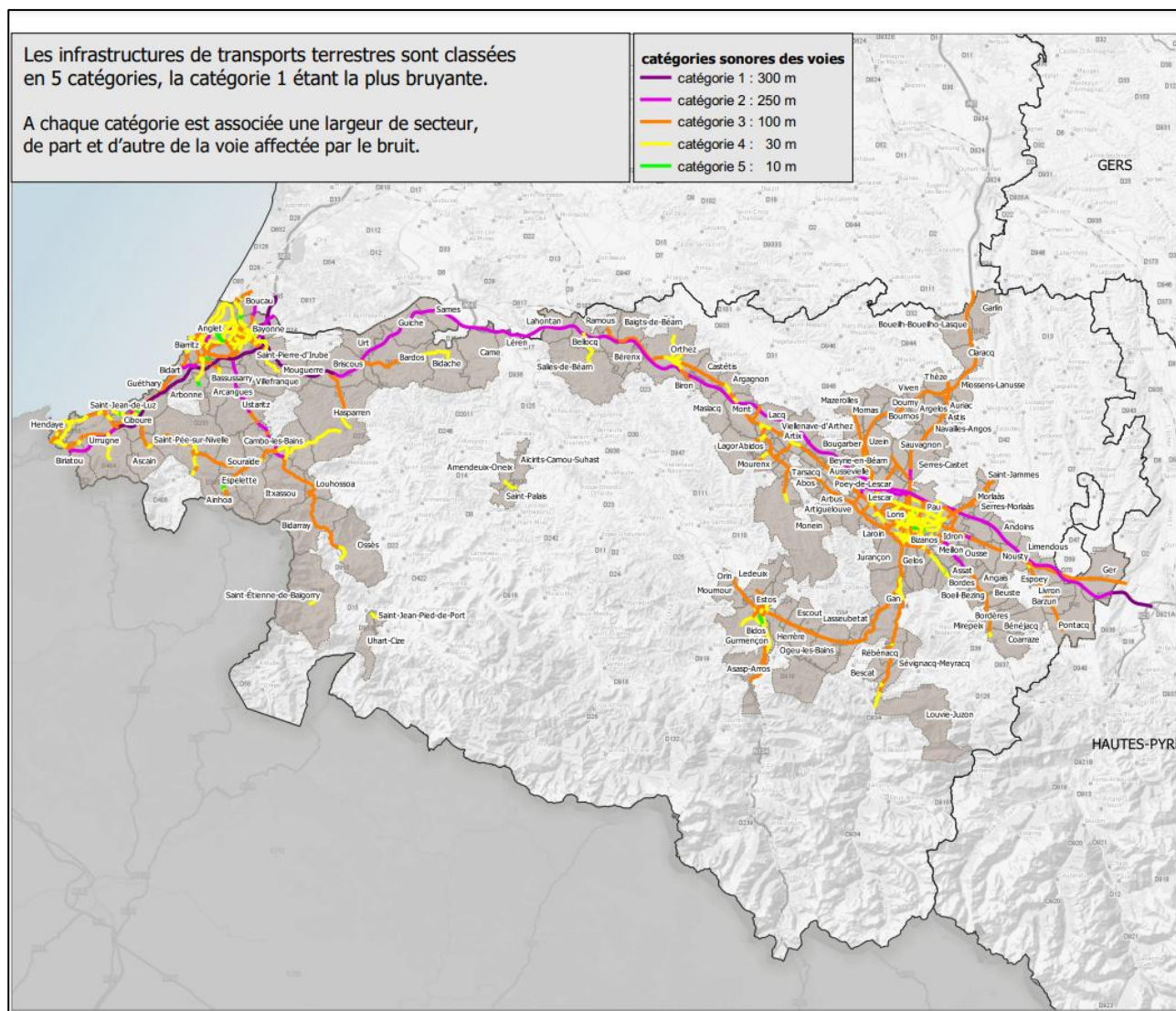


Figure 37 : Classement sonore des infrastructures terrestres sur le département des Pyrénées-Atlantiques (source : Préfecture des Pyrénées-Atlantiques, janvier 2024)

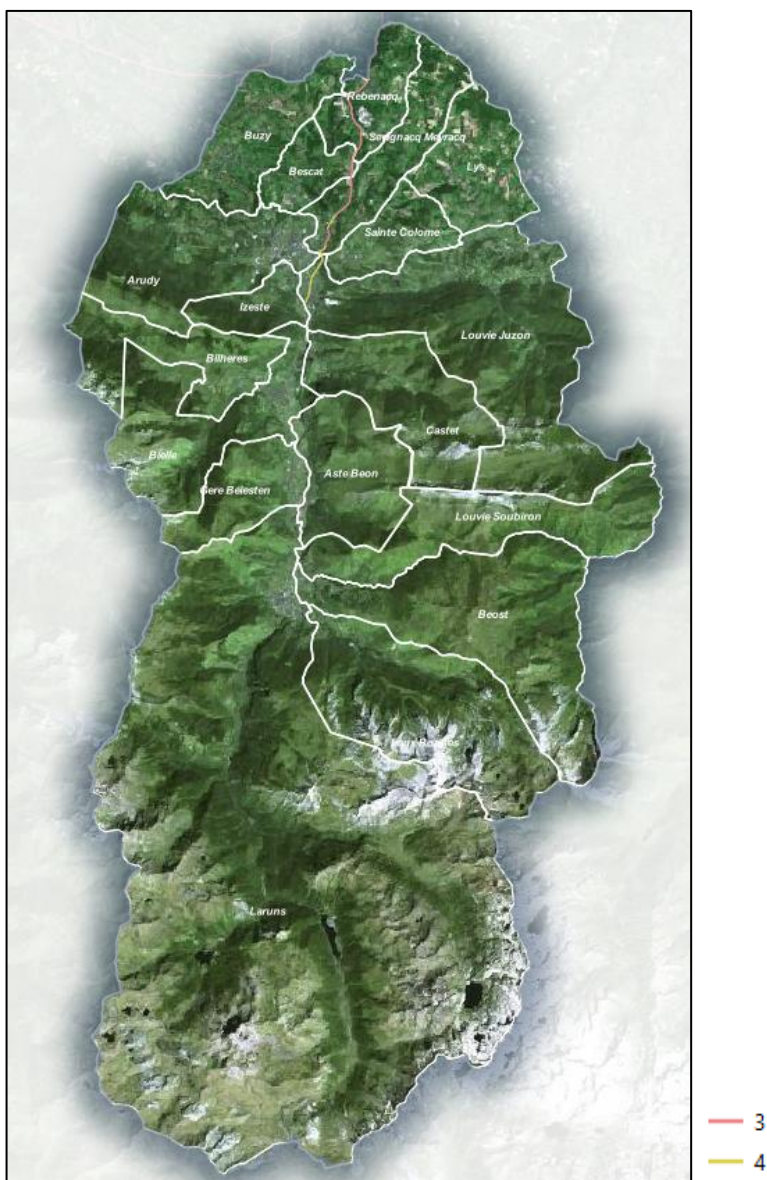


Figure 38 : Classification sonore des infrastructures sur le territoire de la CCVO

Les niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte pour la construction de bâtiments inclus dans les secteurs affectés par le bruit sont les suivants :

Catégorie	Niveau sonore au point de référence, en période diurne (en dB [A])	Niveau sonore au point de référence, en période nocturne (en dB [A])
1	83	78
2	79	74
3	73	68
4	68	63
5	63	58

Figure 39 : Extrait de l'arrêté du 23 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit.

La réglementation ne vise pas à interdire de futures constructions dans ces secteurs (il ne s'agit pas d'une servitude d'utilité publique), mais à faire en sorte qu'elles soient suffisamment insonorisées. Il s'agit d'une règle de construction relevant de la responsabilité du constructeur. Tous les constructeurs de locaux d'habitation, d'enseignement, de santé, d'action sociale et de tourisme opérant à l'intérieur des secteurs affectés par le bruit classés par arrêté préfectoral sont tenus de mettre en place des isolements acoustiques adaptés pour satisfaire à des niveaux de confort internes aux locaux conformes à la réglementation en vigueur. Les bâtiments à construire dans les secteurs affectés par le bruit doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs.

4.3.2. Les cartographies du bruit

Les cartes de bruit stratégiques permettent de représenter les niveaux de bruit, mais également de dénombrer la population exposée et de quantifier les nuisances afin d'élaborer des plans d'actions. La réglementation a prévu deux échéances d'élaboration des cartes de bruit stratégiques.

Les cartes de bruit stratégiques sont le résultat d'une approche macroscopique dite « simplifiée » qui permet d'obtenir une bonne représentation de l'ambiance sonore aux abords de l'infrastructure en question en prenant en compte la topographie (contrairement à l'observatoire du bruit qui ne considère qu'une propagation théorique du bruit suivant le tissu de la voie) mais ne permet pas, à cette échelle, une définition précise du niveau sonore en chaque point localisé. Elles ne se basent pas sur des mesures et comme toute modélisation, elles constituent donc une retranscription approchée de la réalité.

Les modes de calcul et de représentation utilisent les indicateurs Lden (calcul sur une période de 24 heures) et Ln (calcul sur la période nocturne), qui pondèrent le bruit réel en lui donnant une importance plus forte le soir (+5dB) et la nuit (+10dB).

Sur le département des Pyrénées-Atlantiques, sont concernées les voies routières dont le trafic annuel est supérieur à 3 millions de véhicules. Le territoire de la CCVO n'est pas concerné.

4.4. LES SITES ET SOLS POTENTIELLEMENT POLLUES

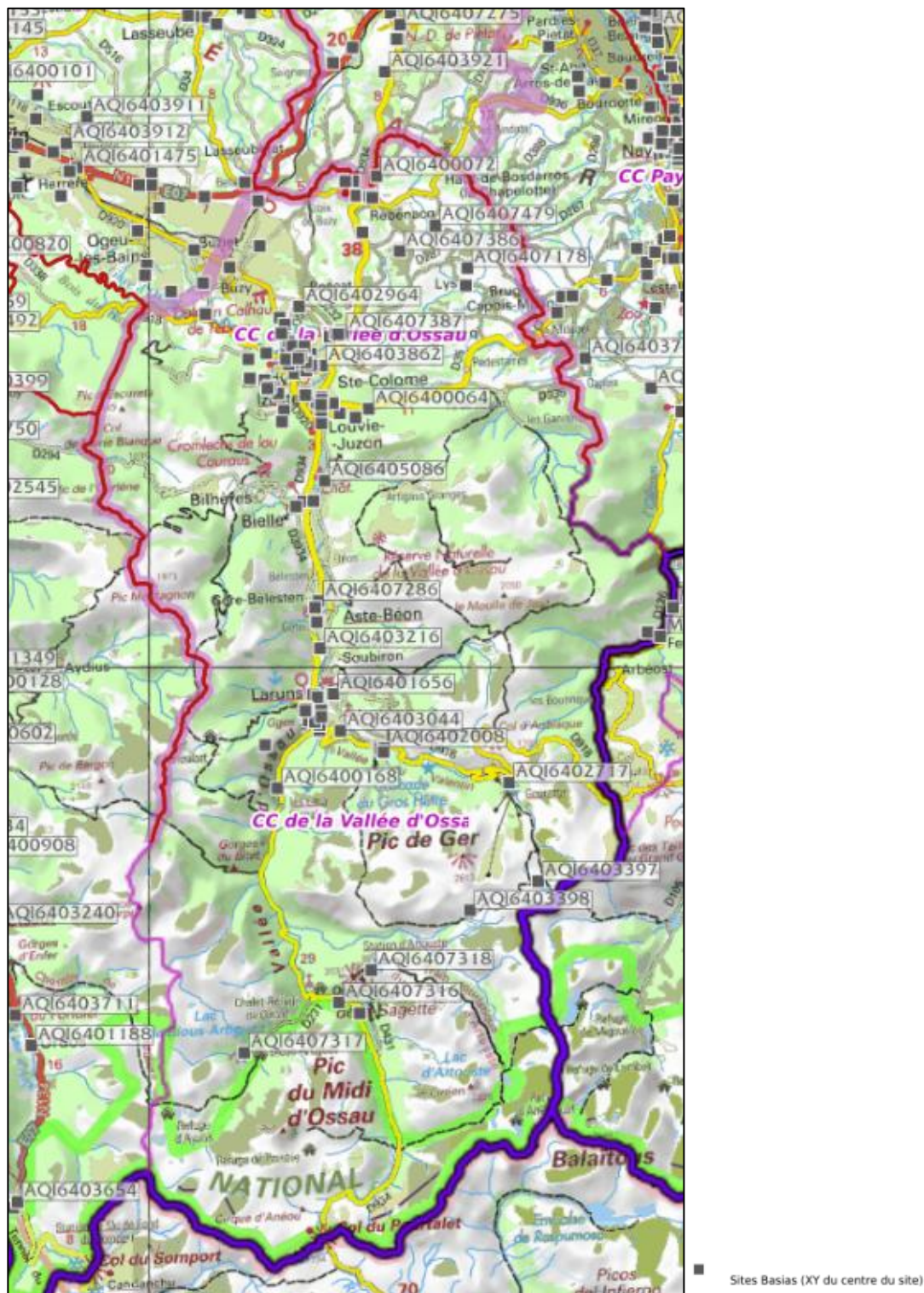
Les sites qui ont accueilli des activités industrielles ou artisanales portent potentiellement des enjeux à la fois de santé publique, enjeux premiers dans la politique d'inventaire et de gestion mise en place au niveau national, et, de plus en plus, des enjeux de reconquête de ces espaces, soit pour permettre l'installation de nouvelles activités industrielles ou artisanales, soit, si la dépollution peut être réalisée, pour permettre un changement de destination de l'espace. Cette reconquête contribue à la gestion économe du foncier en évitant l'artificialisation de nouveaux espaces. Cela suppose bien évidemment que soient traitées l'ensemble des pollutions pouvant porter atteinte aux milieux et à la santé humaine.

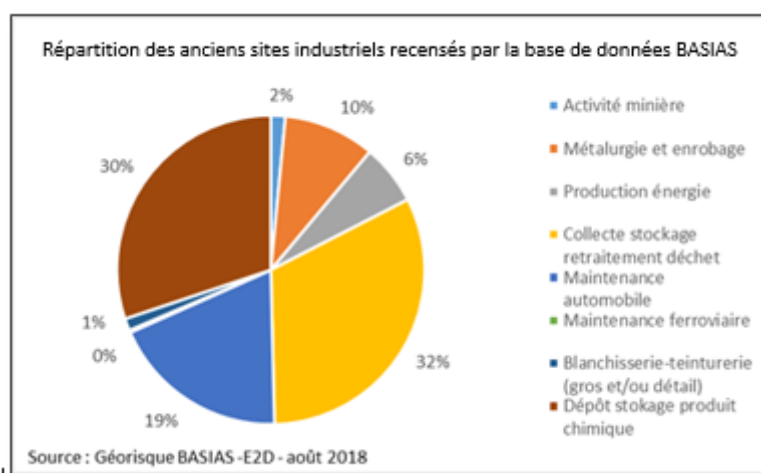
4.4.1. Site BASIAS

La base de données BASIAS constitue un Inventaire historique de Sites Industriels et Activités de Service susceptibles de pollution des sols. Elle provient de la réalisation d'inventaires historiques régionaux (IHR) des sites industriels et activités de service, en activité ou non.

En octobre 2021, le système d'information géographique constitué par la CASIAS, carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Services, a intégré les sites répertoriés dans BASIAS. La CASIAS répond à l'obligation qui est faite à l'Etat de publier, au regard des informations dont il dispose, une carte des anciens sites industriels et activités de services conformément à l'article L125-6 du code de l'environnement modifié par l'article 173 de la loi ALUR (loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové) et à l'article R. 125-48 introduit pour l'application du IV de l'article L. 125-6.

Au sein du périmètre de la CCVO, plus d'une centaine de sites sont listés dans la base de données BASIAS (Inventaire historique des sites industriels et activités de service). Ces sites potentiellement pollués sont issus d'activités diverses mais la majorité relève de la collecte, du stockage et du traitement des déchets, du stockage de produits chimiques inflammables (carburant) ou de carrières.





4.4.2. Site BASOL

Pour compléter les données issues de l'inventaire historique BASIAS, une analyse de la base de données BASOL est plus importante. En effet, celle-ci recense les sites pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif. Seuls trois sites ont été inventoriés sur l'ensemble du territoire. Il s'agit de :

- **Le SIVOM Vallée d'Ossau** (SSP0010563) : implanté sur la commune de Louvie-Juzon, ce site est une ancienne usine d'incinération d'ordures ménagères exploitée par le S.I.V.O.M de la vallée d'Ossau, devenu depuis Communauté de Commune sur la commune de Louvie-Juzon (64). Les installations ont été autorisées par l'arrêté préfectoral du 28 janvier 1982.

L'usine d'incinération a été arrêtée en avril 2000. D'avril 2000 à août 2005, le site a été utilisé comme quai de transfert pour les ordures ménagères collectées. Le 10 juin 2010, la Communauté de Commune de la Vallée d'Ossau informe la DREAL que le bureau d'études ARCADIS est chargé de réaliser le diagnostic et les travaux de dépollution.

- **La fonderie Messier** (SSP0007897) : implanté sur la commune d'Arudy, la fonderie HONSEL Messier Fonderie SA exploite depuis 1936 une fonderie d'aluminium et de magnésium. A partir de 1939 et jusqu'en 1992, l'usine a exploité un crassier au sud des bâtiments de production dans lequel ont été déposés les sables de fonderie (300 tonnes par mois) et les effluents liquides issus du traitement de surface et du ressuage. Depuis 1998, ce crassier ne reçoit que les sables inertes. L'ensemble des installations a fait l'objet de l'autorisation préfectorale du 28 décembre 1998.

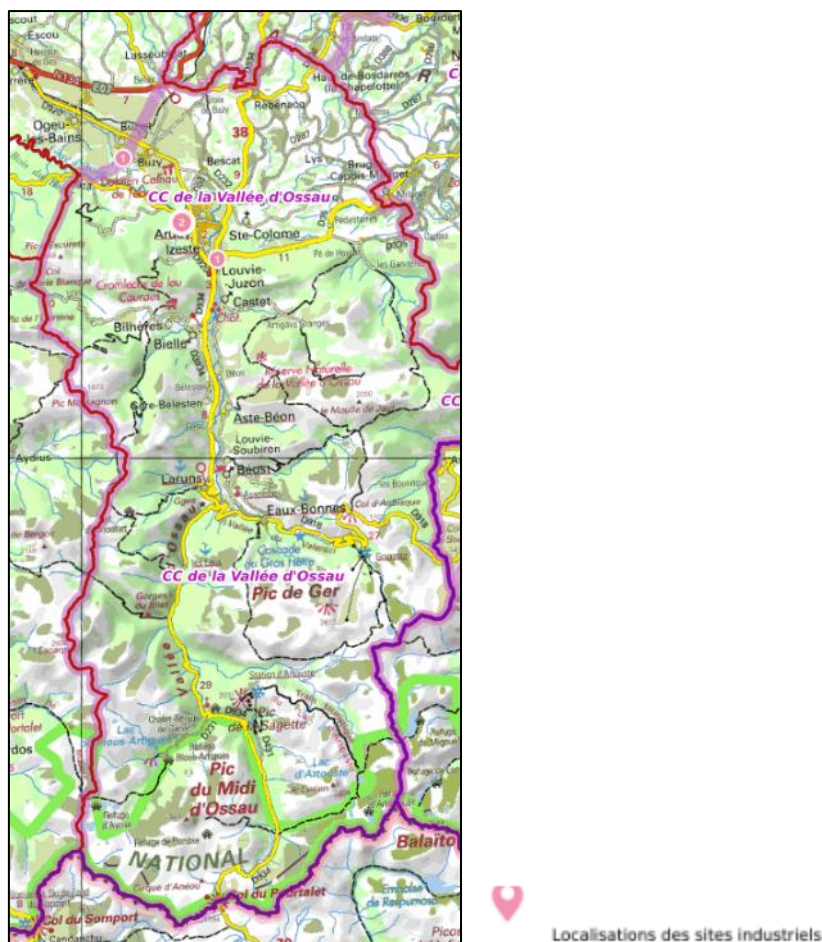
Les nombreux rapports et diagnostics hydrogéologiques d'experts en 1992 et 1996 ont confirmé la vulnérabilité du secteur et le transfert de pollution du crassier vers le milieu souterrain. La surveillance semestrielle des eaux souterraines est prescrite par l'arrêté du 13/02/2002 : analyse des Phénols, des organohalogénés volatils, de l'Arsenic, du Cadmium et du Chrome dans 3 piézomètres.

- **THYSSENKRUPP** (SSP001071201) : le site est une ancienne usine de découpe, d'emboutissage et de traitement de surface de métaux exploitée par la société THYSSENKRUPP SOFEDIT SUD OUEST sur la commune d'Arudy. Le process utilisé dans l'usine nécessite l'emploi de diverses substances potentiellement polluantes : huiles, graisses, dégraissants, lessives, acides, peintures et colles. Par lettre du 30 juin 2009, la société THYSSENKRUPP SOFEDIT SUD OUEST a officiellement déclaré la cessation des activités du site.

Dans le cadre d'un projet de cession du site, la société THYSSENKRUPP SOFEDIT SUD OUEST a mandaté la société SITA REMEDIATION pour la réalisation d'un diagnostic initial de pollution en août 2007. À la suite du mémoire de cessation d'activité réalisé par le Bureau VERITAS, d'un complément d'investigations, d'une Evaluation Quantitative des Risques Sanitaires (EQRS) et d'un plan de gestion effectués par Antea Group, un suivi de la qualité des eaux

souterraines est préconisé. L'arrêté préfectoral du 21 novembre 2011 prescrit la surveillance semestrielle des eaux souterraines par le biais de 5 piézomètres installés sur le site pour les besoins du diagnostic.

Dans ce contexte, et au regard de la méthodologie nationale en matière de gestion des sites et sols pollués, l'inspection des installations classées a jugé nécessaire que des servitudes d'utilité publique soient instituées sur ce site par arrêté préfectoral du 15 novembre 2011.



4.5. LES DECHETS

Source : PLPDMA, 2021, site officiel de la CCVO

4.5.1. Collecte et déchetteries

Dans le cadre de ses compétences liées à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés, la Communauté des communes gère sur les 18 villages de la vallée :

- La collecte des ordures ménagères et la collecte sélective : emballages, verre,
- Les déchetteries, avec le tri, le traitement et la valorisation des déchets.

Les collectes et les déchetteries sont gérées en régie (gardiennage, entretien, rotation des bennes). La compétence traitement des déchets a été déléguée au Syndicat de Traitement des Déchets, Valor Béarn. Le Syndicat regroupe 265 communes et cinq collectivités adhérentes (CC Pays de Nay, CA Pau Béarn Pyrénées, Siectom Coteaux Béarn Adour, le Sictom du Haut Béarn et la CC Vallée d'Ossau).

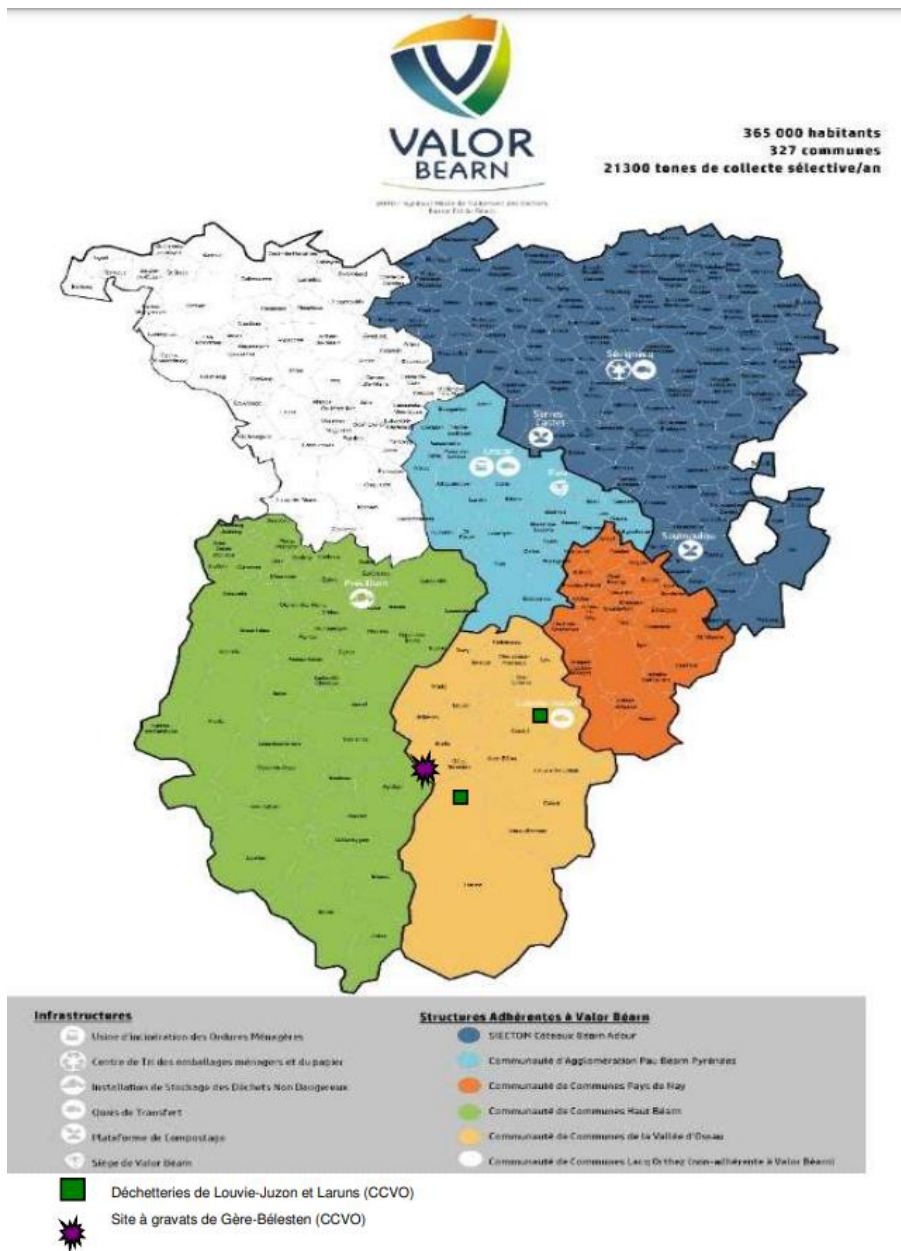


Figure 40 : Champs de compétence de Valor Béarn (Source : PLPDMA, 2021)

Chaque année, la communauté de communes collecte plus de 2600 tonnes d'ordures ménagères, soit 260 kg par habitant et par an. Les emballages représentent 660 tonnes et le verre 455 tonnes.

Collecte des ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères résiduelles est en régie directe, elle est effectuée en porte à porte ou en bac de regroupement suivant la densité de la population et les contraintes géographiques rencontrées sur chaque commune.

Dans les sites touristiques et dans les lieux d'habitat vertical la collecte s'effectue par le biais de colonnes semi enterrées permettant d'obtenir une meilleure insertion paysagère et un stockage plus important. Elle est adaptée à la variation touristique.

Les collectes sont réalisées en régie par la CCVO une fois par semaine en bacs individuels, une fois par semaine en points de regroupement.

Collecte sélective (emballage, verre)

La collecte est en régie directe, elle est effectuée sur le même principe que la collecte des ordures ménagères. Les conteneurs sont collectés en porte à porte ou regroupés dans des aires pour les secteurs éloignés. Des conteneurs adaptés sont installés en stations de ski et chez certains sociaux professionnels (campings).

La collecte sélective se fait en porte à porte dans toutes les communes de la CCVO. Les collectes sont effectuées une fois toutes les deux semaines en fonction des semaines paires et impaires.

Pour ce qui est de la collecte et du transport des déchets en verre, ils sont assurés par un prestataire de service, la société « SLR Recyclage ».

Déchetteries

La CCVO gère deux déchetteries :

- Déchetterie de Geteu (commune de Laruns),
- Déchetterie de Louvie-Juzon.

Ces sites sont gérés en régie pour le gardiennage, l'entretien, et la rotation des bennes. Les déchetteries sont à disposition des particuliers et professionnels des communes de la CCVO.



Jours de de la semaine	10-12H	14-18H
Lundi	Geteu	Louvie-Juzon
Mardi	Geteu	Louvie-Juzon
Mercredi	Louvie-Juzon	Geteu
Jeudi	Geteu	Louvie-Juzon
Vendredi	Louvie-Juzon	Geteu
Samedi	Geteu et Louvie-Juzon	

Figure 41 : Planning d'ouverture des déchetteries implantées sur le territoire de la CCVO (PLPDMA, 2021)

4.5.2. Plan local de prévention des déchets

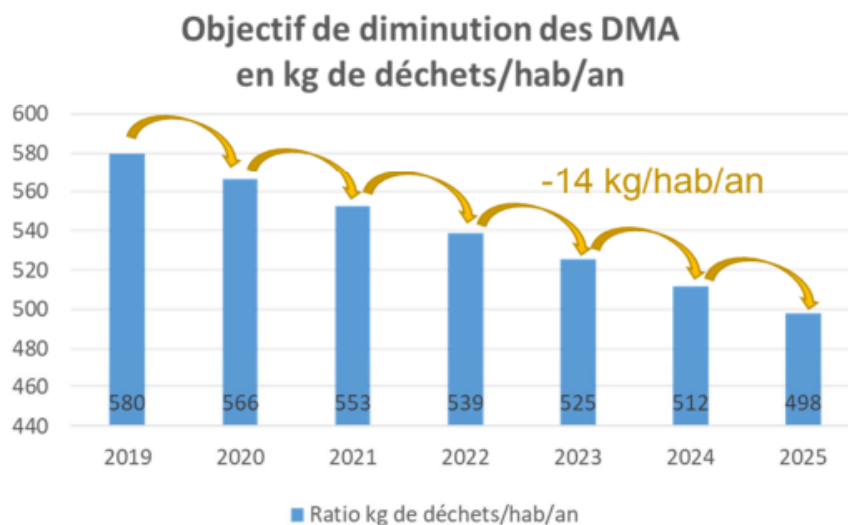
Depuis le 1^{er} janvier 2012, l'article L. 541-15-1 du code de l'Environnement rend obligatoire l'élaboration et l'adoption d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), pour les collectivités en charge des compétences de collecte et traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA). Ainsi, par délibération en date du 12/11/2020, la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau s'est engagée à la mise en œuvre de son, adopté à la suite d'une consultation publique le 27/09/2022.

Cette planification territoriale repose sur plusieurs échelons de planification coordonnés entre eux et couvrant les questions de prévention et de gestion des déchets. Il requiert, la compatibilité des PLPDMA locaux avec les dispositions du Programme National de Prévention des Déchets (PNPD, du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) s'appliquant sur leur territoire et le schéma directeur de Valor-Béarn, en charge du traitement de ces DMA.

Valor-Béarn a rédigé son schéma directeur dont les principaux objectifs sont :

- Être compatible avec l'objectif national de – 12 % de DMA entre 2010 et 2025,
- Être compatible avec le Programme Régional de Prévention et de Gestion des Déchets,
- Diminuer les apports de déchets verts en déchetterie et favoriser leurs retours au sol en s'appuyant notamment sur le Programme Natura-Valor (programme lauréat d'Oprévert) en partenariat avec 3 des 5 EPCI.

Afin d'atteindre l'objectif de **-12 % de DMA produit par habitant (inerte compris) entre 2010 et 2025**, le schéma directeur de VALOR-BEARN incite les EPCI en charge de la collecte des DMA à mettre en place des actions de prévention pour atteindre les **498 kg/hab/an** en 2025 soit réduire de **-14 kg/hab** chaque année jusqu'en 2025.

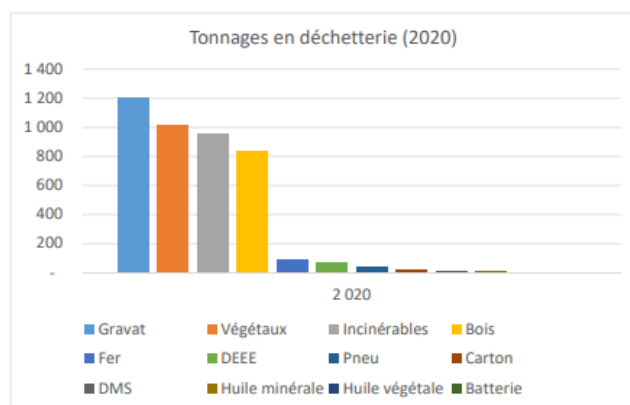


Ce plan s'articule autour de sept axes de travail qui devront de diminuer de 12% la quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA) à l'horizon 2026 par rapport à 2010 (loi AGEC 2020). Les axes de travail sur lesquels repose ce plan sont les suivants :

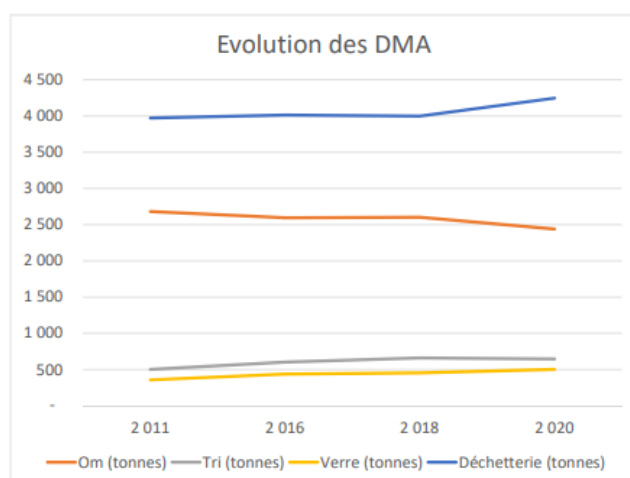
- Axe 1 : Communiquer,
- Axe 2 : Sensibiliser,
- Axe 3 : Réduire les déchets verts,
- Axe 4 : Allonger la durée de vie des produits,

- Axe 5 : Développer les consommations et actions responsables,
- Axe 6 : Réduire les déchets du BTP et des entreprises,
- Axe 7 : Lutter contre le gaspillage alimentaire.

Les figures ci-dessous récapitule le volume de déchets ménagers récoltés sur le territoire ainsi que sa progression au cours des années.



Evolution du gisement de DMA



Année	2 011	2 016	2 018	2 020
Population	10 138	9 818	9 890	9 980
Om (tonnes)	2 682	2 597	2 604	2 440
Tri (tonnes)	503	604	660	646
Verre (tonnes)	358	439	455	503
Déchetterie (tonnes)	3 972	4 014	4 000	4 247
DMA total	7 515	7 654	7 719	7 589
Ratio (kg/hab/an)	741	780	780	760

Figure 42 : Gisements des Déchets ménagers assimilés (DMA) produits sur le territoire du CCVO et leurs évolutions

5. LES RISQUES MAJEURS

Deux grandes familles de risques majeurs existent :

- Les risques naturels : avalanche, feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme, éruption volcanique, etc.
- Les risques technologiques : ils regroupent les risques industriels, nucléaires, rupture de barrage, transport de matières dangereuses, etc.

Le risque est la conjonction d'un aléa (phénomène naturel) et de l'existence d'enjeux (personnes pouvant subir des préjudices et de biens et activités pouvant subir des dommages).



Figure 43 : Définition du risque (Source : Plaquette d'information générale sur les plans de prévention des risques inondations, département 64, <https://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite/Protection-civile/Documents-sur-l-Information-des-Acquereurs-et-Locataires>, janvier 2024)

Le territoire de la CCVO est soumis aux prescriptions des plans de prévention des risques naturels (PPRN) multiples, ainsi qu'aux plans de prévention du risque d'inondation. Il été dénombré sur le périmètre du CCVO :

- 8 PPR multi risques,
- 5 PPR inondation,
- 5 communes sans PPR.

Le territoire n'est couvert par aucun plan de prévention des risques technologiques

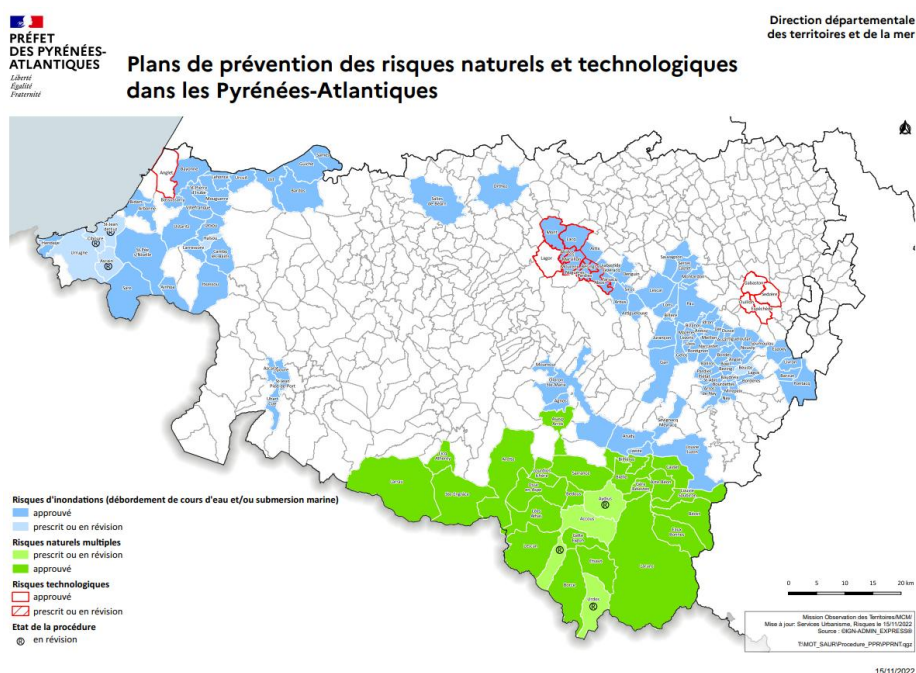


Figure 44 : Statut des plans de prévention des risques naturels et technologiques dans les Pyrénées-Atlantiques (Source : <https://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Cadre-de-vie-eau-environnement-et-risques-majeurs/Plans-de-prevention-des-risques>, janvier 2024)

Il a été recensé sur le territoire de la CCVO que 5 risques naturels et 2 risques technologiques :

- Risques naturels : les inondations, les mouvements de terrain, les avalanches, les séismes, les feux de forêt.
- Risques technologiques : le risque lié au transport de matières dangereuses (TMD), le risque de rupture de barrage.

5.1. RISQUES NATURELS

5.1.1. Risque d'inondation

Source : Site officiel de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques, PPG du Gave d'Ossau et de ses affluents (2021-2026)

Vulnérabilité

Une partie des communes au pied de la vallée d'Ossau est concernés par les aléas inondation et crue torrentielle. En effet, dans le cadre de l'élaboration du plan pluriannuel de gestion du Gave d'Ossau et de ses affluents, un diagnostic des zones inondables sur le territoire a été effectué. Cette étude a permis d'identifier une quarantaine de sites vulnérables vis-à-vis des risques d'inondation sur le territoire de la CCVO.

La plaine alluviale du Gave d'Ossau entre Laruns et Arudy est inondable et présente divers enjeux plus ou moins vulnérables :

- Voiries collectives,
- Zones d'activités,
- Habitations privées,
- Bâtiments agricoles,
- Parcelles agricoles.

Ces sites sont récapitulés dans le tableau ci-après et ont fait l'objet d'une représentation cartographique à l'aide des PPRI et/ou PPRn communaux.

N°	Communes	Cours d'eau/tronçons	Caractérisation des risques
1	Eaux-Bonnes	Le Valentin/passage souterrain de Gourette	Un ouvrage d'enlèvement en amont du passage souterrain est très sensible aux embâcles. Cette vulnérabilité de l'ouvrage est susceptible de provoquer une inondation d'une partie de la station de Gourette
2	Eaux-Bonnes	Le Valentin/aval de la cascade de Gourette	Risques de laves torrentielles sur les emplacements les plus exposés de l'aire d'accueil de campings-cars du Ley
3	Eaux-Bonnes	Le Cély/aval de la cascade de Serpent	Risques de déplacements torrentiels au droit du glissement de Pleyse
4	Eaux-Bonnes	Le Longuas	Risques de laves torrentielles susceptibles de provoquer des embâcles solides au droit des ouvrages hydrauliques
5	Eaux-Bonnes	La Soudre/passage souterrain des Eaux-Bonnes	Ouvrage souterrain très sensible aux embâcles. Cette vulnérabilité de l'ouvrage est susceptible de produire des inondations voire des laves torrentielles au sein du village
6	Laruns	Ruisseau du Clot du loup	Risques de déplacements torrentiels au droit des granges de Lars
7	Laruns	L'Arriussé/prise d'eau du bourg de Laruns	Risques d'embâcles et de report hydraulique au niveau de la prise d'eau potable de Laruns vers le centre-ville
8	Laruns	L'Arriussé/bief situé en amont de la confluence avec le gave d'Ossau	Risques d'obstruction du pont Peyré. Cette vulnérabilité de l'ouvrage est susceptible de produire des inondations voire des laves torrentielles au sein du hameau de Pon
9	Laruns	Gave d'Ossau/bief situé en amont de la confluence de l'Arriussé	Risques d'inondations au niveau du camping des gaves ainsi qu'au niveau de deux habitations situées en face
10	Béost	Gave d'Ossau/autour de la confluence du Cançoigt	Risques d'inondations du centre de vacances et du quartier de Lanneplas
11	Béost	Le Cançoigt/bief situé en amont de la confluence avec le gave d'Ossau	Risques de débordements torrentiels autour de l'ancien camping de Béost
12	Louvie-Soubiron	Gave d'Ossau	Risques d'inondations d'entreprises et de la station d'épuration intercommunale
13	Laruns	Arrec de Lègnère/bief situé en amont de la confluence avec le gave d'Ossau	Risques de débordements torrentiels avec très fort transport solide au-dessus d'un ancien tunnel ferroviaire recouvert en fromagerie
14	Aste-Béon	Gave d'Ossau/la majeure inondable situé en face de la centrale de Gétou	Risques d'inondations de l'aire naturelle du Tousseau
15	Aste-Béon	Le Lamay/bief situé en amont de la confluence avec le gave d'Ossau	Risques de débordements torrentiels secteur Moulaprat d'Ossau
16	Gère-Bélesten	Gave d'Ossau/autour de la confluence du Larney	Risques d'inondations dans le quartier de Monplaisir
17	Gère-Bélesten	Le Bait ou Marsabief situé dans la traversée du village de Gère	Risques de débordements et de déplacements torrentiels au sein du bourg de Gère
18	Gère-Bélesten	Gave d'Ossau/bief situé en amont du pont de Béon	Risques d'inondations de part et d'autre du gave d'Ossau en amont de Béon
19	Aste-Béon	Gave d'Ossau/bief situé autour du pont de Béon	Risques d'inondations des quartiers bas de Béon et de la station d'épuration – Aléas faibles à forts
20	Bielle	Arriagast et Arriu-Médou biefs situés aux pieds des versants	Risques de débordements et de déplacements torrentiels au sein des ruisseaux de l'Arriagast et de l'Arriu Médou
21	Bielle	Arriu Magé/bief situé dans la traversée du village	Risques de débordements torrentiels au sein du village. Si les déplacements latéraux sont rares, ils ne sont pas à exclure, le village étant situé sur un cône de déjection
22	Castet	La Laubief situé en amont de la confluence avec le gave d'Ossau	Risques de débordements et de déplacements torrentiels en aval de la Laü
N°	Communes	Cours d'eau/tronçons	Caractérisation des risques
23	Castet	Gave d'Ossau/bief de contrôle du barrage de Castet	Risques d'inondations par remous hydraulique dû à une surcote au niveau du barrage
24	Bielle	Arriubeigt et ruisseau de Serres/biefs situés au droit et en aval de Bilhères	Risques de débordements torrentiels sur le ruisseau de Serres et l'Arriubeigt
25	Bielle	Arriubeigt/bief situé en amont de la confluence avec le gave d'Ossau	Risques d'inondations du camping et du quartier de l'Ayguelade, y compris par remous hydraulique du barrage de Castet
26	Bielle	Le Caou Séque/bief situé au pied du versant	Risques de débordements torrentiels
27	Bielle	Versant oriental de Lazerque	Risques de phénomènes de ruissellements sur les versants de Lazerque
28	Castet	Versant sud-ouest de la montagne du Rey/ravin de Ségues	Risques de ruissellements torrentiels en amont immédiat d'un quartier d'habitations
29	Louvie-Juzon	Gave d'Ossau/bief compris entre le barrage de Castet et le pont Doumer	Risques d'inondations en rive droite en amont de Louvie-Juzon
30	Izeste et Louvie-Juzon	Gave d'Ossau/bief compris entre le barrage de Castet et le pont Doumer	Risques d'inondations importants de part et d'autre du gave d'Ossau en amont du pont Doumer
31	Castet et Louvie-Juzon	Versants ouest de la montagne du Rey	Risques de phénomènes de ruissellements sur les versants de la montagne du Rey, au niveau du lieu-dit « Chalet de Castet » et au centre du village de Louvie
32	Izeste	Gave d'Ossau/bief compris entre les ponts Doumer et Doussine	Risques d'inondations du quartier Bernis et d'une partie du bourg d'Izeste
33	Arudy	Gave d'Ossau/bief compris entre les ponts Doumer et Doussine	Risques d'inondations du quartier Baulong-sud à proximité du pont Doussine et d'envahissement par les eaux de la cuvette de la Pachère
34	Arudy	Gave d'Ossau/bief compris entre les ponts Doussine et Germé	Risques d'inondations de part et d'autre du gave en aval du pont Doussine
35	Séviagnacq-Meyracq	Gave d'Ossau/bief compris entre les ponts Doussine et Germé	Risques d'inondations du camping et du quartier Raguette
36	Arudy	Gave d'Ossau/bief compris entre les ponts Doussine et Germé	Risques d'inondations de la station d'épuration d'Arudy
37	Arudy	Le Lamisou	Risques de débordements torrentiels aux abords de la zone d'activités du Touya
38	Bescat et Séviagnacq-Meyracq	Versant oriental d'un coteau du Turon de Pujou	Risques de coulées de boues aux lieux-dits "Sansou" et "Mondourey" le long de la R.D. 934

Figure 45 : Etat des connaissances sur les secteurs vulnérables aux débordements
(Source : PPG Gave d'Ossau et de ses affluents, SCE, 2021)

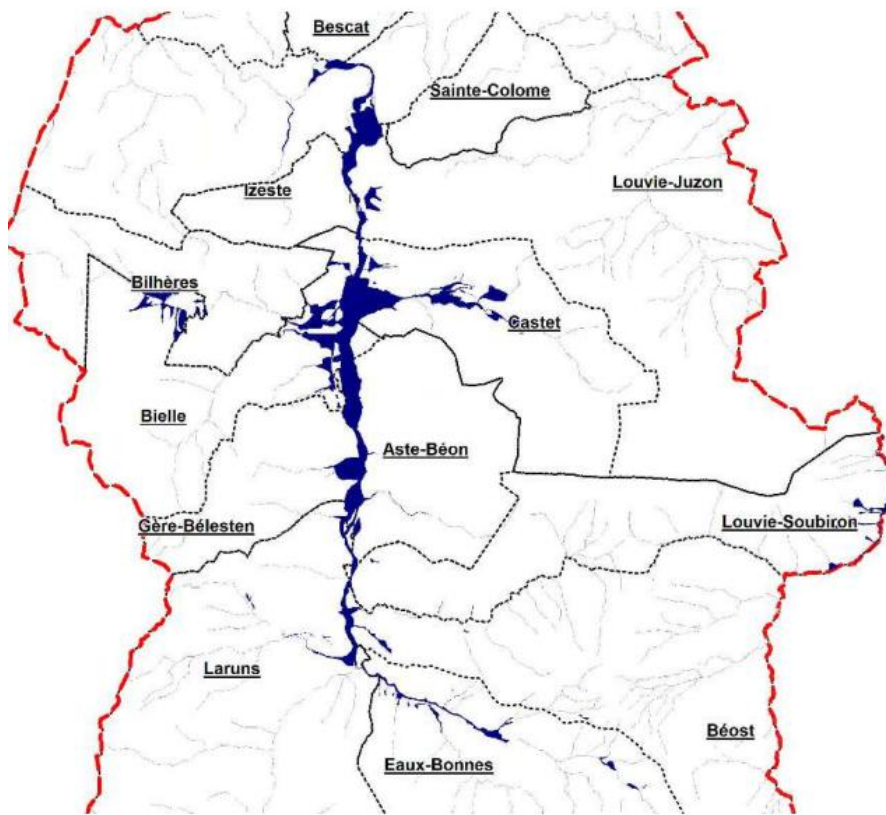


Figure 46 : Zones inondables sur le territoire de la CCVO
(Source : PPG Gave d'Ossau et de ses affluents, SCE, 2021)

Les études menées ont permis d'estimer la superficie totale des zones inondables sur le territoire de la CCVO. Elle est de l'ordre de **8.2 km²** (820 hectares).

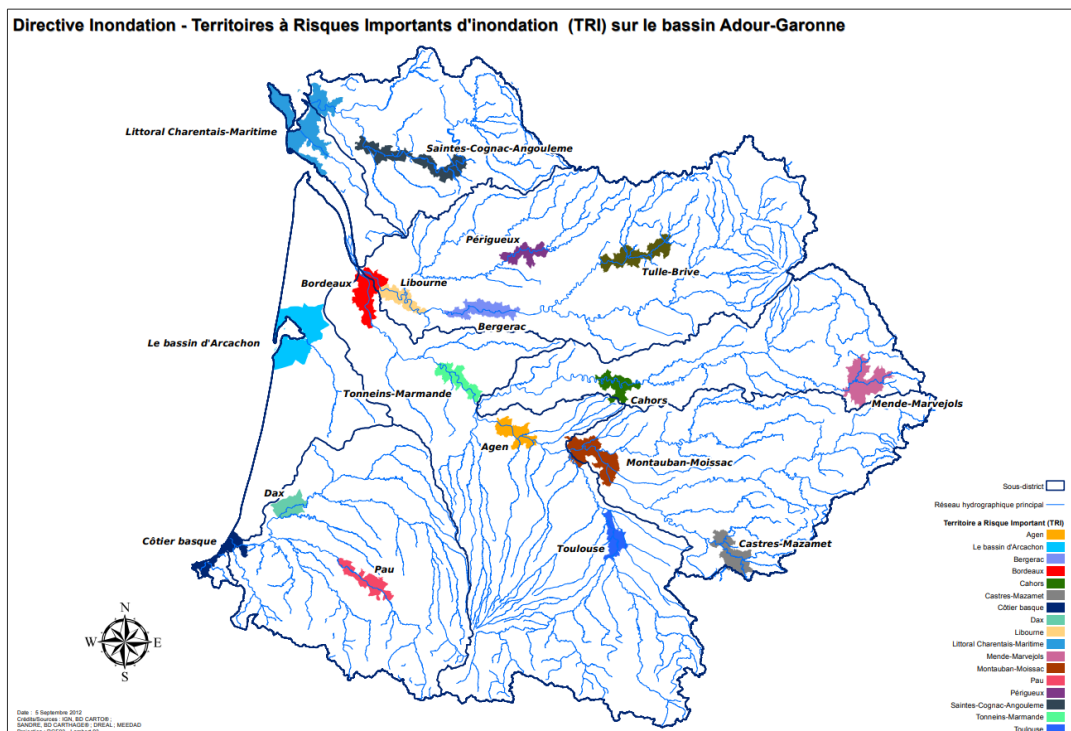
Document de gestion

Approuvé en mars 2022, le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Adour-Garonne (2022-2027) permet d'orienter, et d'organiser la politique de gestion des risques d'inondation à travers les 7 axes stratégiques suivants :

1. Veiller à la prise en compte des changements majeurs (changement climatique et évolution démographique)
2. Poursuivre le développement des gouvernances à l'échelle territoriale adaptée, structurées et pérennes,
3. Poursuivre l'amélioration de la connaissance et de la culture du risque inondation en mobilisant tous les outils et acteurs concernés,
4. Poursuivre l'amélioration de la préparation à la gestion de crise et veiller à raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés,
5. Réduire la vulnérabilité via un aménagement durable des territoires,
6. Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements,
7. Améliorer la gestion des ouvrages de protection contre les inondations ou les submersions.

Ces différents objectifs sont déclinés sous la forme de dispositions permettant d'atteindre les objectifs stratégiques. Ces dispositions concernent les services de l'Etat et /ou les Collectivités.

Pour les TRI (Territoire à Risque Important) du bassin, en déclinaison du PGRI, des stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI) ont été élaborées par les parties prenantes de chacun des TRI, pour réduire les conséquences négatives des inondations. Le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau n'est pas identifié comme TRI.



5.1.2. Risque sismique

Le territoire de la CCVO se situe dans la zone où l'aléa sismique est le plus élevé du territoire national métropolitain (sismicité moyenne). Toutefois, aucun plan de prévention des risques sismiques n'a été prescrit sur le secteur.

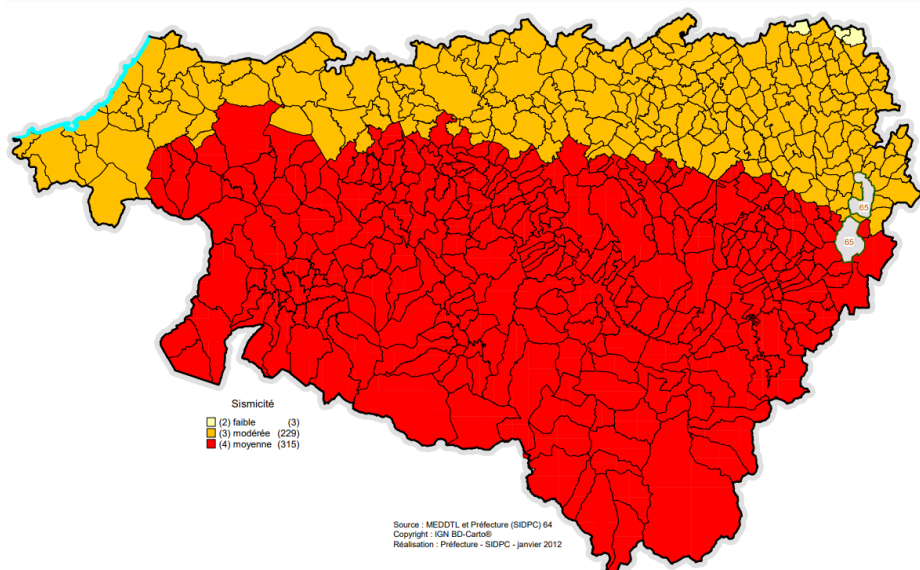


Figure 48 : Carte de la sismicité départementale (Source : <https://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Cadre-de-vie-eau-environnement-et-risques-majeurs/Plans-de-prevention-des-risques>, janvier 2024)

5.1.3. Risques de mouvements de terrain

Les mouvements de terrain se définissent par un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Les déplacements peuvent être très lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Le territoire de la CCVO est concerné par l'aléa mouvements de terrain. Compte-tenu de ce risque, certaines communes (ex : Castet, Aste-Béon) ont adopté un Plan de Prévention du Risque de mouvement de terrain indiquant les zones rendues inconstructibles et les zones où des contraintes sont imposées aux occupations du sol.

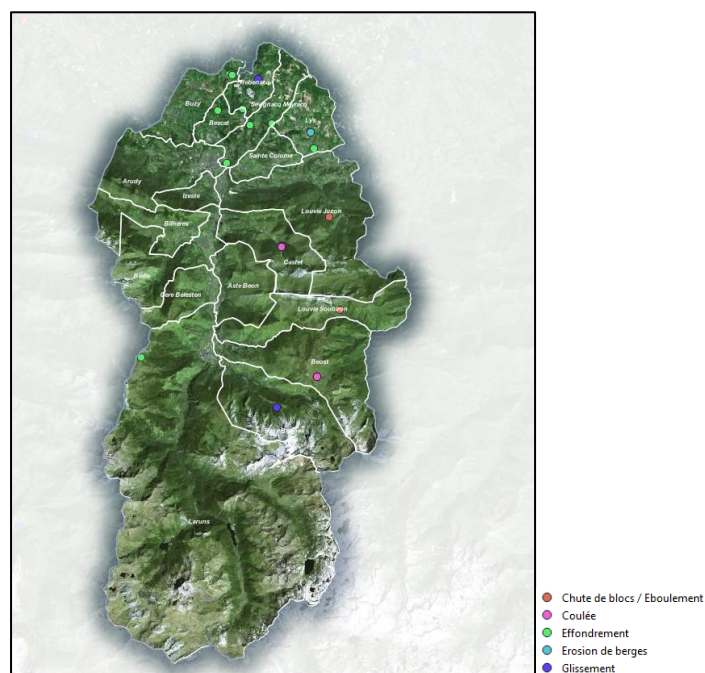


Figure 49 : Localisation des mouvements de terrain sur le territoire de la CCVO

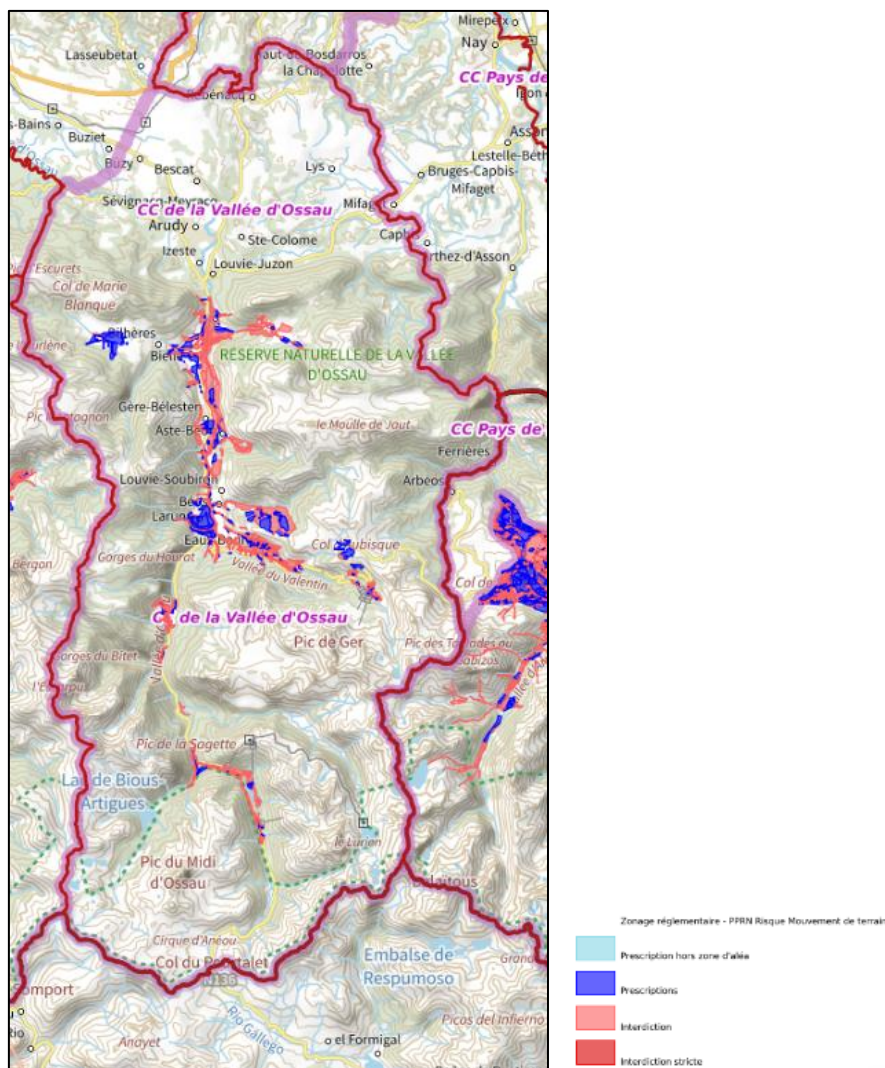


Figure 50 : PPRN-Risque de mouvement de terrain sur le territoire de la CCVO (Source : Géorisques, janvier 2024)

5.1.4. Risque avalanche

Les avalanches sont issues de facteurs climatologiques, liés au terrain ou anthropiques. Elles engendrent des conséquences sur les personnes, notamment les skieurs, mais aussi les biens comme les voies de communication et les constructions situées dans les couloirs d'avalanche et l'environnement par la destruction de forêts et espaces boisés.

Sur le territoire de la CCVO, la partie haute de la vallée a connu des phénomènes d'avalanche.

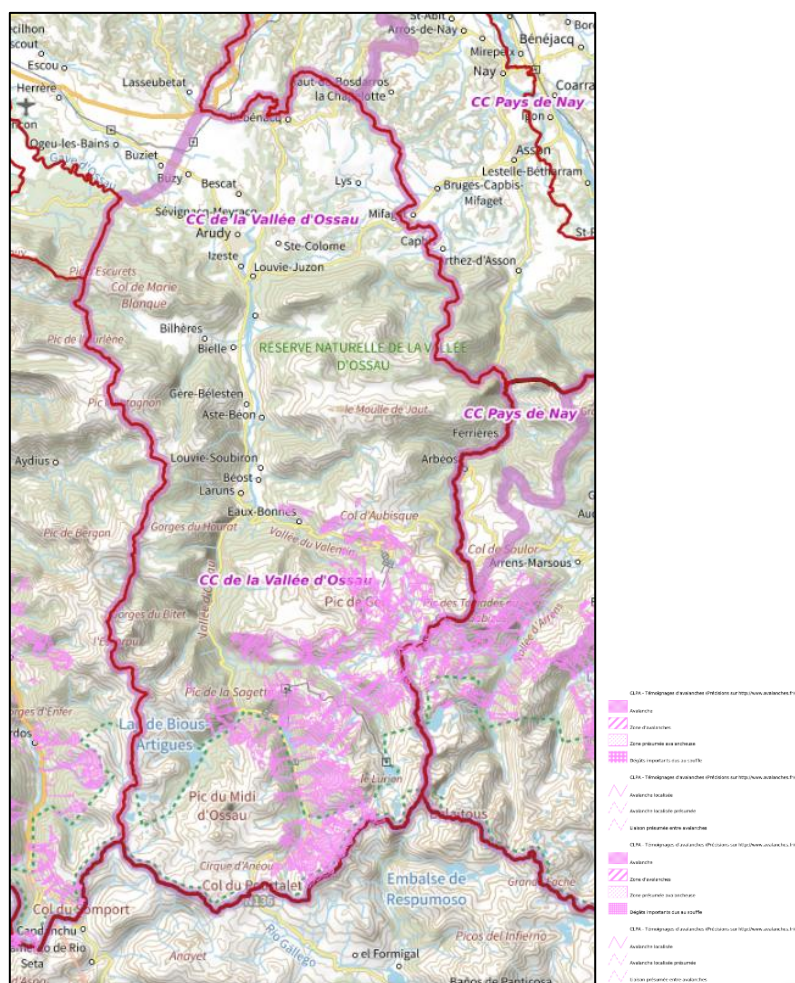


Figure 51 : Témoignages d'avalanches sur le territoire de la CCVO (Source : Géorisques, janvier 2024)

5.1.5. Le risque feu de forêt

Bien que les incendies de forêt soient beaucoup moins meurtriers que la plupart des catastrophes naturelles, ils n'en restent pas moins très coûteux d'un point de vue de l'impact humain, économique, matériel et environnemental. Les forêts et bois des Pyrénées-Atlantiques sont réputés particulièrement exposés au risque d'incendie par le code forestier. (Art. L133-1).

La politique de prévention du risque feux de forêt dans les Pyrénées-Atlantiques s'est traduite par l'adoption en 2020 du premier plan départemental de protection des forêts contre les incendies (PDPFCI). Ce plan, adopté pour la période 2020-2030, permet de prendre en compte les impacts du changement climatique et les caractéristiques propres au territoire en matière de feu de forêt (risque élevé en février-mars, zones touristiques très fréquentées durant les périodes de forte chaleur, forêts péri-urbaines). L'un de ses cinq grands objectifs est la réduction des causes d'incendies. À ce titre, le plan d'action prévoit un renforcement de l'encadrement des usages du feu ainsi qu'une promotion des obligations légales de débroussaillage. Les deux arrêtés relatifs aux usages du feu et aux obligations légales de débroussaillage dans le département s'inscrivent dans cette stratégie.

Sur le territoire de la CCVO, l'ensemble des communes est soumis aux obligations légales de débroussaillage.

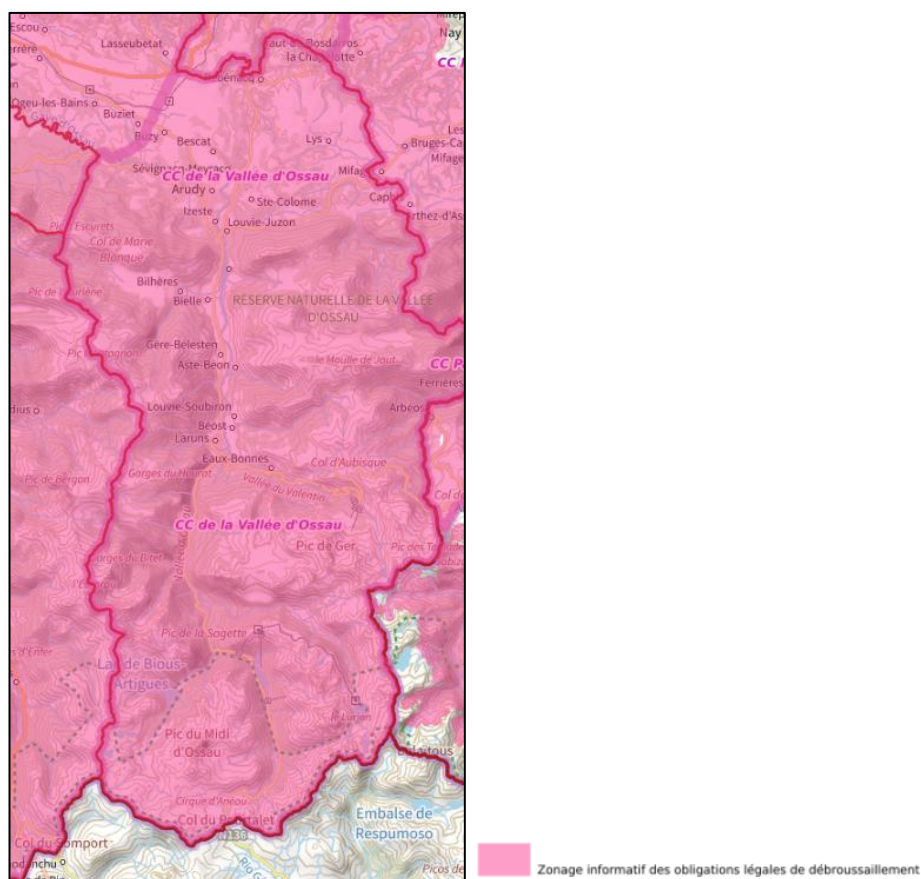


Figure 52 : Zonage relatif aux obligations légales de débroussaillage (Source : Géorisques, janvier 2024)

5.2. RISQUES TECHNOLOGIQUES

La notion de risque technologique regroupe les risques d'origine anthropique qui menacent les personnes, les biens et l'environnement : ces risques peuvent être causés par des installations industrielles, des installations nucléaires, de grands barrages, le transport de matières dangereuses ainsi qu'aux cavités d'exploitation minière.

5.2.1. Le risque industriel

Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement. La nomenclature des installations classées détermine le régime de classement et le statut SEVESO des installations classées.

Il existe cinq régimes de classement des installations selon la gravité des dangers ou des inconvénients que peut présenter leur exploitation (déclaration, déclaration avec contrôle périodique, enregistrement et autorisation). La nomenclature ICPE détermine également si les installations sont concernées par les risques d'accidents majeurs (Seveso seuil haut ou bas) ou par la directive sur les émissions industrielles (IED).

Le territoire de la CCVO comporte plusieurs Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, mais aucun site Seveso.

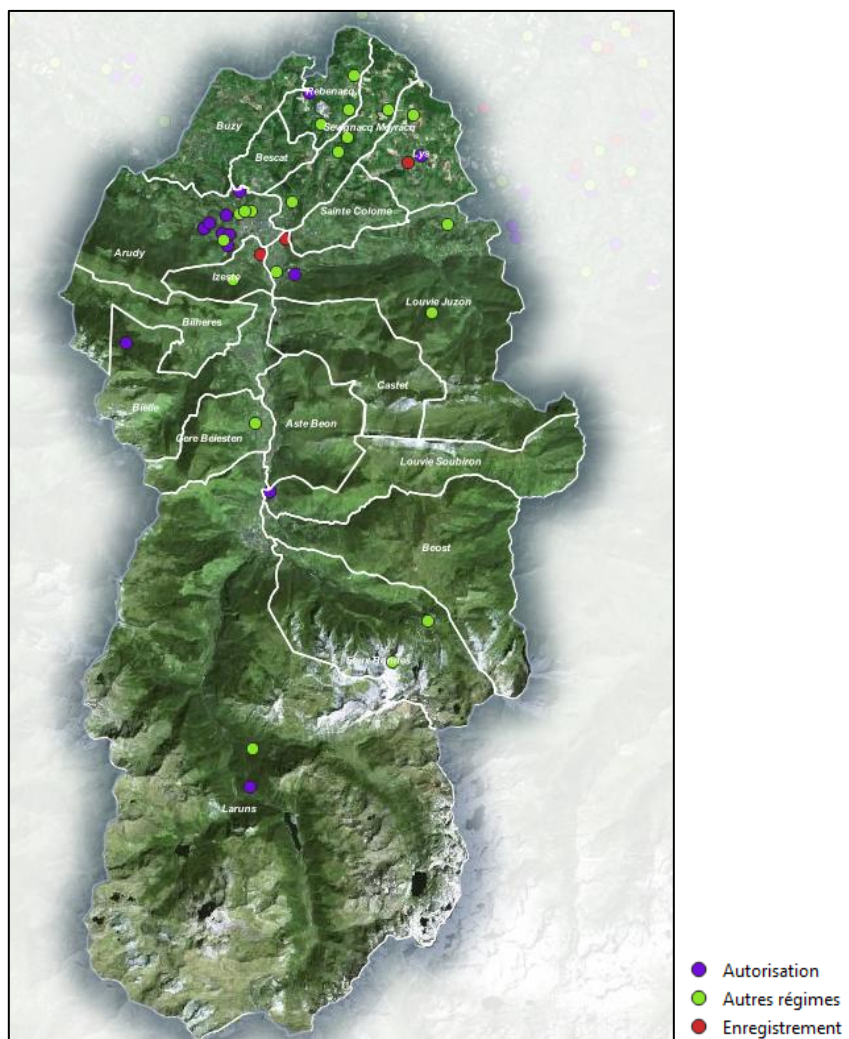


Figure 53 : ICPE sur le territoire de la CCVO

5.2.2. Le risque transport de matières dangereuses

Le risque de transport de matières dangereuses (TMD) provient d'un accident lors du transport de marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations. Compte tenu de la diversité des produits transportés, ce risque peut engendrer des explosions, incendies ou dégagements de nuage toxique. Certains axes présentent une potentialité plus forte du fait de l'importance du trafic.

Les communes de Buziet, Buzi, Bescat et Arudy sont traversées par des canalisations de transport de gaz naturel.

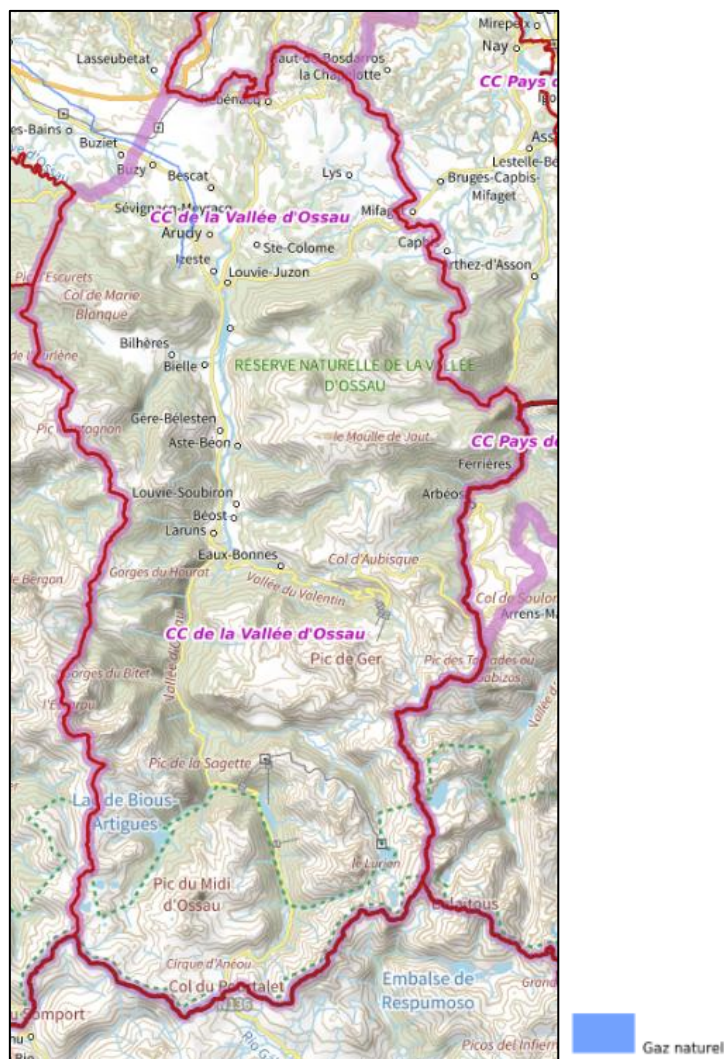


Figure 54 : Canalisations de transport de matières dangereuses sur le territoire de la CCVO (Source : Géorisques, janvier 2024)

5.2.3. Le risque rupture de barrage

Source : Dossier départemental des risques majeurs en Pyrénées-Atlantiques, 2018

Le phénomène de rupture de barrage correspond à une destruction partielle ou totale d'un barrage. Celle-ci peut être progressive ou brutale et entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval.

De nombreux barrages existent dans le département des Pyrénées-Atlantiques. La vallée d'Ossau, compte notamment trois grands barrages hydro-électriques ont été construits dans la haute vallée :

- Barrage d'Artouste (capacité de 24 millions de m³),
- Barrage de Fabrèges (7 millions de m³),
- Barrage de Bious Artigues (6 millions de m³).

En 2018, les communes identifiées comme concernées par le risque de rupture de barrage étaient : Bielle, Aste-Béon, Arudy, Castet, Gère-Bélesten, Louvie-Juzon, Laruns, Izeste, Sévignacq-Meyracq.

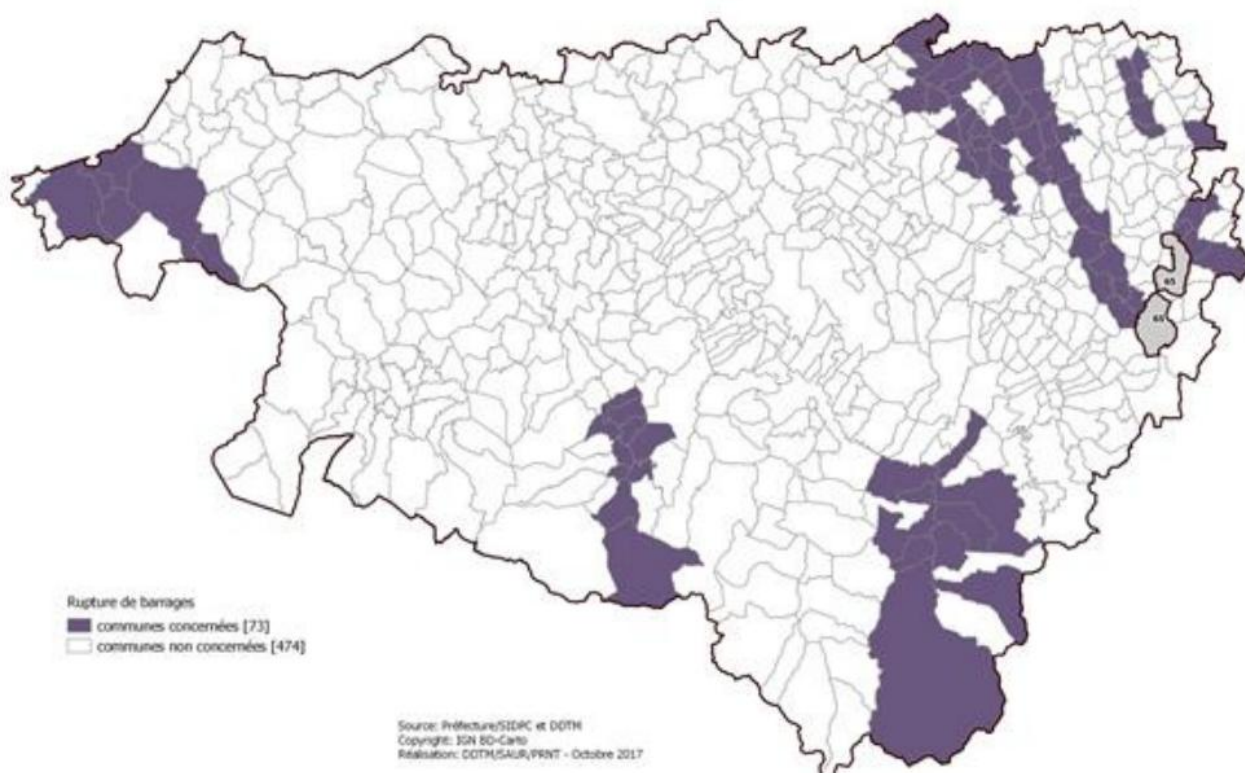


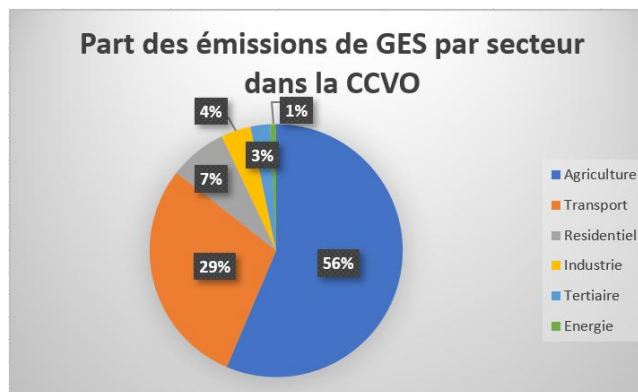
Figure 55 : Communes concernées par le risque de rupture de barrage sur le territoire de la CCVO (Source : Dossier départemental des risques majeurs en Pyrénées-Atlantiques, 2018)

5.3. CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ENERGIE

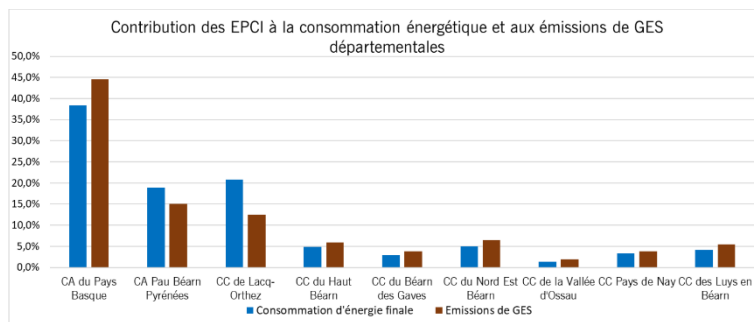
5.3.1. Contexte réglementaire

La loi énergie et climat du 8 novembre 2019 vise à répondre à l'urgence écologique et climatique. Elle inscrit cette urgence dans le code de l'énergie ainsi que l'objectif d'une neutralité carbone en 2050, en divisant les émissions de gaz à effet de serre par six au moins d'ici cette date.

5.3.2. Bilan des émissions territoriales de gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie sur le territoire de la communauté de communes de la Vallée d'Ossau.



A travers un inventaire de gaz à effet de serre effectué par l'Observatoire des territoires nous pouvons visualiser les différents secteurs qui émettent le plus de CO₂ au sein de la CCVO. Nous pouvons voir en premier lieu une forte émission de GES de la part de l'agriculture (56%) suivi des transports (29%). Vient ensuite les GES dégagés par le secteur résidentiel (7%) puis de manière plus modérée le l'industrie (4%) et le tertiaire (3%). Seul l'énergie (1%) est minoritaire dans la part des émissions de GES.

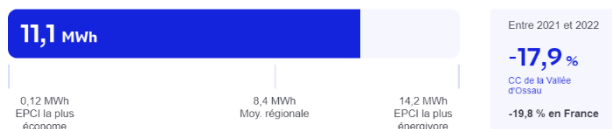


Par rapport aux émissions de GES et de consommation énergétique à l'échelle du département, la CCVO est l'intercommunalité qui émet le moins de GES et qui consomme le moins d'énergie de tout le département (>3%). A titre de comparaison la CC du Pays de Nay atteint presque les 5% et on est très loin de la CAPB qui représente presque 40% de la consommation d'énergie finale et 45% des émissions de GES du département.

Electricité



Gaz



Sources : Agence ORE – jusqu'au 31.12.2021 ; SDES – du 01.01.2022 au 31.12.2022

importante que celle de la CCVO.

En ce qui concerne la consommation annuelle en électricité d'un foyer de la CCVO elle est de 3,8 MWh soit inférieure à la moyenne régionale qui est à 4,5 MWh. Cependant la consommation d'électricité entre 2021 et 2022 a augmenté de 1,1% contre -4,2 au niveau de la moyenne nationale. Ce qui montre que malgré une consommation moins élevée que la moyenne régionale, elle tend à augmenter. Toujours en comparaison avec la CCHB la consommation d'électricité est de 4,3 MWh en moyen et par foyer sur une année. Cette moyenne est plus importante que la CCVO cependant la diminution de la consommation d'électricité est de -8% soit bien plus importante que la moyenne nationale mais surtout moins

Eclairage publique

Évolution de la consommation électrique de l'éclairage public

① Les données n'étant pas disponibles pour ce territoire, nous vous présentons les données d'une maille supérieure.

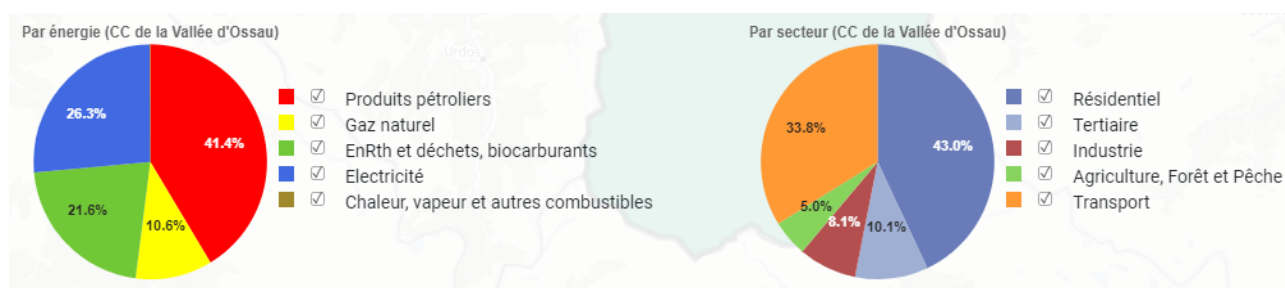
Qu'est ce que c'est ?



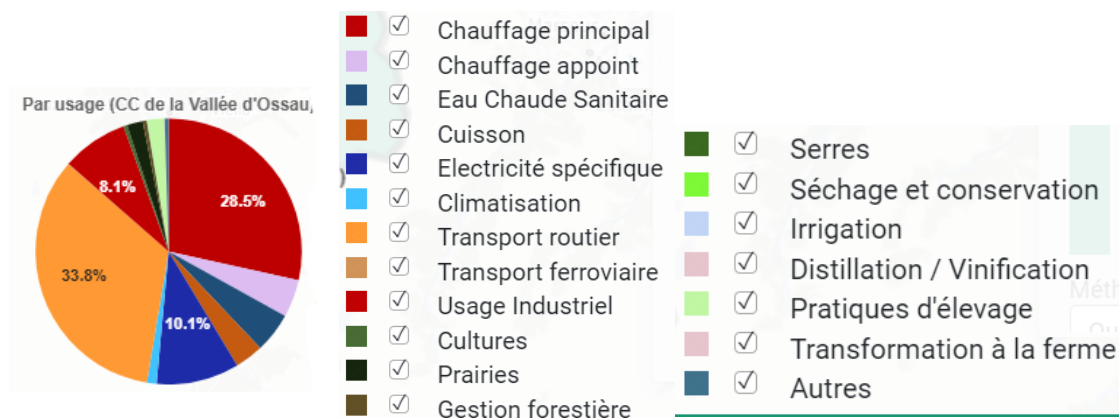
Source : Enedis - au 31.12.2021
Périmètre : réseau exploité par Enedis
Le périmètre englobe également les panneaux lumineux, les feux tricolores ou encore d'autres usages tels que les antennes Telecom. Il constitue néanmoins une bonne vision de l'éclairage public.

L'évolution de la consommation de l'éclairage public est à prendre en compte dans la consommation de la CCVO. Les chiffres n'étant pas disponibles nous décidons de travailler à l'échelle départementale. Dans le département des Pyrénées-Atlantiques la consommation énergétique est en baisse ces dernières années avec une baisse de 25% de la consommation énergétique de l'éclairage public entre 2011 et 2021. A titre de comparaison dans les départements voisins les Landes sont à -16% et les Hautes Pyrénées à -27%.

Répartition par type d'énergie et par secteur



Sur le territoire de la CCVO la ressource énergétique la plus utilisée sont les produits pétroliers (41,4%). Cela s'explique par les secteurs résidentiels et des transports. Tout d'abord, le secteur résidentiel représente 43% de la consommation en énergie (90 GWh) et utilisent diverses méthodes pour se chauffer notamment à travers le fuel (produit pétrolier), l'électricité ou encore l'ENR thermique comme le bois. Pour ce qui est du transport qui représente un bon tiers de la consommation d'énergie du territoire intercommunal, la forte part de consommation de produits pétroliers est directement mis en évidence par la forte consommation d'énergie des transports notamment la consommation de gazole et pétrole.

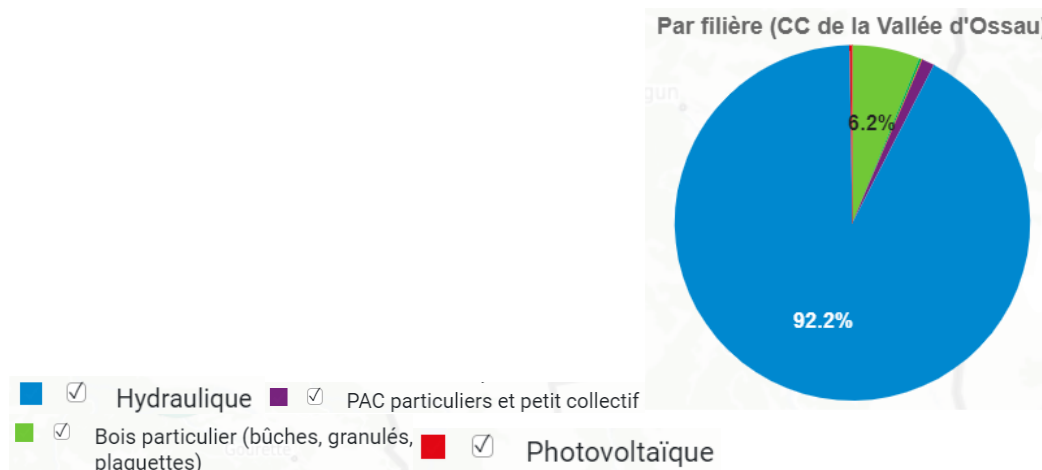


Par usage, ce qui consomme le plus d'énergie est le transport routier avec 28,5% de la consommation d'énergie ce qui explique la forte part de produits pétroliers. Vient ensuite l'usage du chauffage principal avec 28,5% de la consommation qui là aussi utilise soit des produits pétroliers comme le fuel ou encore l'électricité.

5.3.3. Potentiel en énergies renouvelables du territoire de la CCVO

5.3.3.1. Bilan des énergies renouvelables

Sur la CCVO, en 2022, 92% de la production d'énergie renouvelable se fait par l'hydraulique. Ceci s'explique par l'hydrographie de l'intercommunalité qui est relativement riche et possède de nombreuses usines hydroélectriques.



La production de bois se place en seconde position avec 6,2% de la production d'énergies renouvelables dû à l'emplacement de nombreuses zones forestières. Les pompes à chaleur représentent 1,2% de la production d'énergie. Enfin la production d'énergie à partir du photovoltaïque est très faible, avec 0,3% de l'énergie renouvelable produite.

En comparaison, la Communauté de communes Haut-Béarn voisine, produit elle aussi en grande majorité de l'hydroélectricité mais en part moins importante (67,4%). Cependant, la production de bois est plus importante avec environ 20% des énergies renouvelables, la production de 5,3% d'énergie par les pompes à chaleurs et 2% via le photovoltaïque. Bien que cela paraît peu, la part reste cependant plus importante que la CCVO. En plus de ces productions d'énergies en commun avec la CCVO, la CCHB produit de l'énergie via d'autres types de ressources bien que cela reste négligeable comme : le biométhane (2,3%), Biomasse thermique (1,2%), Biogaz électrique (0,5%), le biogaz thermique (0,2%) et le solaire thermique (0,2%).

A l'échelle de la vallée d'Ossau, l'électricité couvre 92.45 %.

5.3.3.2. Analyse du potentiel de développement des énergies renouvelables

Ensoleillement

Sur le territoire de la Vallée d'Ossau, le bon ensoleillement surtout en période estivale (juillet août) permet d'entrevoir une production solaire intéressante aussi bien pour les modules photovoltaïques que pour les capteurs solaires thermiques.

Gisement brut de bois

Sur le territoire de la Vallée d'Ossau, la Biomasse est exploitée avec la présence de zones forestières.

Géothermie

Sur le territoire de la Vallée d'Ossau la géothermie est peu exploitée aujourd'hui.

Potentiel hydroélectrique

Sur le territoire, le potentiel hydro-électrique est déjà bien exploité. La communauté de communes possède sur son territoire de nombreux installations hydroélectrique de trois types différents : haute chute, moyenne chute et au fil de l'eau. A travers ses différents barrages hydroélectrique, la CCVO économise près de 50 000 tonnes de ressources pétrolières et produit de l'électricité équivalant la consommation de la ville de Bordeaux.

Gisement de vent

Sur le territoire de la Vallée d'Ossau, le gisement de vent ne sont pas exploités, les conditions météo n'étant pas favorables à ce type d'installations.

Méthanisation

L'activité agro-pastorale constitue un potentiel important pour la méthanisation.

5.3.3.3. Stratégie bas carbone du département 64

Un travail de co-construction d'une stratégie bas carbone a été initiée par le Département 64 en lien avec les EPCI.

Les objectifs qui en ont abouti sont les suivants :

- Résorption des passoires énergétiques
- Extension des programmes de lutte contre la précarité énergétique
- Appui renforcé à l'installation des jeunes agriculteurs ou à leur conversion agro-écologique
- Déploiement des projets d'ENR sur le patrimoine public
- Aménagement des pistes cyclables et soutien aux schéma vélos des EPCI
- Mise en place et coordination des actions formation et sensibilisation sur l'adaptation aux risques climatiques et à la gestion des risques.

6. LA CONSOMMATION D'ESPACE

6.1. DEFINITION ET METHODOLOGIE

Analyse consommation d'espace 2011-2021

1-Report des espaces « U » de la nomenclature NAFU de l'OCS 2015 et 2020 sur cadastre et photo aérienne.

La nomenclature de l'OCS régionale est une classification hiérarchisée avec une structure en arborescence. Elle permet de qualifier les éléments de l'occupation du sol sur 4 niveaux hiérarchiques dont 3 niveaux sont basés sur Corine Land

Cover. Elle contient actuellement 64 postes. Cette nomenclature a été adaptée au territoire de la Nouvelle-Aquitaine en respectant des besoins communiqués par les partenaires et les acteurs locaux.

Niveau 1, 2, 3 (inspirés par CLC avec les adaptations)				Nomenclature N4 de l'OCS régionale (version V2)		NAFU*	Nomenclature simplifiée de 16 postes**	
1. TERRITOIRES ARTIFICIALISES	1.1. Zones urbanisées	1.1.1. Tissu urbain continu	1.1.1.1.	Tissu urbain dense	1.1.1.1.	Tissu urbain dense	U	Espaces urbains
			1.1.1.2.	Tissu urbain individuel groupé	1.1.1.2.	Tissu urbain individuel groupé	U	
			1.1.2.1.	Tissu urbain dispersé	1.1.2.1.	Tissu urbain dispersé	U	
		1.1.2. Tissu urbain discontinu	1.1.2.2.	Espace urbain individuel diffus	1.1.2.2.	Espace urbain individuel diffus	U	Sièges d'exploitation et bâtiments agricoles
			1.1.2.3.	Sièges d'exploitations agricoles et bâtiments agricoles isolés	1.1.2.3.	Sièges d'exploitations agricoles et bâtiments agricoles isolés	U	
			1.1.2.4.	Habitat touristique spécifique	1.1.2.4.	Habitat touristique spécifique	U	
	1.2. Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication	1.2.1. Zones industrielles, commerciales ou d'équipements	1.1.2.5.	Habitat collectif haut	1.1.2.5.	Habitat collectif haut	U	Espaces urbains
			1.2.1.1.	Emprises industrielles (hors emprises photovoltaïques au sol)	1.2.1.1.	Emprises industrielles (hors emprises photovoltaïques au sol)	U	Industrie
			1.2.1.2.	Emprises commerciales	1.2.1.2.	Emprises commerciales	U	Commercial
			1.2.1.3.	Cimetières	1.2.1.3.	Cimetières	U	Equipements et services (universités, hôpitaux, emprises publiques et militaires)
			1.2.1.4.	Emprises scolaires et/ou universitaires	1.2.1.4.	Emprises scolaires et/ou universitaires	U	
			1.2.1.5.	Emprises hospitalières	1.2.1.5.	Emprises hospitalières	U	
			1.2.1.6.	Autres emprises publiques : stations d'épurations, casernes, cités administratives, écluses	1.2.1.6.	Autres emprises publiques : stations d'épurations, casernes, cités administratives, écluses	U	
			1.2.1.7.	Aire d'accueil des gens du voyage	1.2.1.7.	Aire d'accueil des gens du voyage	U	
			1.2.1.8.	Vacant urbain	1.2.1.8.	Vacant urbain	U	
			1.2.1.9.	Espaces des installations photovoltaïques au sol	1.2.1.9.	Espaces des installations photovoltaïques au sol	U	Industrie
		1.2.2. Réseaux routiers et ferroviaires et espaces associés	1.2.2.1.	Axes routiers principaux et espaces associés	1.2.2.1.	Axes routiers principaux et espaces associés	U	Transports
			1.2.2.2.	Axes ferroviaires principaux et espaces associés	1.2.2.2.	Axes ferroviaires principaux et espaces associés	U	
			1.2.2.3.	Parkings et principales places publiques	1.2.2.3.	Parkings et principales places publiques	U	
			1.2.2.4.	Espaces végétalisés connexes à la voirie	1.2.2.4.	Espaces végétalisés connexes à la voirie	U	
		1.2.3. Zones portuaires	1.2.3.1.	Ports de plaisance	1.2.3.1.	Ports de plaisance	U	
			1.2.3.2.	Ecoles de voile	1.2.3.2.	Ecoles de voile	U	
			1.2.3.3.	Port de commerce	1.2.3.3.	Port de commerce	U	
			1.2.3.4.	Autres ports : port à sec, port de pêche...	1.2.3.4.	Autres ports : port à sec, port de pêche...	U	
		1.2.4. Aéroports	1.2.4.0.	Aéroports et aérodromes	1.2.4.0.	Aéroports et aérodromes	U	Chantiers, carrières, décharges et dépôts
	1.3. Mines, décharges et carrières	1.3.1. Extraction de matériaux	1.3.1.0.	Carrières	1.3.1.0.	Carrières	U	
		1.3.2. Décharges	1.3.2.0.	Décharges et dépôts	1.3.2.0.	Décharges et dépôts	U	
		1.3.3. Chantiers	1.3.3.0.	Chantiers	1.3.3.0.	Chantiers	U	Espaces artificiels (parcs, jardins, golfs, camping, etc.)
	1.4. Espaces verts artificialisés non agricoles	1.4.1. Espaces verts urbains publics ou privés	1.4.1.1.	Espaces verts urbains et périurbains publics ou privés	1.4.1.1.	Espaces verts urbains et périurbains publics ou privés	U	
			1.4.1.2.	Jardins ouvriers	1.4.1.2.	Jardins ouvriers	U	
			1.4.2.1.	Campings et caravanning	1.4.2.1.	Campings et caravanning	U	
		1.4.2. Equipements sportifs et de loisirs	1.4.2.2.	Golfs	1.4.2.2.	Golfs	U	
			1.4.2.3.	Stades, équipements sportifs et équipements touristiques de loisir	1.4.2.3.	Stades, équipements sportifs et équipements touristiques de loisir	U	

2- Actualisation de l'OCS 2020 sur la base des photos aériennes et du cadastre 2021.

3- Pour la période 2011-2015, travail de photo-interprétation (source IGN remonter le temps).

Ces 3 étapes nous donnent la consommation d'espace sur la période 2011-2021 correspondant à la période de référence de la Loi climat et résilience.

Consommation d'espace post 2021

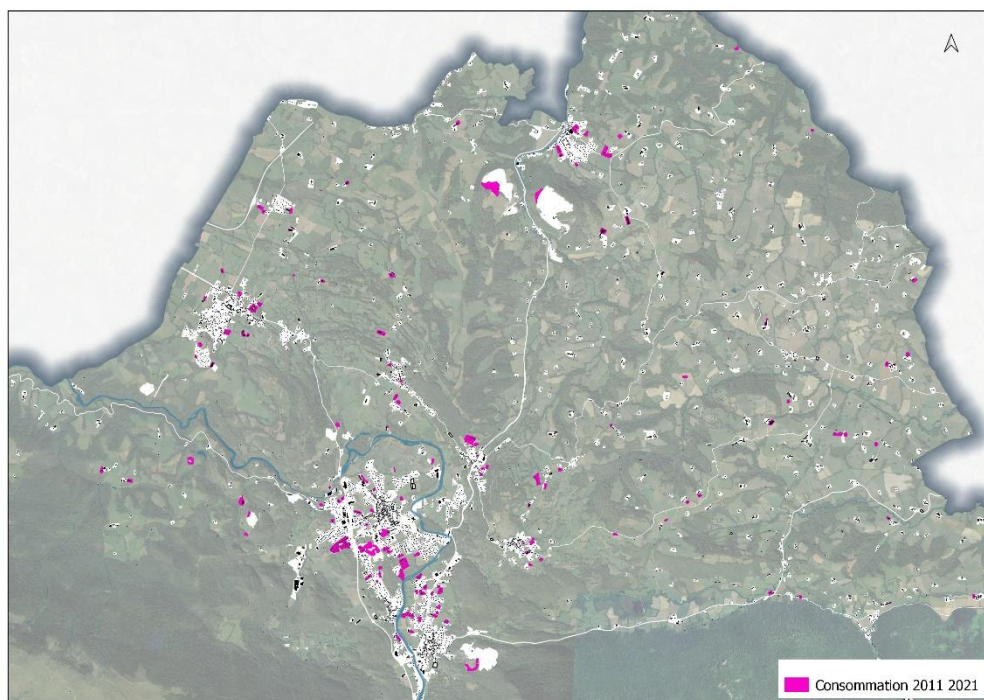
Dans le cadre de la loi climat et résilience et de l'évaluation de la consommation d'espace sur la période 2021-2031 il sera réalisé une actualisation de la consommation d'espace postérieure à 2021 et ce jusqu'à l'arrêt par photo-interprétation et actualisation du cadastre.

6.2. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES

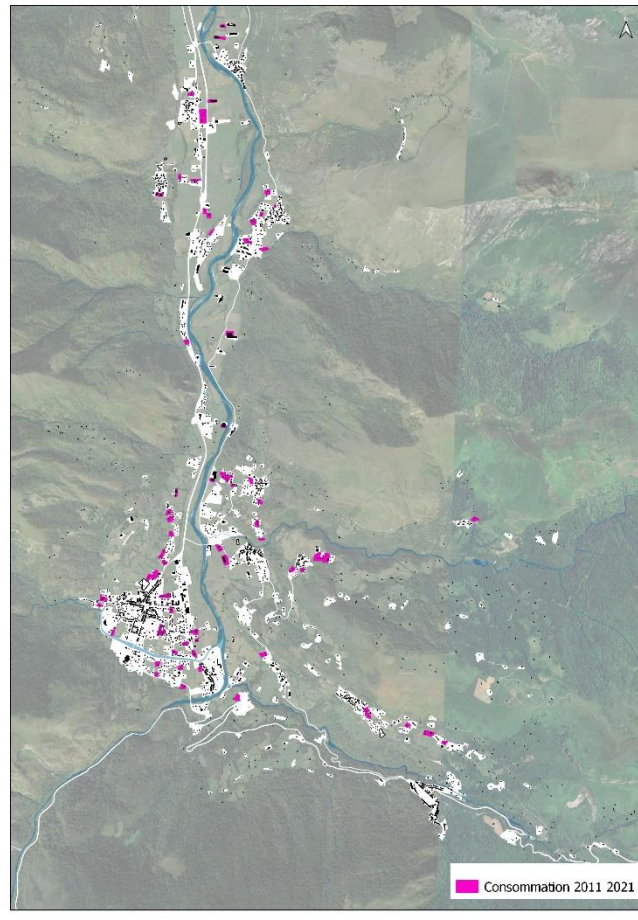
6.2.1. Analyse de la consommation d'espace observée sur la période 2011-2021 (Loi climat et résilience)

La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021, portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi « Climat et Résilience », a posé le principe dans son article 194, de la réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) et de l'artificialisation des sols, au travers des différents documents de planification et par paliers dans le temps, jusqu'à atteindre en 2050 le zéro artificialisation nette (ZAN) des sols.

Sur la période 2011-2021, environ 57,35 hectares ont été consommés au sein de la CCVO (avec le bâti agricole) et 48.95 ha hors bâti agricole. Dans cette surface consommée : 38,1 hectares ont été consommés pour l'habitat (environ 66%), 8,4 hectares pour de l'agricole (14,6%), environ 2,2 hectares ont été consommés pour de l'équipement (3,8%), 3,73 ha pour l'activité (6.5%) et enfin 4,9 hectares (8,8%) par les carrières. Cette analyse a été réalisée sur la base des éléments suivants : OCS, actualisation par photo-interprétation.



Consommation d'espace sur 2011-2021 (Nord du territoire)



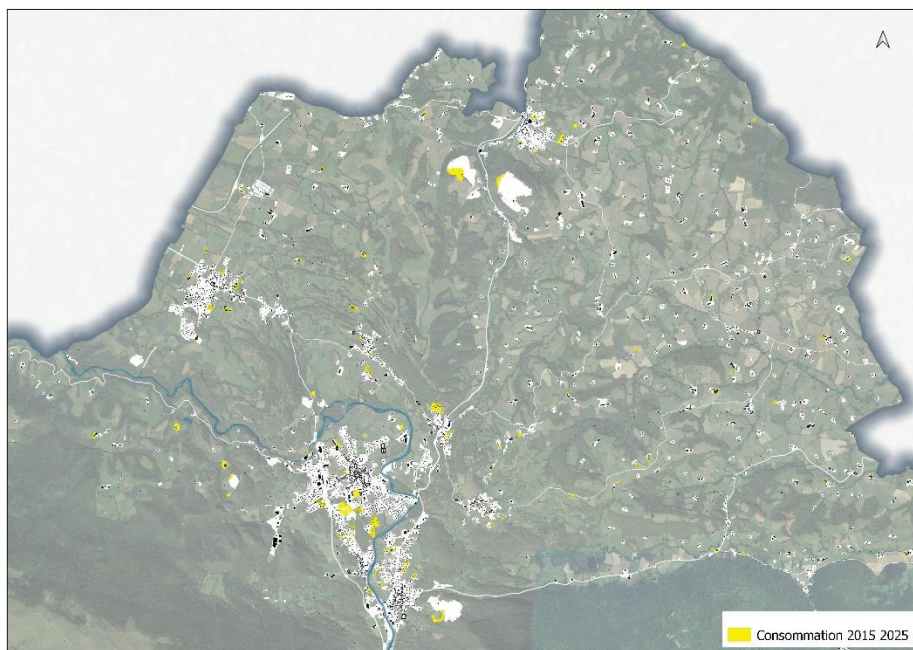
Consommation d'espace sur 2011-2021 (Sud du territoire)

6.2.2. Analyse de la consommation d'espace observée sur les 10 dernières années (2015-2025)

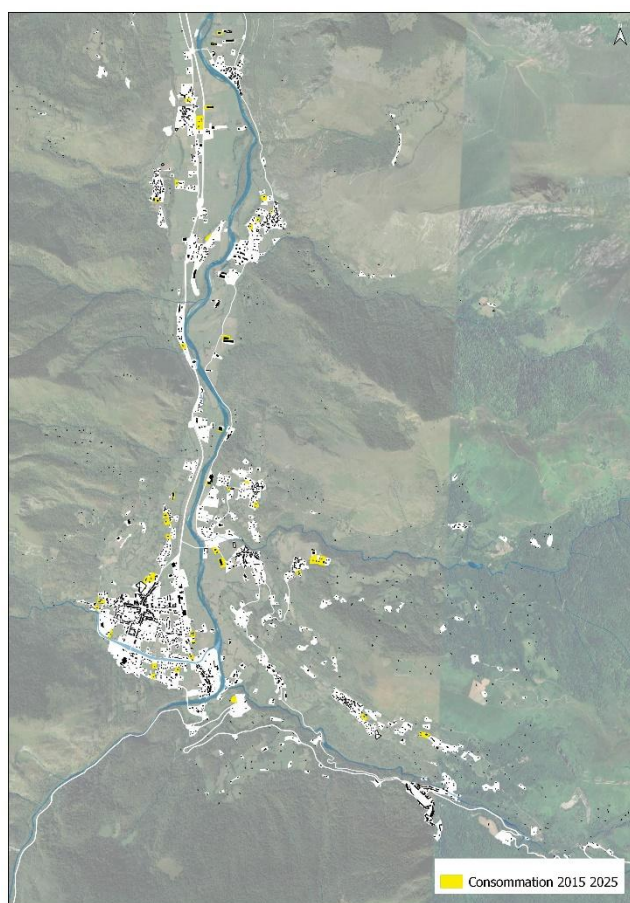
Afin d'être compatible avec le code de l'urbanisme (article L151-4) le Scot doit proposer « les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain ». Pour définir ces objectifs il s'agit d' « analyser la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'arrêt du projet » : 2015-2025 pour le Scot.

Cette analyse a été réalisée sur la base des éléments suivants : **OCS, l'actualisation via photo-interprétation sur 2015-2021 et actualisation via photo-interprétation pour la période post 2021.**

La consommation d'espace observée sur la période 2015-2025 (10 dernières années) s'élève à **48,73 ha** (Habitat, Activité, Equipement, carrière et Agricole) et **42.01 ha hors bâti agricole.**



Consommation d'espace sur 2015-2025 (Nord du territoire)



Consommation d'espace sur 2015-2025 (Sud du territoire)